

Rapport annuel 2008



Informations Financières

Sommaire

- P. 4** Gouvernance d'Entreprise - Rapport 2008
- P. 20** Rapport de gestion consolidé
- P. 25** Déclaration
- P. 26** Rapport du Réviseur d'Entreprises
- P. 28** Bilan consolidé
- P. 30** Compte de résultat consolidé
- P. 32** Etat des produits et charges comptabilisés
- P. 33** Tableau de flux de trésorerie consolidés
- P. 37** Notes aux comptes consolidés
- P. 130** Rapport de gestion du Conseil d'administration
- P. 133** Déclaration
- P. 134** Rapport du Réviseur d'Entreprises
- P. 136** Bilan
- P. 138** Compte de profits et pertes
- P. 139** Annexe aux comptes annuels

Gouvernance d'Entreprise

Rapport 2008

Introduction

En 2006, FOYER ASSURANCES a participé au groupe de travail de la Bourse de Luxembourg qui a mis au point les « Dix Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg ».

Ces Principes s'adressent aux sociétés luxembourgeoises dont les actions sont cotées en bourse. Ils ont pour objet de contribuer à la création de valeur à long terme :

« Un bon régime de gouvernance d'entreprise devrait favoriser l'équilibre entre une stratégie basée sur sa performance d'une part, et l'adhésion à des systèmes fiables de gestion des risques et des contrôles internes d'autre part. Cette dernière implique responsabilité, intégrité et transparence ; une stratégie performante implique un leadership d'entrepreneur »
[Extrait du préambule des Dix Principes]

Par décision du 6 mars 2007, le Conseil d'administration de FOYER S.A. a adhéré aux Dix Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg en adoptant un ensemble de règles qui constituent la Charte de gouvernance du Groupe FOYER S.A. (ci-après « la Charte »). A la suite de l'adoption de ces règles, les statuts de FOYER S.A. ont été adaptés lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est

tenue le 3 avril 2007. La Charte est entrée en vigueur immédiatement après cette Assemblée générale extraordinaire.

La Charte décrit les principaux aspects de gouvernance du Groupe FOYER S.A., en traçant de manière détaillée la manière dont FOYER S.A. est gérée et contrôlée. La Charte comporte plusieurs parties :

- une description de la structure et de l'organisation du Groupe ;
- la composition du capital social de FOYER S.A. ;
- le rôle et le mode de fonctionnement des Assemblées Générales des Actionnaires ;
- la composition, les attributions et le mode de fonctionnement du Conseil d'administration, ainsi que des Comités spécialisés qui assistent le Conseil d'administration en qualité d'organes consultatifs ;
- la description et le mode de fonctionnement de l'Executive Management qui est en charge de la gestion journalière ;
- un aperçu des organes de contrôle externe qui supervisent les activités des sociétés du Groupe et qui contrôlent les comptes annuels.

La Charte est complétée par une version coordonnée des statuts de FOYER S.A.

La Charte suit tous les principes de gouvernance d'entreprise édictés par la Bourse de Luxembourg. Toutefois, en ce qui concerne les critères d'indépendance des administrateurs, le Conseil d'administration de FOYER S.A. considère, contrairement aux critères proposés par la recommandation 3.5 (v, annexe D, paragraphe h) des Dix Principes, qu'un mandat de longue durée d'un administrateur est susceptible de constituer un avantage en raison de la connaissance approfondie que cet administrateur aura acquis

durant ces années du Groupe FOYER S.A., sans que pour autant son esprit critique et/ou son indépendance s'en trouvent nécessairement compromis.

Lorsque le Conseil d'administration adopte des modifications de la Charte, celle-ci est automatiquement mise à jour.

Une version actualisée de la Charte est consultable dans son intégralité sur le site www.foyer.lu.

L'actionnariat

La structure de l'actionnariat de FOYER S.A. au 31.12.2008 est la suivante :

Participation au capital social	31.12.2008
Foyer Finance S.A.	78,62 %
Luxempart	4,67 %
Public et Institutions	16,67 %
Foyer S.A.	0,04 %
Total	100,00 %

Au 31 décembre 2008, Foyer S.A. détenait 0,042% d'actions propres. Depuis la fin de l'exercice 2008, ce pourcentage des actions détenues en auto-contrôle n'a pas changé.

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire individuel, à l'exception de la société FOYER FINANCE S.A., ne détenait au 31 décembre 2008 une participation de 5% ou plus dans le capital social de FOYER S.A.

Le Conseil d'administration

Mission

Le Conseil d'administration est l'organe qui est responsable de la gestion de FOYER S.A. Il est compétent pour prendre toutes décisions et accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les statuts réservent expressément à l'Assemblée générale des Actionnaires. Il a pour tâche d'assurer le succès à long terme de la Société et de ses activités, dans l'intérêt des Actionnaires et en tenant compte des intérêts d'autres parties prenantes, telles que les clients, employés et en général de la communauté dans laquelle la Société est active. Au Conseil d'administration incombe avant tout la responsabilité de la direction stratégique de la Société et du contrôle de la conduite des affaires.

Composition

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, dont la majorité sont des Administrateurs non exécutifs. Il comporte un nombre suffisant (au moins un tiers des membres) d'Administrateurs indépendants. Le président du Conseil et, s'il y a lieu, le(s) vice-président(s) sont choisis parmi les membres non exécutifs du Conseil d'administration.

Les faits marquants intervenus au cours de l'exercice 2008 quant à la composition du Conseil d'administration sont les suivants :

- sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 1^{er} avril 2008 a procédé au renouvellement, pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2009, des mandats d'administrateur de Messieurs Romain BECKER, Dominique LAVAL, Henri MARX, Jacquot SCHWERTZER, François TESCH, Lucien THIEL, Théo WORRÉ et Patrick ZURSTRASSEN, dont les mandats arrivaient à expiration le jour de l'Assemblée générale ;
- par décision du Conseil d'administration du 1^{er} avril 2008, Monsieur Lucien THIEL a été confirmé comme président du Conseil d'administration ;
- Monsieur TESCH a été reconduit dans sa fonction d'Administrateur délégué (CEO).

A la date du 31 décembre 2008, le Conseil d'administration de FOYER S.A. se composait de 8 membres :

- 1 administrateur exécutif, l'Administrateur délégué (CEO) ;
- 7 administrateurs non exécutifs, dont 3 indépendants.

Monsieur Lucien THIEL

Président du Conseil d'administration
Administrateur non exécutif et indépendant
Né en 1943

L. Thiel est titulaire d'un diplôme de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Paris, ainsi que d'un diplôme de Hautes Études Internationales (Paris). Pendant plus de 20 ans, Monsieur Thiel a exercé la profession de journaliste en assumant successivement la fonction de rédacteur en chef de deux hebdomadaires bien connus au Grand-Duché de Luxembourg. En 1990, il a été appelé à la direction de l'ABBL (Association des Banque et Banquiers, Luxembourg). Monsieur Thiel a occupé ce poste jusqu'en 2004, année pendant laquelle il a été élu comme député à la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg. Monsieur Thiel exerce des mandats d'administrateur dans les sociétés non cotées Editions D'Letzeburger Land S.A. et Otto Finance S.A. Depuis 2009, Monsieur Thiel est également administrateur de la Compagnie Luxembourgeoise CLE. S.A. Par décision du 19 octobre 2007, le Conseil d'administration de FOYER S.A. à coopté Monsieur Thiel avec effet à compter du 1^{er} novembre 2007 comme nouvel administrateur et l'a désigné en même temps nouveau président du Conseil d'administration. L'assemblée générale des actionnaires du 1^{er} avril 2008 a procédé à son élection définitive.

Monsieur François TESCH

Administrateur délégué
Administrateur exécutif
CEO du Groupe FOYER S.A.
Né en 1951.

F. Tesch est détenteur d'une Licence en Sciences Economiques et d'un MBA INSEAD. Après avoir exercé les activités d'analyste financier auprès de W.R. Grace & Co à New York et de directeur financier auprès de W.R. Grace & Co à Paris, Monsieur Tesch est entré en 1983 au Groupe d'assurances Le Foyer en qualité de Secrétaire Général. Depuis 1985, il y exerce la fonction de Directeur Général. En 2000 il a assumé la présidence du Conseil d'administration de FOYER S.A. Afin de se conformer à la Charte de gouvernance, Monsieur Tesch a cédé depuis le 1^{er} novembre 2007 la présidence du Conseil d'administration à un administrateur non exécutif. Monsieur Tesch exerce la fonction d'Administrateur délégué de Foyer Finance S.A. et de CEO des sociétés FOYER S.A. et de Luxempart S.A.. Il fait également partie des conseils d'administration des sociétés cotées suivantes : SES S.A., Luxempart S.A. et Atenor Group S.A.

Monsieur Romain BECKER

Administrateur non exécutif et indépendant

Né en 1954.

R. Becker fait partie du Conseil d'administration de FOYER S.A. depuis le 6 avril 2000.

R. Becker a obtenu en 1977 le diplôme d'Ingénieur en Électrotechnique à l'EPF de Zurich.

En 1978, il est entré au Ministère de l'Economie et de l'Energie où il a occupé jusqu'en 1996 de hautes fonctions en qualité de Conseiller de Gouvernement et de Commissaire du Gouvernement à l'Energie.

Engagé auprès de Cegedel S.A. en 1996, R. Becker assume la Présidence du Comité de direction depuis 1997. Il exerce le mandat d'administrateur dans plusieurs sociétés non cotées, dont Cegedel Net, LuxEnergie, SOTEG, Luxgaz Distribution et SEO. Il est également membre du conseil d'administration de la FEDIL.

Monsieur Dominique LAVAL

Administrateur non exécutif

Né en 1948.

D. Laval est membre du Conseil d'administration de FOYER S.A. depuis 2000.

Il est détenteur d'un Diplôme en Administration d'Entreprise à l'E.C.A.D.E. (E.C.L. de Lausanne), ainsi que d'un Post Graduat en Gestion et Commerce International de l'Ecole de Commerce Solvay (U.L.B.).

Monsieur D. Laval exerce des mandats d'administrateur dans plusieurs sociétés non cotées, dont Foyer Finance S.A., Alltec Solution Provider S.A., Alltec Participations S.A., Poudrerie de Luxembourg S.A., Teco N.V., et Foyer Patrimonium S.A. .

Monsieur Henri MARX

Administrateurs non exécutif

Né en 1944.

Après ses études secondaires, H. Marx est entré au Foyer en 1967. De 1988 à 2006, il a fait partie du Management du Groupe Foyer, depuis 2000 en qualité de Directeur Général Adjoint. Monsieur Marx a quitté la vie professionnelle active en 2006, mais continue à assumer, comme il le fait depuis plusieurs années déjà, la fonction de Président du Conseil d'administration des sociétés Foyer Assurances S.A. et Foyer Vie S.A. Il fait partie du Conseil d'administration de FOYER S.A. depuis 2000.

Monsieur Jacquot SCHWERTZER

Administrateur non exécutif et indépendant
Né en 1956.

J. Schwertzer est titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques, section gestion des entreprises, de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg.

Monsieur J. Schwertzer a été nommé pour la première fois comme Administrateur de FOYER S.A. en 2000. Depuis la même année, il fait partie du Comité d'Audit et de Compliance du Groupe Foyer S.A.. Il exerce la fonction d'administrateur délégué d'un Groupe familial Socipar S.A.. Depuis 2001, il est membre du Comité de gestion du Groupe Luxempart S.A.. A ce titre, il exerce des mandats d'administrateur dans la société cotée Utopia S.A. et dans la société non cotée Indufin S.A.

Monsieur Théo WORRÉ

Administrateur non exécutif
Né en 1940.

Th. Worré a obtenu en 1967 le diplôme d'architecte de l'Institut Saint-Luc à Saint-Gilles-lez- Bruxelles. Il a créé, il y a plus de trente ans, un Bureau d'architecture à Luxembourg et y a acquis une grande renommée, en participant à de nombreux projets immobiliers importants. Il est entré en 1990 au Conseil d'administration de Foyer Finance S.A. et en 2000 au Conseil de FOYER S.A.. Il assume également des mandats d'administrateur dans les sociétés non cotées Sogeva Participations S.A., Alltec Solution Provider S.A., Alltec Participations S.A.

Monsieur Patrick ZURSTRASSEN

Administrateur non exécutif et indépendant
Né en 1945.

P. Zurstrassen fait partie du Conseil d'administration de FOYER S.A. depuis 2002.

Il est détenteur de plusieurs diplômes d'études supérieures : Ingénieur civil de l'Université de Liège, MSC Physique de la Leeds University, MBA de la University of California à Los Angeles et détient également un Graduat en Techniques Bancaires du Centre de Formation Bancaires de Bruxelles. De 1974 à 2001, Monsieur Zurstrassen a exercé plusieurs postes à hautes responsabilités au sein du Groupe Crédit Agricole, dont celle de CEO et de Président du Comité de Direction de Crédit Agricole Indosuez Luxembourg S.A. (1987-2001). Depuis 1988, il est professeur à la Faculté de Sciences Economiques de l'Université Catholique de Louvain. Monsieur Zurstrassen exerce de nombreux mandats comme administrateur indépendant dans des sociétés OPCVM.

Le **secrétariat du Conseil d'administration** est assumé par **Monsieur Marcel MAJERUS**, Directeur Juridique du Groupe.

Mode de fonctionnement

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée ; chaque administrateur ne peut représenter qu'un de ses collègues.

Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées des membres présents ou représentés, les abstentions ou votes d'abstention n'étant pas pris en considération. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Dans la pratique, quasiment toutes les décisions sont prises par consensus.

Des résolutions du Conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les administrateurs.

Rapport d'activités

Sujets de délibération

Les principaux sujets de discussion et/ou de délibération au sein du Conseil d'administration en 2008 ont été les suivants :

- examen des comptes annuels et des comptes annuels consolidés de l'exercice 2007, ainsi que du rapport financier semestriel 2008 et approbation des communications de presse relatifs ;
- publication de l'« Embedded Value » agrégée au 31.12.2007 de Foyer Vie S.A. et de Foyer International S.A. ;
- préparation de l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 2008 ;
- proposition d'adaptation de la rémunération des administrateurs, sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération ; cette proposition a été approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 2008 ;
- nomination d'un président non exécutif du Conseil d'administration, conformément à la Charte de gouvernance d'entreprise ;
- mise à jour de la charte de gouvernance d'entreprise ;
- mise à jour du règlement d'ordre intérieur relatif aux transactions sur titres et à la prévention d'opérations d'initiés ;
- examen des conclusions et recommandations formulées par les Comités spécialisés ;
- stratégie de développement du Groupe Foyer S.A. et plan d'entreprise 2009-2010 ;
- suivi de la crise économique et boursière et analyse de son impact sur le Groupe Foyer ;

- étude des opportunités de développement en Bancassurance et Assurfinance ;
- examen de projets d'investissement dans le « private banking », ayant abouti à l'offre d'acquisition du Groupe CapitalatWork ;
- suivi de la restructuration de la filiale Foyer Patrimonium S.A. suite à la fusion par absorption de Foyer Asset Management S.A. qui est effective depuis le 1^{er} janvier 2008 ;
- cession par la filiale Foyer Assurances S.A. à Europ Assistance Belgium S.A. de sa participation de 49% dans la société Europ Assistance, Société d'Assistance (Luxembourg) ;
- restructuration de la participation détenue dans la Société de la Bourse de Luxembourg suite à la création par Foyer S.A., conjointement avec la Banque de Luxembourg S.A., d'une co-entreprise Tradhold S.A., dont le seul objectif est la détention d'une participation de 10,54% dans la Société de la Bourse de Luxembourg ;
- reprise par Foyer Vie S.A. du portefeuille d'assurance Vie de l'entreprise Generali Luxembourg S.A. ;
- projet immobilier d'extension du siège à Leudelange.

Périodicité des réunions et participation

Le Conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises au cours de l'exercice écoulé. Le taux moyen de présence des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration pour l'exercice écoulé est de 87,5 %.

Rémunération

Les principes généraux de la politique de rémunération des administrateurs sont inscrits en annexe 5 de la Charte de gouvernance d'entreprise.

Conformément à ces principes, et conformément à la décision prise par l'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} avril 2008 :

- l'Administrateur délégué, en tant que administrateur exécutif, n'a touché en 2008 aucune rémunération pour l'exercice de son mandat d'administrateur ;
- le mandat des administrateurs non exécutifs a été retribué en 2008 :
 - par une indemnité annuelle fixe brute ; le montant total des indemnités annuelles fixes brutes allouées à l'ensemble des administrateurs non exécutifs s'est élevé à € 130.000,00 ;
 - par un jeton de présence, par réunion à laquelle l'administrateur non exécutif assiste ; le montant brut total des jetons de présence alloués à l'ensemble des administrateurs non exécutifs s'est élevé à € 47.000,00 ;
 - les montants indiqués ci-avant tiennent compte du fait qu'un administrateur non exécutif a renoncé à la rémunération à laquelle il aurait eu droit.

Les Comités du Conseil d'administration

Dans des domaines spécifiques, le Conseil d'administration peut se faire assister, à titre consultatif, par des comités spécialisés qu'il institue et dont il détermine le rôle, les responsabilités, la composition et le mode de fonctionnement. Conformément à l'article 18 des statuts, le Conseil d'administration doit se faire assister au moins par les comités suivants :

- le Comité d'Audit et de Compliance,
- le Comité de Nomination et de Rémunération.

Les attributions de ces comités s'étendent à l'ensemble des sociétés formant le Groupe FOYER S.A.

Le Conseil d'administration de FOYER S.A. avait institué dès le 18 septembre 2000 un Comité d'audit. A l'occasion de la mise en vigueur de la Charte et de la modification statutaire du 3 avril 2007 rendant la constitution de ce Comité obligatoire, le Conseil d'administration a procédé à une recomposition du Comité d'Audit et de Compliance existant, afin de tenir compte de l'exigence de la Charte que seuls des administrateurs non exécutifs peuvent faire partie de ce Comité. Le Comité, sous sa nouvelle composition, a pris ses fonctions à dater du 3 avril 2007.

Le Conseil a institué en outre, avec effet à partir du 3 avril 2007, un Comité de Nomination et de Rémunération.

Comité d'Audit et de Compliance

Mission

Le Comité d'Audit et de Compliance assiste le Conseil d'administration de FOYER S.A., ainsi que les Conseils d'administration des autres sociétés du Groupe FOYER S.A. dans leur responsabilité de supervision du processus de reporting financier, du processus d'Audit interne et externe, du processus de contrôle de la conformité des activités avec les lois et règlements, et de toute régulation interne ou code de conduite s'appliquant aux sociétés du Groupe FOYER S.A.

Composition

MM. Jacquot SCHWERTZER, Président du Comité, Administrateur non exécutif et indépendant,
Dominique LAVAL, Administrateur non exécutif,
Henri MARX, Administrateur non exécutif

Les membres du Comité d'Audit et de Compliance ont été nommés à compter du 3 avril 2007 pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de 2010.

Le secrétariat du Comité est assumé par Monsieur Franck TOUSCH, Responsable de l'Audit interne.

La Responsable Compliance du Groupe, Madame Sylvie BERTHOLET, assiste également aux réunions du Comité.

Rapport d'activité

Sujets de délibération

- examen des informations comptables et financières du Groupe FOYER S.A. au 31 décembre 2007 et des remarques y relatives du réviseur d'entreprises, ainsi que des résultats semi-annuels consolidés et de la revue limitée du réviseur d'entreprises au 30 juin 2008 ;
- analyse des lettres de contrôle interne (« management letters ») émises par le réviseur d'entreprises à la suite de la révision des comptes annuels 2007 des sociétés du Groupe ;
- rapport des principales conclusions de l'audit interne relatives à l'évaluation du système de contrôle interne ;
- revue des activités d'Audit interne et de Compliance pendant l'exercice 2008 et planning des activités et missions programmées pour 2009 ;
- suivi de la transposition des recommandations formulées par le Comité d'Audit et de Compliance ;
- première auto-évaluation du Comité, notamment en ce qui concerne sa composition, son organisation et son efficacité ;
- proposition de budget de révision externe pour les exercices 2009 à 2011 ;
- suite à la mise en oeuvre de l'applicatif Olympic, modification à partir du 1^{er} juillet 2008 de la méthode d'évaluation comptable de l'amortissement des agios/ disagios sur obligations, la méthode du coût amorti (« amortized cost ») remplaçant celle du taux d'intérêt effectif.

Périodicité des réunions et participation

Le Comité d'Audit et de Compliance s'est réuni trois fois en 2008. Le taux de présence des membres du Comité à ces réunions a été de 88,9 %.

Rémunération

Selon la politique de rémunération du Groupe FOYER S.A., telle que définie en annexe 5 de la Charte de gouvernance d'entreprise, les membres non exécutifs du Comité d'Audit et de Compliance ont droit à un jeton de présence, par réunion du Comité à laquelle ils assistent.

Conformément à ce principe, et conformément à la décision prise par l'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} avril 2008, le montant brut total des jetons de présence alloués en 2008 à l'ensemble des membres non exécutifs du Comité d'Audit et de Compliance s'est élevé à € 6.000,00. Un membre du Comité a renoncé à la rémunération à laquelle il aurait eu droit.

Comité de Nomination et de Rémunération

Mission

Le Comité de Nomination et de Rémunération assiste le Conseil d'administration dans toutes les matières relatives à la nomination (ou la révocation) des Administrateurs et des membres du Top Management (CEO et COO), ainsi que dans toutes les matières relatives à la rémunération des Administrateurs et des membres de l'Executive Management.

Composition

MM. Patrick ZURSTRASSEN, Président du Comité, Administrateur non exécutif et indépendant,

Romain BECKER, Administrateur non exécutif et indépendant,

André ELVINGER, Membre non exécutif externe (1)

François TESCH, Administrateur exécutif, CEO (2)

Les membres du Comité de Nomination et de Rémunération ont été nommés à compter du 3 avril 2007 pour une période de trois ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2010.

Le secrétariat du Comité est assumé par Monsieur Benoît DURTE, Directeur de la Gestion des Ressources Humaines.

(1) Monsieur A. Elvinger a été appelé à faire partie du Comité de Nomination et de Rémunération, en sa qualité de Président du Conseil d'administration de la maison mère FOYER FINANCE S.A., afin de garantir une politique de nomination et de rémunération cohérente entre les deux pôles d'activités qui sont regroupés sous FOYER FINANCE S.A., à savoir le Groupe FOYER S.A., d'une part, et le Groupe LUXEMPART S.A., d'autre part.

(2) Monsieur F. Tesch n'est membre du Comité de Nomination et de Rémunération que pour les questions concernant la nomination ou la révocation des Administrateurs ou du COO.

Rapport d'activité

Sujets de délibération

- avis sur le renouvellement des mandats des administrateurs sortants en vue de l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 2008 ;
- révision des principes de rémunération de l'Executive Management, notamment en ce qui concerne le mode de calcul du bonus ;
- analyse du package de rémunération de l'Executive Management de Foyer par comparaison avec le marché « financier » luxembourgeois ;
- proposition de mise en place d'un stock option plan pour les membres du Comité de Direction Groupe, ainsi que pour quelques autres bénéficiaires à déterminer par le Comité Exécutif en accord avec le Comité de Nomination et de Rémunération ;
- prospection en vue du recrutement d'un Responsable « private banking » pour Foyer Patrimonium S.A. et proposition concernant sa rémunération ;
- avis sur le modèle de rémunération à allouer aux CRM (« Client Relationship Managers ») et sur un « incentive plan » à accorder aux « Key People », en cas de rapprochement entre Foyer Patrimonium S.A. et le Groupe CapitalatWork.

Périodicité des réunions et participation

Au cours de l'exercice 2008, le Comité de Nomination et de Rémunération s'est réuni trois fois, avec un taux de présence de 91,7 %.

Rémunération

Selon la politique de rémunération du Groupe FOYER S.A., telle que définie en annexe 5 de la Charte de gouvernance d'entreprise, les membres non exécutifs du Comité de Nomination et de Rémunération ont droit à un jeton de présence, par réunion du Comité à laquelle ils assistent.

Conformément à ce principe, et conformément à la décision prise par l'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} avril 2008, le montant brut total des jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2008 à l'ensemble des membres non exécutifs du Comité de Nomination et de Rémunération s'est élevé à € 9.500,00.

L'Executive Management

Mission

Le rôle de l'Executive Management consiste à gérer et à développer le Groupe FOYER S.A. dans le respect des valeurs, des stratégies, des politiques, des plans et budgets arrêtés par le Conseil d'administration. Dans l'exercice de ce rôle, l'Executive Management est responsable du respect de toute législation et réglementation en vigueur, et en particulier du respect du cadre juridique et réglementaire qui s'applique à chaque société du Groupe FOYER S.A.

Le Conseil d'administration a délégué la gestion journalière de FOYER S.A. ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un Administrateur exécutif, qui remplit la fonction de "Chief Executive Officer" (CEO), en l'autorisant à consentir toutes substitutions de pouvoirs relatives à la gestion journalière et à la représentation en ce qui concerne cette gestion.

Composition

Le Chief Executive Officer (CEO)

Le CEO est le plus haut dirigeant exécutif du Groupe FOYER S.A. Il assume notamment la responsabilité de la gestion journalière de FOYER S.A. et du Groupe Foyer S.A.

François TESCH, Administrateur délégué de FOYER S.A.

Monsieur Tesch a été reconduit dans ses fonctions d'Administrateur délégué par décision du Conseil d'administration du 1^{er} avril 2008.

Le Chief Operating Officer (COO)

Le CEO est secondé dans la direction du Groupe FOYER S.A. par le Chief Operating Officer (COO) conformément aux pouvoirs qui lui sont subdélégués par le CEO.

Marc LAUER, licencié en sciences économiques et en sciences actuarielles

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif n'est pas un comité spécialisé au sens de l'article 18 des statuts. Le Comité Exécutif est un organe de concertation se composant du CEO, du COO, ainsi que de l'Administrateur délégué de FOYER PATRIMONIUM, Monsieur Vincent DECALF, au sein duquel ceux-ci se concertent, coordonnent leurs actions respectives et échangent des informations.

La Direction Groupe

Pour l'exécution des missions leur incombant, et qui sont décrites de manière détaillée dans la Charte, le CEO et le COO s'appuient sur la Direction Groupe, qui comprend les directions opérationnelles et les directions fonctionnelles du Groupe FOYER S.A.

La Direction Groupe de réunit soit en séance plénière (« **CD Groupe** »), soit en composition restreinte, comme « **CD Local** » pour les activités Non Vie et Vie locales, et comme « **CD International** » pour les activités financières et d'assurance Vie internationales.

Les Directions opérationnelles

Assurance Non-Vie

Paul FOHL

membre permanent du Comité de Direction Groupe et du Comité de Direction Local

Assurance Vie locale

Philippe BONTE

membre permanent du Comité de Direction Groupe et du Comité de Direction Local

Assurance Vie internationale

Jean-Louis COURANGE

membre permanent du Comité de Direction Groupe et du Comité de Direction International

Gestion de Fortune

Vincent DECALF

membre permanent du Comité de Direction Groupe et du Comité de Direction International

Les Directions fonctionnelles

Commercial, Marketing

Gilbert WOLTER

membre permanent du Comité de Direction Groupe et du Comité de Direction Local

Comptabilité et Reporting

Marc LAUER

membre permanent du Comité de Direction Groupe, du Comité de Direction Local et du Comité de Direction International

Etudes et Développement

Philippe BONTE

membre permanent du Comité de Direction Groupe et du Comité de Direction Local

Gestion d'Actifs

André BIRGET

membre permanent du Comité de Direction Groupe, du Comité de Direction Local et du Comité de Direction International

Gestion des Ressources Humaines,

Services Généraux

Benoît DOURTE

membre permanent du Comité de Direction Groupe, du Comité de Direction Local et du Comité de Direction International

Juridique

Marcel MAJERUS

membre permanent du Comité de Direction Groupe

Systèmes d'informations

Daniel ALBERT

membre permanent du Comité de Direction Groupe et du Comité de Direction Local

Rapport d'activité

Sujets de délibération

Pendant l'exercice 2008, l'Executive Management a accordé une attention particulière aux points suivants :

- suivi des résultats par rapport au budget du plan d'entreprise ;
- rédaction et publication des déclarations intermédiaires de la direction relative à la situation financière du Groupe FOYER S.A. et aux événements et transactions importantes ayant une incidence sur la situation financière des sociétés du Groupe ;
- préparation du plan d'entreprise 2009-2011 ;
- étude et réalisation de projets de développement au niveau du Groupe, dont notamment le projet d'acquisition du Groupe CapitalatWork ;
- analyse de l'environnement concurrentiel ;
- renouvellement de la gamme de produits et lancement de nouveaux produits et services ;
- projets de gestion informatique ;
- adaptation du site internet www.foyer.lu pour tenir compte des exigences de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières » et plus particulièrement en ce qui concerne la publication des informations réglementées ;
- suivi opérationnel et organisationnel des sociétés du Groupe ;
- suivi des travaux d'élaboration du projet de directive communautaire concernant les exigences de solvabilité des entreprises d'assurances, dénommée « Solvency II ».

Périodicité des réunions

Le **CD Groupe** se réunit, en principe, une fois par trimestre, le **CD International** une fois par mois et le **CD Local** hebdomadairement.

Rémunération

La rémunération brute globale allouée aux membres de l'Executive Management pour l'année 2008 s'est élevée à € 3.724.240,58 , dont € 2.076.949,50 de rémunération fixe et € 1.647.291,08 de rémunération variable. Les membres de l'Executive Management bénéficient en outre, comme l'ensemble du personnel du Groupe FOYER S.A., d'un plan de pension complémentaire comportant une garantie retraite, décès et invalidité. La prime payée à ce titre en 2008 pour l'ensemble des membres de l'Executive Management s'est élevée à € 219.086,26.

Deux membres de l'Executive Management ont bénéficié d'un prêt accordé par une société du Groupe FOYER S.A., pour un montant cumulé de € 309.866,90 (situation au 31.12.2008).

Les autres émoluments (avantage en nature sur prêts ; frais de représentation) se sont élevés à € 50.258,00.

Autres informations

Suite à la loi du 16 mai 2006 relative aux abus de marché et transposant notamment la directive communautaire 2003/6/CE sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, le Conseil d'administration a arrêté un Règlement d'Ordre Intérieur qui définit les mesures visant à prévenir de telles opérations d'initiés.

Ce Règlement, qui a été mis à jour le 1^{er} avril 2008 suite à l'entrée en vigueur de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières, est publié en annexe 4 de la Charte.

En application de l'article 16 de la loi du 16 mai 2006, une liste d'initiés a été dressée qui est tenue continuellement à jour et les personnes concernées ont été informées de leur inscription sur cette liste.

Les informations réglementées, telles que prévues par la loi du 11 janvier 2008, sont publiées sur le site internet **www.foyer.lu** et diffusées par voie de presse. Elles sont également déposées auprès de la CSSF et, depuis le 1^{er} janvier 2009, stockées auprès de la Société de la Bourse de Luxembourg en tant que OAM luxembourgeois (OAM : « Officially Appointed Mechanism ») en charge du stockage centralisé des informations réglementées.

La Société publie en outre, sur son site internet **www.foyer.lu**, sous la rubrique « Relations investisseurs », les transactions sur le titre FOYER S.A. réalisées par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sein du Groupe FOYER S.A., par les personnes disposant d'un accès régulier ou occasionnel à des informations privilégiées, ainsi que par les membres du Comité mixte d'entreprise.

En 2008, 16 déclarations ont été publiées, dont 1 déclaration relative à une vente de titres pour un volume global de 52 actions, et 15 déclarations relatives à des acquisitions de titres pour un volume global de 6.710 actions.

Rapport de gestion consolidé

du Conseil d'administration de Foyer S.A.

à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 avril 2009

1. RÉSULTAT GROUPE

Le chiffre d'affaires en primes acquises brutes, passe de € 331,39 millions à € 332,37 millions, ce qui représente une croissance de 0,3%. Cette légère hausse de l'encaissement provient essentiellement d'un développement de l'assurance Non-Vie en progression de 3,2% sur le marché national et un recul de 7,5% de l'assurance Vie. Si les primes acquises en assurance Vie, sur le marché local, progressent de 7,1 %, celles réalisées en libre prestation de services baissent de façon importante par rapport à l'exercice précédent, en raison d'un recul du nombre de contrats d'assurances souscrits au profit de contrats d'investissements, ainsi qu'au fait que le dernier trimestre de l'exercice a été décevant en termes de production nouvelle à cause de la crise financière.

Le bénéfice consolidé après impôts (part du Groupe) s'élève à € 12,21 millions au 31 décembre 2008, en recul de 83,9% par rapport à 2007.

Il y a lieu de rappeler que le résultat réalisé en 2007 comportait une plus-value exceptionnelle de € 20,98 millions provenant de la cession de la participation détenue dans Audiolux. En 2008 cependant, la crise financière a pesé à raison de € 43,96 millions dans le résultat par le biais de corrections nettes de valeur sur le portefeuille.

Sans ces impacts financiers négatifs exceptionnels liés à la crise financière, le résultat consolidé du Groupe serait en 2008 proche de celui réalisé en 2007, et se situerait à un excellent niveau.

2. SECTEURS D'ACTIVITÉS

2.1 L'ASSURANCE NON-VIE

Le secteur des activités Non-Vie du Groupe est composé des sociétés Foyer Assurances, Foyer RE et Foyer-ARAG, consolidées par intégration globale, de Foyer Santé consolidée par intégration proportionnelle (50,0%).

Les primes acquises brutes en assurances Non-Vie ont progressé de 3,2% par rapport à 2007 et s'élèvent à € 248,52 millions.

Sur le marché luxembourgeois, l'évolution du chiffre d'affaires en assurances Auto a progressé de 2,0% en 2008 comparé à 2,6% en 2007. Notons que l'assurance Auto reste très compétitive, en particulier dans le domaine des flottes.

En assurance Non-Auto, les primes acquises ont augmenté de 6,5%, en comparaison à une progression de 3,7% en 2007. Malgré une concurrence extrêmement vive en matière de risques spéciaux et industriels ayant engendré des baisses tarifaires, le chiffre d'affaires a augmenté de façon satisfaisante, grâce en partie, à la refonte de certains de nos produits. La branche « assurance maladie » affiche toujours, avec 15,6%, un taux de progression de son chiffre d'affaires très dynamique.

Sur le marché belge, les primes acquises brutes ont enregistré une progression de 1,6%. Une nouvelle stratégie commerciale plus sélective en termes de choix des intermédiaires a été appliquée, et un nouveau produit plus compétitif a été introduit. Par contre la dynamique commerciale a été freinée par la résiliation de contrats de la part de courtiers ne faisant plus partie du Groupe cible.

En 2008, la charge sinistres de l'activité d'assurance Non-Vie augmente de 1,6% en brut de réassurance.

Après réassurance cependant, la charge sinistres augmente en 2008 de 7,8% par rapport à 2007 en raison d'une moindre prise en charge de la sinistralité par les réassureurs.

Les réassureurs externes réalisent en 2008 d'excellents résultats par rapport à 2007 sur nos programmes de réassurance.

Les frais exposés par l'activité Non-Vie se sont stabilisés à un niveau identique à celui de l'exercice 2007, suite à un contrôle strict des dépenses.

Abstraction faite des résultats financiers exceptionnels réalisés en 2007 et 2008 et avant impôts, les résultats (part du Groupe) s'élèvent à € 48,65 millions en 2008 par rapport à € 52,26 millions en 2007.

La contribution de l'activité Non-Vie (part du Groupe) au résultat après impôts s'élève à € 11,72 millions en 2008 contre € 63,73 millions en 2007, soit un recul de 81,6%.

2.2 L'ASSURANCE VIE

Les activités d'assurances Vie sont regroupées dans les sociétés Foyer Vie et Foyer International, consolidées par intégration globale, et Raiffeisen Vie, consolidée par intégration proportionnelle (50,0%).

Les primes acquises brutes de l'activité d'assurances Vie s'élèvent à € 83,85 millions à fin 2008, en régression de 7,5% par rapport à l'exercice 2007. Malgré le succès commercial qu'a connu sur le marché local un nouveau produit, à forte composante en épargne et à capital garanti,

qui a engendré une progression de 7,1%, cette régression s'explique par une forte diminution des primes d'assurances encaissées par Foyer International.

Les fonds collectés, tant sur les contrats d'assurances que sur les contrats d'investissements, par Foyer International auprès de ses clients affichent un recul de 1,6% en 2008. Si à fin septembre 2008 Foyer International enregistre encore une progression des fonds collectés de 28,0% par rapport à fin septembre 2007, la production au dernier trimestre a enregistré un très fort ralentissement lié à la crise financière.

Le total des fonds collectés par Foyer Vie est en progression de 4,8% par rapport à l'exercice précédent, essentiellement grâce au succès commercial de l'assurance Vie Groupe, qui a enregistré une hausse de 33,8% par rapport à 2007.

Le chiffre d'affaires de Raiffeisen Vie progresse en 2008 de 16,1%. Cette bonne progression provient essentiellement de l'augmentation des primes moyennes souscrites en assurance Temporaire Solde Restant Dû et en Financement Décès.

Les charges de prestations de l'activité Vie représentent un produit de € 38,24 millions à fin 2008, par rapport à une charge de € 97,12 millions fin 2007. Si on neutralise l'influence de la variation des actifs représentatifs des provisions techniques en unités de comptes sur la charge de la prestation d'assurance Vie, qui en 2008 constituait un produit de € 119,98 millions en raison de la mauvaise performance des marchés boursiers, la charge des prestations d'assurance Vie recule de 10,6%.

Les frais engendrés par l'activité d'assurance Vie ont progressé de 2,6% entre 2007 et 2008.

Les résultats en assurance Vie, avant résultats financiers exceptionnels et avant impôts, s'élevèrent à € 11,02 millions en 2008 par rapport à € 8,51 millions en 2007.

La contribution de l'activité d'assurances Vie au résultat (part du Groupe) après impôts s'éleva à € 3,12 millions à fin 2008, par rapport à € 9,81 millions en 2007, soit en recul de 68,2%.

2.3 GESTIONS D'ACTIFS

L'activité de gestion d'actifs est composée des sociétés Foyer Patrimonium S.A. (100%) et Foyer Sélection SICAV (88,2%), consolidées par intégration globale, et comprend également les résultats financiers de Foyer S.A. elle-même.

Foyer Patrimonium, société issue de la fusion au 1^{er} janvier 2008 de Foyer Asset Management et de Foyer Patrimonium, gère au 31 décembre 2008 € 1 541,62 millions, ce qui représente un montant en recul de 7,7% par rapport à 2007, qui s'explique essentiellement par l'évolution extrêmement défavorable des marchés boursiers.

Les revenus générés par Foyer Patrimonium à fin 2008 sont en recul de 19,3% par rapport à 2007. Si cette baisse des revenus est plus importante que le recul des fonds sous gestion, cela provient essentiellement du fait que le droit d'entrée des SICAVs a fortement diminué.

Les frais engendrés par Foyer Patrimonium ont progressé de 15,0% par rapport à 2007, essentiellement en raison de la succursale belge, de l'aménagement des locaux à Leudelange et d'un renforcement des effectifs.

Le Groupe a finalisé en janvier 2009 l'acquisition de CapitalatWork, société présente au Grand-Duché

de Luxembourg, en Belgique, aux Pays-Bas, en Suisse et en Espagne. Cette acquisition double le volume des actifs gérés par le Groupe et donne une nouvelle taille et une dimension internationale aux activités de private banking du Groupe.

Les frais engendrés par l'acquisition de CapitalatWork, essentiellement les frais de consultance ont été pris en charge par Foyer S.A. Enfin, la contribution au résultat consolidé après impôts de l'activité «Gestion d'actifs» (part du Groupe) enregistre un recul, passant de € 2,52 millions en 2007 à une perte de € 2,63 millions en 2008.

3. POLITIQUE FINANCIÈRE DU GROUPE

Les marchés financiers ont connu en 2008 une volatilité extrême, un mouvement massif de «de-risking» et de désendettement auprès des institutions financières et des investisseurs. La crise financière déclenchée en 2007 par les «subprimes» de l'immobilier résidentiel américain titrisé s'est développée en crise systémique du secteur bancaire global. Les paramètres de risque : spreads de crédit et volatilité boursière ont explosé, créant ainsi des pertes substantielles dans les portefeuilles d'actifs à risque. Les autorités politiques et monétaires ont dû intervenir massivement pour sauver l'intégrité du système bancaire, en baissant les taux, fournissant de la liquidité ou du capital de solvabilité. La hausse vertigineuse des matières premières au premier semestre, d'ailleurs suivie par une chute encore plus forte, a eu un impact négatif autant sur les ménages que sur les firmes exposées. Les pays développés se trouvent ainsi depuis le quatrième trimestre 2008 dans une récession grave, qui perdurera en 2009, malgré les divers plans de stimulation mis en place par les états. Les pays émergents subissent également de fortes pressions.

Les marchés obligataires étatiques, sous pression au premier semestre 2008 sur craintes inflationnistes, ont connu au second semestre une forte performance suite à la baisse du pétrole, l'entrée en récession et la fuite des investisseurs vers des actifs sans risque. Les obligations du secteur privé sont restées fortement en retrait, les marges de crédit et d'illiquidité devenant très larges.

Les marchés boursiers ont corrigé de quelque 45,0%, reflétant le cumul des problèmes de la sphère bancaire et financière d'une part et de l'économie réelle en grave récession d'autre part. Les perspectives de profit des entreprises restent médiocres, et la visibilité sur une sortie de crise est très aléatoire. Le marché subit également une absence marquée d'investisseurs en actifs à risque, suite à la perte de substance financière subie et une aversion au risque portée à l'extrême.

Foyer a ajusté son allocation d'actifs financiers en réduisant substantiellement le volume des actions au bénéfice des obligations étatiques ou d'émetteurs privés de haute qualité.

Valeur marché (%)	2008	2007
Obligations	81,6	64,0
Actions	6,8	19,6
Fonds	5,5	8,4
Trésorerie	6,1	8,1
Total	100,0	100,0

Des mesures supplémentaires de couverture ont été prises sur les positions actions, qui réduisent encore davantage l'exposition au risque boursier.

Le risque de devise est minime, les actifs en devises non Euro étant généralement couverts.

Le risque de crédit, représenté par le risque sur les émetteurs d'obligations, est limité par le choix d'émetteurs de rating élevé et une large répartition entre les émetteurs. Le portefeuille obligataire contient pour 98,3% de titres de rating « investment grade » et 1,7% des titres de rating inférieur à BBB- ou sans rating.

Le risque de taux est surtout géré à travers la durée du portefeuille obligataire. Ce paramètre s'élevait à fin 2008 à 5,41 ans.

Le risque boursier est géré par une large diversification entre les marchés et les valeurs et une évaluation permanente des titres en portefeuille quant à leur perspective de performance.

Pour un descriptif détaillé de ces risques et de leur gestion, il est renvoyé à la Note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

4. PERSPECTIVES

Le contexte économique et financier sera encore difficile en 2009.

Cependant, nonobstant le manque de visibilité, nous prévoyons une progression du chiffre d'affaires du Groupe en 2009.

Sur le marché local, le taux de croissance devrait se situer au niveau des années précédentes. En assurance Vie commercialisée en libre prestation de services au-delà des frontières, 2009 devrait connaître à nouveau une réelle croissance du chiffre d'affaires, grâce aux efforts commerciaux en termes de produits et de diversification des marchés consentis en 2007 et 2008 et grâce à la reprise d'un portefeuille d'assurances Vie.

L'acquisition de CapitalatWork, donnera une nouvelle dimension aux activités de private banking du Groupe. Après fusion avec Foyer Patrimonium, la nouvelle entité emploiera plus d'une centaine de personnes et gèrera près de € 3,5 milliards d'actifs.

Grâce à cette acquisition comprenant des filiales en Belgique, aux Pays-Bas, en Suisse et en Espagne, le Groupe se donne une envergure internationale en gestion de fortunes et une taille qui lui permettra d'offrir les produits et services à une clientèle toujours plus exigeante.

L'évolution du résultat restera cependant tributaire des aléas propres à l'activité d'assurance et les effets négatifs de la crise financière risquent de peser encore sur les résultats de 2009, malgré de bons résultats opérationnels en perspective en assurances.

Leudelange, le 10 mars 2009

Le Conseil d'administration

DÉCLARATION

En application de l'article 3 (2) c) de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, Monsieur François TESCH, Chief Executive Officer, et Monsieur Marc LAUER, Chief Operating Officer, déclarent que les états financiers de FOYER S.A. ont été établis sous leur responsabilité, conformément au corps de normes comptables applicable, et que, à leur

connaissance, ces états financiers donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de FOYER.S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de FOYER S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

Marc Lauer
COO

François Tesch
CEO

Rapport du Réviseur d'Entreprises

Aux Actionnaires
de Foyer S.A.
12 rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Rapport sur les comptes annuels consolidés

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 4 avril 2006, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de Foyer S.A., comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2008, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé des produits et charges comptabilisés et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives aux comptes annuels consolidés.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes

ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'Entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion consolidée.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de FOYER S.A. au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des

Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels consolidés.

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Réviseur d'Entreprises

Jean-Michel PACAUD

Luxembourg le 24 mars 2009

Bilan consolidé

au 31 décembre 2008

€ milliers ACTIF	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Immobilisations incorporelles	11	6 805,1	4 954,5
Immobilisations corporelles		53 010,3	53 547,4
- Immeubles de placement	13	5 640,3	6 013,5
- Immeubles d'exploitation	12	42 395,9	42 695,5
- Autres immobilisations corporelles	12	4 974,1	4 838,4
Titres à revenu variable		152 077,8	346 583,3
- Disponibles à la vente	14	133 684,2	276 965,2
- Détenus à des fins de transaction	14	18 393,6	69 618,1
Titres à revenu fixe		971 509,1	768 868,0
- Disponibles à la vente	14	940 467,8	757 968,7
- Détenus à des fins de transaction	14	11 902,8	10 899,3
- Détenus jusqu'à l'échéance	14	19 138,5	-
Actifs financiers désignés comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	20	1 159 269,4	1 434 392,0
Impôts différés actif	19	4 577,4	2 240,4
Créances d'assurance et autres créances	15	58 504,9	89 115,5
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	17	156 530,7	138 597,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	186 514,7	209 082,3
Actifs détenus en vue de la vente		-	398,7
Total de l'actif		2 748 799,4	3 047 780,0

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés

€ milliers PASSIF	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Capitaux propres - Part du Groupe		411 106,4	460 286,9
- Capital	8	44 994,2	44 994,2
- Actions propres	8	-175,9	-76,2
- Primes d'émission	8	3 106,0	3 106,0
- Réserves et résultats reportés	9	350 973,1	336 197,2
- Résultat de la période	10	12 209,0	76 065,7
Capitaux propres - Part des minoritaires	10	3 265,6	334,1
Total capitaux propres		414 372,0	460 621,0
Provisions techniques		1 395 760,0	1 456 395,3
- Autres provisions techniques	17	924 255,4	849 031,3
- Provisions relatifs à des contrats d'assurance en unités de compte	17	471 504,6	607 364,0
Provisions		24 765,6	24 242,2
- Fonds de pension complémentaire	21,22	22 476,5	22 239,3
- Provisions pour autres passifs et charges	21	2 289,0	2 003,0
Impôts différés passif	19	48 791,6	65 700,4
Passifs financiers		767 875,5	926 526,6
- Passifs des contrats d'investissement	20	686 533,4	833 523,7
- Emprunts et dépôts des réassureurs	17	81 342,0	93 002,9
Dettes d'assurance et autres dettes	18	97 234,7	114 294,4
Total du passif		2 748 799,4	3 047 780,0

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés

Compte de résultat consolidé

pour la période se terminant le 31 décembre 2008

€ milliers	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Primes acquises brutes	23	332 372,4	331 386,1
Primes acquises cédées	23	-53 305,3	-55 167,2
Primes acquises nettes de réassurance		279 067,1	276 218,9
Commissions et participations aux bénéfices perçues sur contrats de réassurance	26	4 873,5	4 751,2
Commissions d'acquisition sur contrats d'investissement	28	670,7	1 023,1
Commissions perçues par le secteur Gestion d'Actifs	27	4 738,7	6 137,9
Commissions de gestion sur contrats d'investissement	28	5 834,5	6 641,3
Commissions de gestion sur contrats d'assurance	25	5 020,0	5 857,6
Gains nets réalisés sur actifs financiers	30	356,1	45 550,4
Variation de juste valeur d'actifs / passifs comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat	31	-137 731,9	2 634,6
Revenus financiers	29	51 301,9	43 516,8
Charges financières	29	-33 030,5	-11 526,5
Total Produits d'exploitation nets		-97 967,0	104 586,4
Charges de prestations d'assurance Vie - Montants bruts	24	38 712,2	-97 117,7
Charges de prestations d'assurance Non-Vie - Montants bruts	24	-135 223,6	-133 031,0
Part des réassureurs dans les charges de prestations d'assurance	24	18 236,5	24 994,9
Charges de prestations d'assurance nette de réassurance		-78 274,9	-205 153,8

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés

€ milliers	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Frais d'acquisition nets	32	-60 885,4	-54 676,0
Frais d'administration	32	-21 541,5	-17 768,8
Frais relatifs aux contrats d'investissement & contrats d'assurances	32	-5 045,8	-5 601,9
Autres frais d'exploitation	32	-180,9	-70,5
Frais		-87 653,6	-78 117,2
Résultat opérationnel		15 171,6	97 534,3
Quote part du Groupe dans le résultat des entreprises associées	2	-	115,6
Résultat avant impôt		15 171,6	97 649,9
Impôts	19	-3 040,2	-21 455,7
Résultat de l'exercice		12 131,4	76 194,2
- Dont part revenant au Groupe		12 209,0	76 065,8
- Dont part revenant aux minoritaires		-77,6	128,4
Résultat par action de base / dilué pour le résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère (€)	8	1,4	8,5

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés

Etat des produits et charges comptabilisés

pour la période se terminant le 31 décembre 2008

€ milliers	31.12.2008	31.12.2007
Résultat net	12 131,4	76 194,2
Pertes nettes de variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente (nets d'impôts différés)	-48 193,0	-16 871,2
Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraites et engagements assimilés (nets d'impôts différés)	594,1	822,5
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-47 598,9	-16 048,7
Total des produits et charges comptabilisés	-35 467,5	60 145,5
- Dont part revenant au Groupe	-35 389,0	60 028,1
- Dont part revenant aux minoritaires	-78,5	117,5

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés

Tableau de flux de trésorerie consolidés

pour la période se terminant le 31 décembre 2008

€ milliers	31.12.2008	31.12.2007
Résultat avant impôts	15 171,6	97 649,9
Impôts payés	- 7 668,2	- 6 303,6
Ajustements :		
Amortissements et réduction de valeur	5 061,9	4 873,2
Dotations et reprises de provisions	286,1	425,8
Juste valeur des instruments financiers	14 480,9	9 838,6
Juste valeur des actifs financiers désignés à la juste valeur en contrepartie du résultat	269 386,2	- 8 888,5
Résultat sur cession d'entreprises associées	- 251,8	-
Résultat des entreprises associées	-	- 115,6
Résultat ajusté après impôts payés	296 466,7	97 479,8
Variation nette des actifs de réassurance	- 17 932,8	- 73 427,8
Variation nette des engagements d'assurance	- 60 635,3	134 996,8
Variation des passifs de contrats d'investissement	- 146 990,3	539,4
Acquisition d'actifs financiers désignés à la juste valeur en contrepartie du résultat	- 256 946,3	- 200 674,6
Cession d'actifs financiers désignés à la juste valeur en contrepartie du résultat	262 682,7	217 761,0
Acquisition d'instruments financiers	- 1 586 884,5	- 6 991 623,1
Cession d'instruments financiers	1 515 651,9	6 878 255,8
Variation des créances d'assurance	- 1 558,0	3 447,6
Variation des dettes d'assurance	9 902,2	- 8 261,8
Variation des emprunts et dépôts des réassureurs	- 11 660,9	61 645,8
Variation des autres dettes et créances	-4 150,1	- 32 056,9
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	- 2 054,7	88 082,0
dont intérêts payés	- 9 389,8	- 73 445,5
dont intérêts reçus	31 331,7	106 865,8

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés

Tableau de flux de trésorerie consolidés (suite) pour la période se terminant le 31 décembre 2008

€ milliers	31.12.2008	31.12.2007
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	- 2 054,7	88 082,0
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 6 839,8	- 5 838,1
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	464,5	301,5
Dividendes reçus des entreprises associées	-	78,4
Acquisition / cession d'entreprises liées ou associées (*)	398,7	- 1 476,4
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 5 976,6	- 6 934,6
Dividendes versés par le Groupe	- 13 339,5	- 12 069,0
Dividendes versés aux tiers	- 110,0	- 16,0
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 13 449,5	- 12 085,0
Variation de la trésorerie	- 21 480,8	69 062,4
Trésorerie d'ouverture	179 048,3	109 985,9
Trésorerie de clôture	157 567,5	179 048,3
Variation de la trésorerie	- 21 480,8	69 062,4

(*) En 2008, le Groupe a cédé sa participation dans Europ Assistance, Société d'Assistance S.A. La constitution de Tradhold S.A. n'a pas d'effet sur la trésorerie nette.
En 2007, les sorties de trésorerie ont été générées par l'acquisition des parts minoritaires de Foyer Patrimonium S.A. : elles étaient comptabilisées parmi les acquisitions d'actifs financiers dans les comptes annuels consolidés 2007.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés

Notes aux comptes consolidés

Sommaire

Informations générales sur le Groupe et informations concernant le périmètre de consolidation

- P. 37** Note 1 Information générale
- P. 38** Note 2 Périmètre de consolidation et liens avec les entreprises liées

Informations sur les méthodes comptables employées

- P. 41** Note 3 Modalités d'application des règles comptables
- P. 42** Note 4 Principes et méthodes comptables et technique comptable de consolidation

Informations sur les risques et les estimations techniques et financières

- P. 61** Note 5 Estimations comptables et mode décisionnel de l'application d'une règle comptable
- P. 63** Note 6 Gestion des risques d'assurances et risques financiers

Activités du Groupe

- P. 81** Note 7 Information sectorielle

Informations concernant les fonds propres

- P. 86** Note 8 Capital souscrit et primes d'émission
- P. 87** Note 9 Réserves et résultats reportés
- P. 88** Note 10 Tableau de variation des capitaux propres

Informations concernant les actifs et passifs exigibles

- P. 90** Note 11 Immobilisations incorporelles
- P. 92** Note 12 Immeubles d'exploitation, installations et équipements
- P. 94** Note 13 Immeubles de placement
- P. 95** Note 14 Titres à revenu variable et à revenu fixe
- P. 97** Note 15 Créances d'assurances, autres créances, comptes de régularisation
- P. 99** Note 16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

- P. 100** Note 17 Provisions techniques et part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance
- P. 104** Note 18 Dettes d'assurance et autres dettes, et autres passifs financiers
- P. 105** Note 19 Charge d'impôts et impôts différés
- P. 109** Note 20 Passifs des contrats d'investissement et actifs financiers désignés comme actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat
- P. 110** Note 21 Avantages du personnel
- P. 115** Note 22 Promesse d'indemnité de fin de carrière des agents

Informations concernant le compte de résultat consolidé

- P. 116** Note 23 Primes acquises nettes de réassurance
- P. 119** Note 24 Charges de prestations d'assurances
- P. 120** Note 25 Commissions de gestion sur contrats d'assurances
- P. 120** Note 26 Commissions et participations aux bénéfices perçues sur contrats de réassurance
- P. 120** Note 27 Commissions perçues par le secteur Gestion d'actifs
- P. 121** Note 28 Commission d'acquisition et de gestion sur contrats d'investissement
- P. 121** Note 29 Autres revenus financiers nets
- P. 122** Note 30 Gains nets réalisés sur actifs financiers
- P. 122** Note 31 Variation de juste valeur d'actifs / passifs comptabilisés en juste valeur en contrepartie du résultat
- P. 123** Note 32 Frais
- P. 125** Note 33 Frais de personnel

Autres informations

- P. 125** Note 34 Informations relatives aux parties liées
- P. 127** Note 35 Contrats de location simples
- P. 128** Note 36 Informations sur événements postérieurs à la clôture

Notes aux comptes consolidés

Note 1. Information générale

Foyer S.A. (« la Société ») a été constituée le 13 novembre 1998 sous le nom de Le Foyer, Compagnie Luxembourgeoise S.A. sous forme de société anonyme. L'Assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2005 a décidé de modifier cette dénomination en Foyer S.A. La Société a pour objet principalement toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

Avec les sociétés affiliées, la Société forme un groupe qui est actif principalement dans le secteur des assurances et dans le secteur de la gestion financière (le « Groupe »). Dans le domaine de l'assurance, le Groupe souscrit en branches dommages, assistance, accident, maladie et responsabilité civile dans le secteur Non-Vie, et en risque, épargne, pension et invalidité dans le secteur Vie. Le Groupe opère en libre prestation de services dans le secteur Vie dans certains pays de l'Union Européenne via sa filiale Foyer International S.A. Dans le secteur Non-Vie, le Groupe opère en libre prestation de services en Belgique dans les régions limitrophes du Grand-Duché de Luxembourg via ses filiales Foyer Assurances S.A. et FOYER-ARAG S.A. Les entités actives dans la gestion financière opèrent au Luxembourg et en Belgique dans les domaines de la gestion patrimoniale pour compte propre et pour compte de particuliers ainsi qu'en intermédiation financière.

Le 1^{er} janvier 2008, le Groupe a fusionné ses deux filiales du secteur d'activité Gestion d'actifs.

Foyer Patrimonium S.A. a ainsi absorbé la société Foyer Asset Management S.A., cette dernière cessant d'exister à compter de cette date.

Foyer Assurances S.A. a cédé sa participation dans EUROP ASSISTANCE, Société d'Assistance S.A. à la société de droit belge Europ Assistance (Belgium) S.A. avec effet comptable au 1^{er} janvier 2008. La participation était détenue à 49% et était consolidée par mise en équivalence, dans le secteur d'activité Non-Vie.

Le 11 avril 2008, le Groupe a créé avec un partenaire la filiale Tradhold S.A. dont elle détient 50% du capital et sur laquelle elle exerce un contrôle conjoint.

Au 31 décembre 2008, le Groupe employait 459 personnes au Luxembourg.

Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de Luxembourg et sur Euronext Bruxelles. 7 074 995 actions de la Société sur un total de 8 998 842 actions émises, soit 78,6%, sont détenues par Foyer Finance S.A., une société de participation financière non cotée en bourse, qui constitue le plus grand ensemble d'entreprises dont la Société fait partie en tant que filiale.

Le siège social de la Société est établi à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

Dans sa séance du 10 mars 2009, le Conseil d'administration de la Société a arrêté les comptes consolidés qui seront soumis à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires le 7 avril 2009.

Note 2. Périmètre de consolidation et liens avec les entreprises liées

1. TABLEAU DES POURCENTAGES DÉTENUS ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Nom et adresse des sociétés consolidées par intégration globale	% détention 31.12.2008	% détention 31.12.2007	Secteur d'activité
Foyer Assurances S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	Non-vie
FOYER RE S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	Non-vie
FOYER-ARAG S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	90,0	90,0	Non-vie
Foyer Vie S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	Vie
Foyer International S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	Vie
Foyer Asset Management S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	-	100,0	Gestion d'actifs
Foyer Patrimonium S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	100,0	100,0	Gestion d'actifs
Foyer Sélection SICAV 19-21, bd. Prince Henri, L-1724 Luxembourg	88,2	100,0	Gestion d'actifs

Le 1^{er} janvier 2008, Foyer Patrimonium S.A. a absorbé Foyer Asset Management S.A. Cette fusion n'a pas généré de résultat au niveau du Groupe Foyer.

Nom et adresse des sociétés consolidées par intégration proportionnelle	% détention 31.12.2008	% détention 31.12.2007	Secteur d'activité
Foyer Santé S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	50,0	50,0	Non-vie
Raiffeisen Vie S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	50,0	50,0	Vie
Tradhold S.A. 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg	50,0	-	Gestion d'actifs

Nom et adresse sociétés consolidées par mise en équivalence	% détention au 31.12.2008	% détention 31.12.2007	Secteur d'activité
EUROP ASSISTANCE Société d'Assistance S.A. 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange	-	49,0	Non-vie

La participation dans la société de droit luxembourgeois EUROP ASSISTANCE, Société d'Assistance S.A. a été cédée au cours de l'exercice 2008. Au 31 décembre 2007, cette participation était classée dans la ligne « Actifs détenus en vue de la vente ». Cette vente n'a pas généré de résultat au niveau du Groupe Foyer. Au 31 décembre 2008, le périmètre de consolidation ne compte plus aucune entreprise associée.

2. COMPTABILISATION LIGNE PAR LIGNE DES QUOTES-PARTS DANS LES CO-ENTREPRISES

Quotes-parts d'intérêt dans le résultat

2008 € milliers	Foyer Santé	Raiffeisen Vie	Tradhold
Primes acquises nettes de réassurance	2 953,0	2 214,4	-
Autres produits d'exploitation	131,0	305,2	168,5
Charges de prestations d'assurance nettes de réassurance	-2 010,2	-1 717,1	-
Frais	-713,9	-437,9	-42,4
Eliminations de consolidation	-39,9	-4,7	-
Résultat avant impôts	320,0	359,9	126,1
Impôts	-94,8	-107,2	-
Résultat de l'exercice	225,2	252,7	126,1
dont part du Groupe	225,2	252,7	126,1

2007 € milliers	Foyer Santé	Raiffeisen Vie	Tradhold
Primes acquises nettes de réassurance	2 622,6	1 890,4	-
Autres produits d'exploitation	166,2	396,4	-
Charges de prestations d'assurance nettes de réassurance	-1 790,5	-1 669,6	-
Frais	-615,0	-523,5	-
Eliminations de consolidation	-27,6	-2,3	-
Résultat avant impôts	355,7	91,3	-
Impôts	-98,9	-40,1	-
Résultat de l'exercice	256,8	51,2	-
dont part du Groupe	256,8	51,2	-

Quotes-parts dans les principaux comptes d'actif et de passif

31.12.2008 € milliers	Foyer Santé	Raiffeisen Vie	Tradhold
Actif			
Immobilisations	3,0	0,2	-
Titres à revenu variable	230,6	863,9	5 961,1
Titres à revenu fixe	3 266,5	5 322,4	-
Impôts différés	4,7	1,0	-
Créances	969,8	293,6	0,7
Part des réassureurs	-	644,2	-
Trésorerie et équivalents	645,6	4 105,1	147,3
Passif			
Provisions techniques	3 190,4	7 889,8	-
Provisions	15,9	3,2	-
Impôts différés	14,0	31,2	-
Passifs financiers	-	511,0	-
Dettes d'assurance et autres dettes	430,9	245,9	2,9

31.12.2007 € milliers	Foyer Santé	Raiffeisen Vie	Tradhold
Actif			
Immobilisations	3,7	0,4	-
Titres à revenu variable	537,3	1 462,4	-
Titres à revenu fixe	2 374,4	5 962,4	-
Impôts différés	3,9	2,4	-
Créances	859,8	249,0	-
Part des réassureurs	-	594,8	-
Trésorerie et équivalents	512,9	1 350,6	-
Passif			
Provisions techniques	2 547,0	6 393,1	-
Provisions	15,9	3,2	-
Impôts différés	20,7	63,0	-
Passifs financiers	-	391,0	-
Dettes d'assurance et autres dettes	253,2	149,1	-

3. SOMMES RESTANT À VERSER DANS LE CADRE DU CAPITAL SOUSCRIT MAIS NON ENCORE LIBÉRÉ DE SOCIÉTÉS FAISANT PARTIE DU PÉRIMÈTRE

€ milliers	Capital non versé	Quote-part Groupe
FOYER-ARAG	247,9	223,1
Foyer International	7 500,0	7 500,0

4. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

La participation dans la société de droit luxembourgeois EUROP ASSISTANCE, Société d'Assistance S.A. domiciliée 12, rue Léon Laval à L-3372 Leudelange, a été cédée au cours de l'exercice 2008.

Au 31 décembre 2008, le Groupe ne détient pas d'actifs destinés à la vente.

Note 3. Modalités d'application des règles comptables

Suite au remplacement du logiciel de gestion des titres, utilisé pour les sociétés consolidées par intégration globale, certaines modalités pratiques d'application des règles comptables ont été modifiées. Les impacts de ces modifications ne sont pas significatifs, ni dans le bilan au 31 décembre 2008, ni dans le résultat de l'exercice 2008.

1. DATE DE COMPTABILISATION ET DE DÉCOMPTABILISATION

Dans le cas des achats et ventes usuels, au 31 décembre 2007, les actifs et passifs financiers étaient comptabilisés à la date de transaction.

A compter du 31 décembre 2008, ils sont comptabilisés à la date valeur (cf. Note 6, § 6.1).

2. DÉTERMINATION DU COÛT UNITAIRE DES TITRES EN PORTEFEUILLE

Jusqu'au 30 juin 2008, les actifs financiers affectés à un portefeuille qui étaient acquis en plusieurs séquences et vendus également en plusieurs séquences étaient comptabilisés selon

la technique du « premier entré – premier sorti » (« first in – first out »).

A compter du 1^{er} juillet 2008, les titres sont comptabilisés selon la technique du coût moyen pondéré.

3. AMORTISSEMENT DES AGIOS ET DISAGIOS

Les titres à revenus fixes disponibles à la vente font l'objet d'un amortissement de la différence positive (agios) ou négative (disagios) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement selon la méthode du taux effectif. Cet amortissement est constaté au compte de résultat (cf. Note 6, § 6.7).

La durée d'amortissement a été modifiée pour les obligations à taux variable. Jusqu'au 30 juin 2008, l'amortissement était calculé jusqu'à l'échéance. A compter du 1^{er} juillet 2008, l'amortissement est calculé jusqu'à la date du coupon suivant.

Note 4. Principes et méthodes comptables et technique comptable de consolidation

1. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les comptes annuels consolidés ont été préparés conformément au référentiel « Normes Internationales d'Information Financière » (International Financial Reporting Standards « IFRS ») tel qu'adopté par l'Union Européenne.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Les comptes annuels consolidés sont présentés en Euro, et arrondis au millier le plus proche (€ milliers) à l'exception des notes 6 et 8. L'Euro a également été défini comme la devise de fonctionnement de toutes les entités du Groupe. Les comptes annuels consolidés sont présentés sur base de la convention du coût historique, excepté pour :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, les instruments financiers disponibles à la vente et les dérivés, qui sont évalués à leur juste valeur ;
- les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire qui sont évalués conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg (« LuxGAAP »).

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des frais de cession.

La préparation des comptes annuels consolidés en conformité avec les IFRS exige de la part de la Direction du Groupe des estimations, des

hypothèses et des décisions qui influent sur l'application de certaines politiques comptables, la valeur de certains actifs et passifs, ainsi que sur le montant de certaines charges et de certains produits. Ces estimations et hypothèses sont basées sur des données historiques et différents autres facteurs qui, dans ces circonstances, sont considérés comme étant raisonnables. L'ensemble de ces éléments constitue la base de la valorisation des actifs et des passifs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sont revues continuellement. Le résultat d'un changement d'une estimation comptable est pris en charge dans la période au cours de laquelle le changement d'estimation comptable a lieu, lorsque seule cette période est concernée, ou dans la période au cours de laquelle le changement a lieu et dans les périodes futures lorsque le changement concerne la période courante et les périodes suivantes.

Les décisions prises par la Direction du Groupe, en application des IFRS qui ont une conséquence significative sur les comptes annuels consolidés et les estimations qui peuvent influencer les comptes de façon significative, font l'objet de notes spécifiques.

Les principales règles comptables appliquées dans la préparation des comptes annuels consolidés sont décrites ci-après. Ces principes comptables ont été appliqués de façon harmonisée par les entités du Groupe. Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent.

L'adoption des normes et interprétations révisées qui suivent n'a pas eu d'effet sur les comptes annuels consolidés du Groupe, à savoir :

- Amendement à IAS 1 «Présentation des états financiers», publié en septembre 2007 ;
- Amendement à IAS 23 «Coûts d'emprunt», publié en mars 2007 ;
- Amendements à IAS 39 «Instruments financiers: comptabilisation et évaluation» et IFRS 7 «Instruments financiers: informations à fournir», publiés en octobre 2008 et intitulés «Reclassement d'actifs financiers» ;
- Amendement à IFRS 2 «Paiement fondé sur des actions», publié en janvier 2008 ;
- IFRIC 13 : «Programmes de fidélisation de la clientèle», publié en juin 2007 ;
- IFRIC 14 : «IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction», publié en juillet 2007.

Certaines normes et interprétations de normes qui ont fait l'objet d'adaptations de la part de l'IASB ne sont pas encore d'application pour la préparation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2008 :

- IFRS 8 «Secteurs opérationnels» : Cette norme applicable à partir du 1^{er} janvier 2009 impose des informations en annexe sur les segments opérationnels du groupe ;
- Amendements à IAS 32 «Instruments financiers: présentation» et à IAS 1 «Présentation des états financiers», intitulés «Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation» (publiés en février 2008 mais adoptés par l'Union Européenne en janvier 2009) ;
- Amendements de plusieurs normes regroupés dans le projet «Améliorations des IFRS - Recueil d'amendements aux IFRS» (publiés en mai 2008 mais adoptés par l'Union Européenne en janvier 2009) ;
- Amendement à IAS 39 «Instruments financiers: comptabilisation et évaluation» intitulé

- «Eléments couverts éligibles» (publié en juillet 2008 mais non adopté par l'Union Européenne) ;
- Amendements à IFRS 1 «Première adoption des IFRS» et à IAS 27 «Etats financiers consolidés et individuels», intitulés «Coût d'acquisition d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée» (publiés en mai 2008 mais adoptés par l'Union Européenne en janvier 2009) ;
- Révision de IFRS 3 «Regroupements d'entreprises» (publiée en janvier 2008 mais non adoptée par l'Union Européenne) : Cette révision sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 et aux regroupements d'entreprises postérieurs à la date d'adoption de cette nouvelle norme. IFRS 3R introduit des changements dans les principes comptables des regroupements d'entreprises et aura notamment des impacts sur le montant du Goodwill reconnu, la comptabilisation des acquisitions par étape et le traitement des ajustements éventuels du prix d'acquisition. De plus, tous les coûts relatifs aux acquisitions devront être reconnus en compte de profits et pertes au moment où les services sont reçus ;
- Révision de IAS 27 : «Etats financiers consolidés» (publiée en janvier 2008 mais non adoptée par l'Union Européenne) : Cette révision sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 et doit être adoptée simultanément avec l'IFRS 3R. La norme IAS 27 révisée demande aux entreprises de comptabiliser les changements d'actionnariat des filiales, qui ne correspondent pas à une perte du contrôle, comme une transaction en capitaux propres sans impact sur le Goodwill et sur le compte de pertes et profits. De plus, les pertes encourues par une filiale devront être réparties entre les parts contrôlées et non contrôlées même si les pertes excèdent la part des capitaux propres non contrôlées dans la filiale. En cas de perte de contrôle de la filiale, les entités devront remesurer la juste valeur

des parts conservées, ce qui impactera les gains et pertes reconnus sur les ventes liées à la perte de contrôle ;

- Amendement à IFRS 1 « Première adoption des IFRS » (publié en novembre 2008 mais non adopté par l'Union Européenne);
- IFRIC 12 « Accords de concession de services » (publiée en novembre 2006 mais non adoptée par l'Union Européenne) ;
- IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier » (publiée le 3 juillet 2008 mais non adoptée par l'Union Européenne) ;
- IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger » (publiée le 3 juillet 2008 mais non adoptée par l'Union Européenne) ;
- IFRIC 17 « Distributions en nature aux actionnaires » (publiée le 27 novembre 2008 mais non adoptée par l'Union Européenne).

3. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

3.1 Bases de préparation

Le Groupe a adopté les IFRS en janvier 2004 et avait appliqué les règles de IFRS 1 à la transition des normes LuxGAAP vers IFRS. Le Groupe a fait usage des exemptions de première adoption dans les cas des regroupements d'entreprises selon IFRS 3. Ainsi, les regroupements effectués avant l'adoption des IFRS n'ont pas été retraités, de sorte que les écarts d'acquisition constatés en application du référentiel comptable antérieur à la date de transition aux IFRS, ont été maintenus au bilan.

Les comptes annuels consolidés comprennent les états financiers de la Société et des sociétés faisant partie du Groupe au 31 décembre de chaque année. Les états financiers de ces sociétés sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère et sur la même base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes et transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes sont, suivant la méthode de consolidation utilisée, soit éliminés dans leur totalité, soit éliminés proportionnellement.

3.2 Filiales

On comprend par filiales toutes les entités pour lesquelles le Groupe a un pouvoir décisionnel, tant sur le plan financier que sur le plan opérationnel. Ce contrôle est en principe la conséquence d'une détention directe ou indirecte de plus de 50,0% des droits de vote.

Pour apprécier s'il y a ou non contrôle, il est tenu compte des droits de vote potentiels et, si applicable, des options de conversion pouvant être exercées sur la période considérée.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle de l'entité est assumé par le Groupe jusqu'au jour où ce contrôle n'est plus exercé.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et, dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

3.3 Co-entreprises

On comprend par co-entreprises les intérêts du Groupe dans des entités pour lesquelles il existe un accord contractuel entre co-entrepreneurs en vertu duquel il est convenu d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Les co-entreprises sont consolidées par intégration proportionnelle à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint est exercé jusqu'au jour où ce contrôle n'est plus exercé.

Le Groupe enregistre sa quote-part dans le compte de résultat et les comptes d'actif et de passif, ainsi que dans le tableau de flux de trésorerie ligne par ligne.

3.4 Entreprises associées

Une entreprise associée est une entreprise dans laquelle le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans pour autant exercer le contrôle, ce qui est généralement le cas lorsque 20,0 à 50,0% des droits de vote sont détenus. Les entreprises associées sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'au jour où cette influence notable n'est plus exercée.

Les bénéfices ou pertes qui résultent de transactions du Groupe avec les entreprises associées, sont éliminés dans la proportion du taux de détention, sauf si la perte résulte d'une dépréciation.

La participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût d'acquisition et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée après la date d'acquisition.

Le Groupe renseigne la part des réserves et des résultats de l'entreprise associée à concurrence de sa part dans le capital de cette entreprise associée.

3.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés sur base de la méthode dite « méthode de l'acquisition » pour les filiales, co-entreprises et entreprises associées. Le coût d'acquisition ainsi déterminé est considéré comme correspondant à la juste valeur. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif acquis et des passifs encourus et passifs éventuels assumés est considéré comme écart

d'acquisition à l'actif (« Goodwill »). Ce Goodwill n'est pas amortissable. Toutefois, il est procédé à un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il peut s'être déprécié selon IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Par contre, si la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition (écarts d'acquisition négatifs), il est procédé à une nouvelle appréciation de l'évaluation des actifs, des passifs et passifs éventuels identifiables et de l'évaluation du coût d'acquisition. Tout excédent subsistant après cette réévaluation est comptabilisé immédiatement en compte de résultat.

4. TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions effectuées en monnaies étrangères (monnaies autres que la monnaie de fonctionnement) sont converties en monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de la transaction. A chaque clôture, les éléments en devises sont convertis dans la monnaie de fonctionnement selon la procédure suivante :

- Les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture et les bénéfices et pertes qui en résultent sont comptabilisés en résultat de l'exercice ;
- Les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur, comme les placements en actions, sont convertis au cours de change à la date d'évaluation à la juste valeur ;
- Les autres éléments non monétaires sont maintenus à leurs cours de change historiques.

Lorsqu'un bénéfice ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, comme par exemple pour les actions détenues à la vente, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est

également directement comptabilisé dans les capitaux propres. Lorsque le bénéfice ou la perte sur un tel élément est comptabilisé en résultat, l'écart de change est également comptabilisé en résultat.

5. CONTRATS D'ASSURANCE ET CONTRATS D'INVESTISSEMENT

5.1 Généralités : définitions

Un contrat d'assurance est un contrat en vertu duquel le Groupe accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (le souscripteur) en acceptant d'indemniser celui-ci si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le souscripteur. Le souscripteur est défini comme la partie qui bénéficie d'un droit à être indemnisé en vertu d'un contrat d'assurance si l'événement assuré survient.

Un risque financier est un risque de variation potentiel futur d'un ou de plusieurs des éléments suivants : un taux d'intérêt spécifié, le prix d'un instrument financier, un taux de change ou une autre variable similaire, à condition que, dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à l'une des parties du contrat.

Un risque d'assurance est un risque, autre qu'un risque financier, transféré par le souscripteur du contrat à l'émetteur du contrat.

Un risque d'assurance est significatif si un événement assuré peut conduire l'émetteur à payer des prestations complémentaires significatives (c'est-à-dire, des montants versés en complément de 5,0% de ce qui serait dû au souscripteur si l'événement assuré ne devait pas survenir) dans au moins un des scénarii à l'exclusion de ceux qui n'ont pas de substance commerciale.

Un contrat d'investissement est un contrat qui ne répond pas à la définition de « contrat d'assurance » selon IFRS 4 et constitue, au regard des IFRS, un « instrument financier »

mais qui entre dans le champ d'application d'IFRS 4 s'il contient un élément de participation discrétionnaire, ou dans le champ d'application d'IAS 39 à défaut d'existence d'un tel élément.

Une participation discrétionnaire est définie comme le droit contractuel qu'a le titulaire d'un contrat de recevoir, en tant que supplément aux prestations garanties, des prestations complémentaires :

- dont il est probable qu'elles représentent une quote-part importante du total des avantages contractuels ;
- dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ;
- qui sont contractuellement basées sur la performance d'un pool défini de contrats ou d'un type de contrat déterminé, sur les rendements des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminés détenus par l'émetteur ou sur le résultat de l'émetteur, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

L'élément de participation discrétionnaire repose sur les clauses contractuelles de participation discrétionnaire, mais aussi sur les dispositions réglementaires applicables localement.

Son rythme d'émergence est notamment à la discrétion de l'émetteur :

- lorsque ce dernier détermine le rythme d'incorporation de la participation discrétionnaire aux engagements individuels envers les souscripteurs par le recours à la provision pour participation aux bénéfices ;
- lorsque la clause de participation discrétionnaire est basée sur les résultats financiers réalisés et que l'émetteur dispose d'un pouvoir discrétionnaire sur leur rythme de réalisation.

L'élément de participation discrétionnaire, tel que défini par IFRS 4, est comptabilisé comme un passif et non comme une composante séparée des capitaux propres.

5.2 Contrats d'assurance relevant de IFRS 4

5.2.1 Principaux contrats classés en contrat d'assurance IFRS 4

Les contrats d'assurance de type Non-Vie conformes à la réglementation luxembourgeoise du secteur des assurances comportent tous un risque d'assurance significatif et sont donc classés comme contrats d'assurance relevant de IFRS 4.

Les contrats couvrant des risques Vie Individuelle tels que les contrats temporaires décès, contrats mixtes, contrats de rente comportant un risque d'assurance significatif, sont classés comme contrats d'assurance.

Les contrats d'investissement en unités de compte sont classés au cas par cas, en fonction de la souscription initiale (ou ultérieure) ou non d'une garantie risque d'assurance complémentaire significative. Ainsi, seuls seront considérés comme des contrats d'assurance relevant de IFRS 4 ceux dont la souscription comporte un risque d'assurance significatif.

Les contrats couvrant des risques Vie Groupe sont considérés contrat par contrat dans leur entièreté. Ceux comportant un volet risque décès ou invalidité significatif sont classés comme contrats d'assurance relevant de IFRS 4.

5.2.2 Comptabilisation des contrats d'assurance IFRS 4

Les contrats d'assurance relevant de IFRS 4 continuent à être comptabilisés conformément aux normes LuxGAAP à l'exception de retraitements imposés par IFRS 4 notamment au titre des provisions d'égalisation imposées aux compagnies de réassurance captives.

Les primes

Les primes relatives aux risques d'assurance Non-Vie sont comptabilisées à la date de prise d'effet de la garantie, cette date constituant le fait

générateur de leur comptabilisation. Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes.

Les primes relatives aux risques d'assurance Vie sont comptabilisées hors taxes et brutes de réassurance lors de leur émission.

Les autres prélèvements sur les souscripteurs (chargements et prélèvements contractuels), sont comptabilisés en produits techniques dans les branches Non-Vie. En branche Vie, ces prélèvements font partie intégrante des primes.

Les provisions techniques

Une provision pour primes non-acquises est constatée contrat par contrat en fonction du temps restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime.

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé des règlements de tous les sinistres survenus à la clôture d'une période. A l'exception des provisions pour rentes d'invalidité, elles ne sont pas escomptées.

Ces provisions couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non déclarés, les sinistres déclarés mais insuffisamment provisionnés, ainsi que l'ensemble des frais liés à la gestion de ces sinistres. Elles sont estimées sur base de données historiques, des tendances actuelles de sinistralité, et prennent en compte les cadences de règlement observées dans l'ensemble des branches d'assurance.

Les subrogations et sauvetages représentent les sinistres pour lesquels l'assureur de la partie adverse est responsable mais que le Groupe a indemnisé en vertu soit d'une couverture d'assistance juridique soit d'une couverture tous risques. Le montant inscrit en subrogations et sauvetages représente dès lors les sommes que

Le Groupe est en droit de réclamer auprès de ces contreparties, déduction faite des éventuels risques de recouvrement.

La provision pour vieillissement de la branche maladie tient compte des prestations tarifaires futures du portefeuille existant. Le calcul est fait contrat par contrat et représente la différence entre la valeur actuelle des sinistres futurs et la valeur actuelle des primes futures.

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par le souscripteur :

- du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la somme de la valeur actuelle des prestations et de la valeur actuelle des frais de gestion, compte tenu des probabilités qui s'y rapportent ;
- du côté du souscripteur, il s'agit de la valeur actuelle des primes pures restant à payer, augmentées le cas échéant des frais de gestion et corrigées de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions mathématiques ne sont pas zillmétrisées.

Les tables de mortalité utilisées sont des tables reconnues comme adéquates localement.

Une provision pour frais de gestion est constituée en Non-Vie afin de couvrir globalement les charges de gestion futures des contrats (regroupés par ensembles homogènes) non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements contractuels sur les produits financiers.

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements afférents aux rentes et accessoires de rentes. Elles sont calculées en utilisant des tables

de mortalité considérées comme adéquates localement. Les provisions d'égalisation constatées en application des réglementations locales permettant d'égaliser les fluctuations de taux de sinistres ou de couvrir les risques spéciaux ne sont pas prises en compte dans les comptes consolidés sous IFRS.

Les provisions des contrats d'assurance libellés en unités de compte sont réévaluées à la juste valeur des unités de compte à la clôture de la période. Ces passifs sont contractuellement liés à la performance d'actifs évalués à la juste valeur.

Frais de souscription et frais restitués aux intermédiaires

Les règles de comptabilisation de ces frais sont identiques à celles relatives aux contrats d'investissement tels que renseignés dans le point 5.4.3 ci-après.

Frais d'acquisition reportés

Les commissions d'acquisitions engagées lors de l'acquisition de contrats d'assurance maladie sont portées à l'actif du bilan. Les frais d'acquisition ainsi reportés sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats.

Pour le cas où tout ou une partie des frais d'acquisition reportés s'avère être non récupérable au cours d'une période comptable, la part non récupérable est immédiatement constatée en charge.

5.3 Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire relevant de IFRS 4

5.3.1 Principaux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire

Les contrats Vie Individuelle ne comportant qu'un risque financier et bénéficiant d'une clause de participation discrétionnaire, conformément aux dispositions IFRS, sont classés comme

contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Les contrats Vie Groupe, autres que ceux mentionnés sous 5.2.1 ci-dessus, comportant un volet retraite soit sous forme d'épargne à taux garanti et une participation discrétionnaire, soit sous forme d'unités de compte avec une option d'arbitrage vers un compartiment avec participation discrétionnaire en complément d'un taux garanti (avec substance commerciale) sont également classés comme contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Comme le taux de cette participation discrétionnaire n'est pas certain et est fixé périodiquement en fonction de l'environnement économique par décision du Conseil d'administration de la société émettrice, le risque n'est pas quantifiable. Dès lors, l'ensemble de ces contrats relèvent de IFRS 4.

5.3.2 Comptabilisation des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire

Les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire relevant de IFRS 4 sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles que les contrats d'assurance (cf. 5.2.2).

5.4 Contrats d'investissement relevant de IAS 39

Les contrats sans risque d'assurance significatif et sans participation discrétionnaire sont des contrats relevant de IAS 39.

5.4.1 Principaux contrats d'investissement sous IAS 39

Les contrats en unités de compte d'épargne retraite ne comportant pas de risque d'assurance significatif sont classés comme contrats d'investissement.

Les contrats en unités de compte ne comportant pas à la souscription initiale de garantie risque

d'assurance significatif, ou pour lesquels le souscripteur n'a pas encore souscrit à une garantie risque d'assurance significatif, sont classés comme contrats d'investissement.

5.4.2 Comptabilisation des contrats d'investissement sous IAS 39

Les primes nettes reçues ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires mais comme passif financier sous « Passifs des contrats d'investissement ».

Les contrats en unités de compte correspondent à des passifs financiers dont les flux de trésorerie sont contractuellement liés à la performance d'actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Ces contrats en unités de compte sont désignés dès leur origine à la juste valeur en contrepartie du résultat.

La juste valeur de ces contrats en unités de compte est déterminée sur base de la valeur de l'unité de compte reflétant la juste valeur des unités de placements multipliées par le nombre d'unités attribuables aux bénéficiaires de ces contrats à la fin de la période. En l'absence de marché actif des unités de placements, la juste valeur de l'unité de compte est déterminée à l'origine et à la fin de la période sur base des techniques de valorisation prévues tenant compte de l'intégration de tous les facteurs que des intervenants sur un marché prendraient en considération et en se basant sur les observations des données du marché.

Etant donné que les engagements de ces contrats sont déterminés sur base des valeurs des unités de compte, la clause contractuelle selon laquelle le paiement réalisé en vertu du contrat, sera définie en unités de fonds internes ou externes, est considérée comme étroitement liée au contrat hôte. Cette clause de paiement en unités de compte ne fait pas l'objet d'une séparation du contrat hôte et d'une évaluation à la juste valeur en contrepartie

du résultat. L'ensemble du contrat est donc évalué selon les règles qui sont propres au contrat hôte.

5.4.3 Comptabilisation des frais de souscription et des frais restitués aux intermédiaires

Les frais prélevés lors de la souscription de contrats d'investissement sont considérés comme frais de mise en place des contrats. De même, les frais restitués aux intermédiaires sont des frais de gestion encourus par ceux-ci dans le cadre des conseils fournis et des frais de transfert des actifs sous-jacents à ces contrats d'investissement. L'ensemble de ces frais restitués/prélevés est pris en charge/produit dans la période de souscription des contrats. Le Groupe prélève par ailleurs pour les contrats d'investissement des produits pour la gestion des placements. Ces produits sont prélevés lorsque les services sont rendus régulièrement sur la durée de vie de ces contrats et non pas lors de l'émission de ceux-ci. Ces produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

5.5 Séparation des dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans un contrat hôte entrant dans la catégorie des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement sont séparés et évalués séparément à la juste valeur si les conditions de séparation sont réunies.

5.6 Test de suffisance des passifs

Le Groupe vérifie à chaque fin de période si les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec clause de participation discrétionnaire comptabilisée, sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs issus de ces contrats. Les insuffisances éventuelles sont intégralement et immédiatement comptabilisées en résultat en constatant une charge complémentaire.

5.7 Réassurance

Les traités de réassurance, transférant un risque d'assurance significatif, relèvent de IFRS 4 en

tant que traités de réassurance détenus et sont comptabilisés en suivant les normes LuxGAAP.

Les autres traités de réassurance sont des contrats de réassurance financière et sont comptabilisés selon IAS 39. Actuellement, le Groupe ne souscrit que des traités de réassurance pour les branches Vie et Non-Vie en vue de limiter son exposition en cas de cumul de risques. Les cessions en réassurance sont enregistrées conformément aux termes des différents traités. Les actifs au titre des cessions en réassurance sont présentés séparément des passifs d'assurance correspondants. De même, les produits et charges provenant de contrats de réassurance ne sont pas compensés avec les produits et charges des contrats d'assurance y relatifs.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques brutes enregistrées au passif. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif.

Les actifs de réassurance font régulièrement l'objet de tests de dépréciation et des pertes de valeur sont enregistrées si nécessaire. Le Groupe rassemble les preuves objectives de pertes de valeur et comptabilise des réductions de valeur selon les mêmes procédures que celles adoptées pour les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti (cf. 6.9 et 6.10).

6. INSTRUMENTS FINANCIERS ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

6.1 Comptabilisation et décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe comptabilise les actifs et passifs financiers dans son bilan lorsqu'ils deviennent partie des dispositions contractuelles de l'instrument. Dans le cas des achats et ventes usuels, les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date valeur. Lors de la

comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont enregistrés à la juste valeur (hormis les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat) majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier ont expiré ou lorsque l'actif financier fait l'objet d'un transfert par lequel le Groupe a transféré substantiellement tous les risques et avantages inhérents à cet actif ou lorsque le Groupe ne conserve plus le contrôle de cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque celui-ci est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou à expiration.

6.2 Coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les passifs financiers (autres que ceux évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat) sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions payées ou reçues, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument financier.

6.3 Juste valeur

Pour un instrument financier coté sur un marché actif, la juste valeur est le cours acheteur (« bid ») à la date d'évaluation pour un actif détenu ou pour un passif à émettre et le cours vendeur (« ask ») pour un actif destiné à être acheté ou pour un passif détenu. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le Groupe estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent

notamment la comparaison avec des transactions récentes dans des conditions de concurrence normale s'il en existe, la référence à la juste valeur à un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie futurs actualisés et les modèles de valorisation des options.

Les intérêts courus non échus sur des titres à revenu fixe sont comptabilisés dans le poste « Comptes de régularisation à l'actif ».

6.4 Classification et comptabilisation des actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont répartis entre les catégories suivantes :

- les actifs financiers disponibles à la vente ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat ;
- les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ;
- les prêts et créances.

Les passifs financiers sont répartis dans deux catégories :

- les passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat ;
- les autres passifs financiers.

Au cours de l'exercice 2008, le Groupe a décidé de conserver jusqu'à leur échéance certains instruments de dette précédemment comptabilisés comme actifs disponibles à la vente.

Le Groupe n'a pas reclassé d'actifs financiers en vertu des amendements à IAS 39 et à IFRS 7 publiés et adoptés en octobre 2008.

6.5 Dépréciation

A chaque date d'arrêt de compte, le Groupe détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation pour un actif financier pris individuellement ou pour un groupe d'actifs résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation de ces

actifs. Dans l'affirmative, le Groupe évalue la perte relative à l'actif financier ou au groupe d'actifs financiers et celle-ci est reconnue immédiatement dans le compte de résultat. Les pertes attendues par suite d'événements non encore survenus à la date de l'arrêté ne sont pas prises en compte. Parmi les critères constituant une indication de dépréciation, on peut citer :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ;
- un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- une probabilité de faillite ou de restructuration financière croissante de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif suite à des difficultés financières.

6.6 Instruments financiers dérivés

Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur à partir du jour où le contrat y afférent prend naissance et sont estimés à la juste valeur durant les périodes subséquentes. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture selon IAS 39.

6.7 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés dans l'une des autres catégories d'instruments financiers.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la date d'acquisition à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Les titres à revenus fixes font l'objet d'un amortissement selon la méthode du taux effectif. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement des titres à revenus fixes est donc constatée au compte de résultat de manière actuarielle sur la durée de vie résiduelle des titres.

La différence entre la juste valeur des titres à la date d'arrêté et leur prix d'achat diminué ou augmenté, le cas échéant, de l'amortissement au taux effectif est comptabilisée dans le poste « actifs disponibles à la vente » en contrepartie du poste « réserve de réévaluation » dans les capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier disponible à la vente, la perte cumulée antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en compte de résultat dans les conditions suivantes :

- Instruments de capitaux propres

Le Groupe considère notamment pour ces instruments la survenance de changements significatifs dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal ayant un effet défavorable sur l'émetteur ainsi que la baisse significative ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en dessous de son coût. Le montant de la dépréciation cumulée transférée des capitaux propres en compte de résultat est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur, diminuée de toute dépréciation de valeur sur cet actif financier antérieurement comptabilisée en compte de résultat. Toute perte ultérieure constatée sur un titre déprécié, en application des critères mentionnés ci-dessus, est constatée directement par résultat, qu'elle soit ou non significative ou prolongée. Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont pas reprises par le compte de résultat en cas d'appréciation ultérieure de la valeur des instruments concernés, mais par le poste « réserve de réévaluation » jusqu'à la cession de l'actif concerné.

- Instruments de dettes

La perte de valeur, qui est égale à la différence entre la juste valeur et le coût amorti, est comptabilisée en compte de résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur d'un instrument de dette déprécié augmente, la dépréciation est reprise par le compte

de résultat à hauteur de la dépréciation précédemment comptabilisée. La juste valeur des titres à revenu fixe ne tient pas compte des produits d'intérêts courus.

6.8 Actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat

6.8.1 Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est :

- acquis ou généré principalement en vue d'être cédé à court terme ;
- une partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés et gérés ensemble qui présente des indications d'un rythme effectif récent de prise de bénéfices à court terme ;
- un instrument financier dérivé.

La variation de la juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction durant la période est constatée dans le compte de résultat. La juste valeur des titres à revenu fixe ne tient pas compte des produits d'intérêts courus.

6.8.2 Actifs financiers désignés comme des actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat

Afin d'éviter une non concordance comptable, le Groupe désigne les actifs financiers détenus dans le cadre de contrats en unités de compte, dont les passifs sont évalués sur la base de la juste valeur des unités de placements représentatifs de ces contrats, comme évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat.

6.9 Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que le Groupe a la volonté et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, à l'exception :

- de ceux que le Groupe a désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat (cf. 6.8.2) ;
- de ceux que le Groupe désigne comme disponible à la vente (cf. 6.7) ;
- de ceux qui répondent à la définition des prêts et créances (cf. 6.10).

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

S'il devient approprié de comptabiliser un actif financier au coût amorti plutôt qu'à la juste valeur, notamment du fait que l'intention du Groupe a changé, la valeur comptable de cet actif financier évalué à la juste valeur à cette date devient son nouveau coût amorti.

6.10 Prêts, créances et passifs financiers

a) Créances d'assurance

Les créances sur clients, courtiers et agents, co-assureurs et réassureurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue, puis évaluées au coût amorti.

b) Avances sur contrats d'assurance Vie

Les avances sur les contrats d'assurance Vie sont initialement comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue, puis évaluées au coût amorti.

c) Les prêts hypothécaires et autres prêts

Les prêts hypothécaires et autres prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue, puis évalués au coût amorti.

d) Modalités de dépréciation de ces actifs financiers

Une dépréciation pour perte de valeur est calculée dès lors que l'on dispose d'éléments objectifs justifiant la dépréciation de tout ou une partie de ces créances d'assurance, avances et prêts.

Le montant de la dépréciation sera égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable (dans la mesure où cette dernière est inférieure à la valeur comptable), cette dernière étant définie comme étant la valeur actualisée des flux d'encaissements futurs estimés. La comptabilisation de ces dépréciations se fait par le compte de résultat.

e) Passifs financiers

Les passifs financiers autres que les contrats d'investissement relevant de IAS 39 (cf. 5.4.2) sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti.

6.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes en banques, les chèques postaux et la caisse sont évalués à leur valeur d'enregistrement comptable initiale. Ce poste comprend les liquidités, les dépôts à vue, les dépôts à préavis et autres investissements à court terme très liquides pour autant que leur échéance initialement fixée et les échéances restant à courir ne dépassent pas trois mois. Les crédits en compte courant sont considérés comme instruments de cash management.

6.12 Evaluation et comptabilisation des revenus et charges d'actifs et de passifs financiers

Les revenus et charges découlant d'actifs et de passifs financiers reçus, payés, à recevoir ou à payer sont évalués à la juste valeur. La contrepartie de ces revenus ou charges se présente la plupart du temps sous forme de flux de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie. Les produits ne sont comptabilisés que s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe. Les charges sont comptabilisées dès qu'elles sont encourues.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

7.1 Terrains, constructions, installations, équipements, matériel et mobilier

7.1.1 Terrains et constructions

Le Groupe renseigne les terrains et constructions séparément selon qu'il s'agit d'immeubles utilisés par le Groupe (immeubles d'exploitation), selon la définition de IAS 16, ou qu'il s'agit d'immeubles détenus à des fins d'investissement (immeubles de placement), selon la définition de IAS 40. Ces postes sont renseignés séparément à l'actif consolidé du Groupe. L'évaluation de ces actifs après comptabilisation initiale est effectuée sur base du modèle du coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

a) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont enregistrés initialement au coût qui comprend les coûts de transaction. Le coût est le montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé au moment de son acquisition ou de sa construction ainsi que les frais accessoires de construction et/ou d'acquisition directement attribuables ou bien le montant comptant équivalent attribué à cet actif lors de sa comptabilisation initiale.

b) Immeubles d'exploitation

- Les immeubles d'exploitation sont évalués au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations, à l'exception des terrains pour lesquels seules les dépréciations éventuelles sont enregistrées.
- Le coût d'acquisition des immeubles d'exploitation se définit comme le prix d'acquisition augmenté des frais d'acquisition qui s'y rapportent. Le coût comprend :
 - le prix d'achat y compris les droits de toute nature et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux ;

- tout coût directement attribuable au transfert des éléments constitutifs de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

Les coûts exposés ultérieurement ne sont activés comme actif séparé que s'il est probable que le bénéfice économique futur associé à ces éléments ira au Groupe. Ces coûts doivent pouvoir être estimés de façon fiable. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles, c'est-à-dire de réparation, de maintenance et autres coûts assimilables, sont comptabilisés en charges.

7.1.2 Installations, équipements, matériel et mobilier

Ces actifs corporels sont enregistrés initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition se définit comme le prix d'acquisition augmenté des frais accessoires d'acquisition qui s'y rapportent. Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux ;
- tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

L'évaluation de ces actifs après comptabilisation est effectuée sur base du modèle du coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

7.1.3 Amortissements et dépréciations

Le Groupe ventile les montants initialement comptabilisés dans les parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. Les amortissements sont calculés linéairement en se basant sur la durée d'utilité estimée des biens, soit :

- 25 à 50 ans, pour la structure des immeubles. Les immeubles de placement sont amortis sur une période de 50 ans ;

- 10 ans, pour les parties techniques des immeubles ;
- 3 à 10 ans, pour les installations, équipements, matériels et mobilier.

Le montant amortissable de ces actifs est déterminé après déduction de leur valeur résiduelle. La durée de vie résiduelle et le mode d'amortissement appliqué sont examinés à chaque fin de période annuelle.

Les terrains sont considérés comme des actifs non amortissables. D'éventuelles pertes de valeur font l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles d'exploitation et les immeubles de placement font périodiquement l'objet d'évaluation par des experts reconnus. Les valeurs de réalisation ainsi déterminées sont renseignées dans les Notes aux états financiers respectives. D'éventuelles pertes de valeur résultant des expertises font l'objet de dépréciations.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs corporels font l'objet d'une révision à la fin de la période annuelle. Une dépréciation est comptabilisée selon les dispositions d'IAS 36 immédiatement s'il s'avère que la valeur comptable nette est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

7.2 Immobilisations incorporelles

7.2.1 Généralités

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée lorsque :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet actif iront au Groupe ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le Groupe apprécie la probabilité des avantages économiques futurs en utilisant des hypothèses raisonnables et documentées représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité de l'actif.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées initialement au coût qui comprend tout coût directement attribuable à la préparation de ces actifs en vue de leur utilisation prévue. Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle est comptabilisée au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Pour les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, le Groupe comptabilise des amortissements sur la durée d'utilité de ces actifs. La durée d'amortissement d'une immobilisation incorporelle est fonction de l'activité et de l'évolution économique des entités du Groupe. L'amortissement commence dès que l'actif incorporel est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir être exploité de la manière prévue par la Direction. L'amortissement cessera à la première date à laquelle cet actif sera classé comme détenu en vue de la vente selon IFRS 5 ou à la date à laquelle l'actif est décomptabilisé. La dotation aux amortissements au titre de chaque période est comptabilisée en compte de résultat. La durée d'utilité et le mode d'amortissement de l'immobilisation incorporelle sont réexaminés lors de chaque clôture annuelle. Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation s'il existe des indices de perte de valeur. Si les paramètres comme la valeur patrimoniale, la rentabilité future, les parts de marché, etc. enregistrent des changements significatifs défavorables, il sera procédé à une réduction de valeur conformément aux dispositions de IAS 36.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet de tests de dépréciation selon les dispositions de IAS 36 annuellement et à chaque fois qu'il existe une indication que cet actif peut s'être déprécié.

7.2.2 Catégories d'immobilisations incorporelles

a) Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition (ou Goodwill) est défini comme l'excédent du coût d'acquisition au-delà de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables revenant au Groupe à la date d'acquisition. Ce Goodwill est enregistré en immobilisations incorporelles. Le Goodwill sur entreprises associées est compris dans la valeur d'investissement.

Le Goodwill résultant de l'acquisition de parts d'actionnaires minoritaires est enregistré directement en déduction des capitaux propres pendant l'exercice de la transaction.

Le montant de l'écart d'acquisition fait l'objet d'une revue périodique et au moins une fois par an dans le but de déterminer une éventuelle perte de valeur et figure au bilan pour le solde de sa valeur nette après déduction de la perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée dans le compte de résultat. Les pertes de valeurs sur Goodwill ne sont pas reprises.

b) Autres immobilisations incorporelles

- Immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux.

Le coût des licences de logiciel acquises est enregistré à l'actif sur base du prix d'acquisition et des frais directs de mise en route du logiciel. Ces coûts sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée de 3 à 5 ans.

La valeur résiduelle est estimée comme étant nulle.

- Immobilisations incorporelles générées en interne

Ces immobilisations correspondent à des projets informatiques développés en interne. Les dépenses relatives à la phase de recherche de ces projets internes ne sont pas immobilisées et sont comptabilisées en compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

Seules les dépenses relatives à la phase de développement de ces projets sont immobilisées sous réserve du respect des conditions d'immobilisation de ces éléments telles que prévues par IAS 38.

Après leur comptabilisation initiale, les dépenses de développement immobilisées sont évaluées selon le modèle du coût amorti. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la Direction.

En règle générale, la durée d'utilité estimée des logiciels générés en interne est actuellement considérée comme étant de 3 à 5 ans. Cette durée est cohérente avec l'expérience du Groupe en cette matière. La valeur résiduelle est estimée comme étant nulle. Les amortissements se font linéairement sur la durée d'utilité de ces actifs.

8. CAPITAL

Les actions ordinaires sont reprises dans le poste « Capital ». Les coûts directement liés à l'émission de nouvelles actions ou des émissions d'options sont renseignés en capital social, nets d'impôts, en déduction de la valeur des actions émises. Lorsqu'une société du Groupe acquiert les actions de la société mère, le prix payé, y compris les coûts directs exposés y afférents, est porté en diminution des fonds propres jusqu'au moment où ces actions sont annulées ou cédées. Lorsque de telles actions sont cédées, le prix de cession, net de frais directs exposés lors de cette opération de cession et net de taxes, est ajouté aux capitaux propres du Groupe.

Sur décision de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, les actions émises donnent droit à un dividende moyennant détachement d'un coupon de dividende.

9. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts sur le résultat sont calculés selon les prescriptions fiscales en vigueur dans le pays de résidence des entités. Les avances payées au titre d'un exercice spécifique et les dettes d'impôts sur le résultat estimées pour le même exercice fiscal peuvent être compensées.

A compter de l'exercice 2008, les sociétés de droit luxembourgeois détenues à plus de 95% par le Groupe sont incluses dans une intégration fiscale, comme le permettent les prescriptions fiscales en vigueur au Luxembourg.

Les impôts différés prennent naissance lorsqu'une différence temporelle apparaît entre la base taxable d'un actif ou d'un passif et la valeur pour laquelle cette dernière figure au bilan consolidé. L'impôt différé est calculé par application du taux d'imposition ainsi que des dispositions légales qui ont été adoptées à la date de clôture.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf :

- a. lorsque le passif d'impôts différés résulte de la reconnaissance initiale d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lors de son occurrence, n'affecte ni le bénéfice ni la perte ; et
- b. pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, lorsque la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles

déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Toutefois, pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et co-entreprises, et investissements dans des succursales, un actif d'impôt différé doit être comptabilisé dès lors qu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible, et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice comptable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non au compte de résultat.

Les taux d'imposition à appliquer aux différences temporelles correspondent aux taux maximum des différentes catégories d'imposition sur les revenus, 29,34% à Leudelange depuis le 1^{er} janvier 2009 (2008 : 30,38%) et 33,99% en Belgique.

10. AVANTAGES DU PERSONNEL

10.1 Avantages à long terme

Le Groupe gère deux types d'engagements de pensions complémentaires signés en faveur du personnel.

Régime de pension complémentaire

Au 1^{er} janvier 2003 un plan de pension complémentaire à cotisations définies est entré en vigueur en faveur des employés. Les cotisations patronales de pension complémentaire de retraite du Groupe servent à constituer un capital de pension complémentaire patronale de retraite, un capital de pension complémentaire patronale de retraite anticipée, ainsi que des capitaux en cas de décès et d'invalidité.

Les cotisations patronales de pension complémentaire de retraite, nettes de frais, sont versées annuellement au choix de l'employé dans un support d'épargne en unités de compte qui précise les différents fonds dans lesquels ces versements seront investis et/ou dans un support d'épargne à taux garanti. En cas de décès de l'employé avant la retraite, les bénéficiaires toucheront en plus de l'épargne accumulée, un capital décès. Les éventuels enfants à charge toucheront une rente d'orphelin. En cas d'invalidité totale ou partielle avant la date de retraite, le règlement prévoit une prestation complémentaire patronale d'invalidité. Le Groupe n'a pas d'autres obligations en dehors du versement des cotisations patronales indiquées ci-dessus.

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure. De ce fait, une fois les cotisations versées, aucun passif et aucun engagement ne figurent dans les comptes des différentes entités. Toutefois, la société Foyer Vie S.A. intervient comme assureur des autres entités du Groupe ayant signé un plan de pension à cotisations définies avec leur

personnel respectif. De ce fait, figurent dans les comptes consolidés du Groupe des engagements d'assurance Vie tant avec unités de compte (« UC ») que hors UC et constitués en couverture des actifs représentatifs des capitaux de retraite constitués individuellement par les employés.

Ancien plan de pension

Le Groupe a des obligations liées à un ancien plan de pension à prestations définies. Ce plan est fermé depuis 2003 et ne concerne plus que les employés ayant pris leur retraite avant cette date. Les engagements sont provisionnés pour les pensions en cours et concernent des pensions de retraite, d'invalidité, de survie et d'orphelins.

Autre engagement

Le Groupe a des obligations à long terme vis-à-vis de certains agents. Des cotisations sont versées annuellement en fonction des commissions. En fin de carrière, l'agent reçoit un capital.

Méthodes comptables

L'évaluation de la valeur actualisée des prestations définies et des coûts de services rendus au cours de la période et, le cas échéant, des services passés est établie selon la méthode des unités de crédit projetées conformément aux dispositions d'IAS 19. La valeur actuelle des engagements est déterminée par l'actualisation des flux futurs à un taux de marché fondé sur les obligations émises par des émetteurs de première catégorie.

Le Groupe n'applique pas la méthode du corridor pour les écarts actuariels constatés sur les engagements de ces plans. Les écarts (gains ou pertes actuariels), nets d'impôts différés, constatés en fin de période sont enregistrés en fonds propres sous le poste « Réserves ».

10.2 Avantages à court terme sur contrats d'assurance personnels des employés

Le Groupe accorde aux employés des rabais sur les primes des contrats souscrits pour leur compte personnel. Ces rabais varient entre 12% et 27% selon les branches.

11. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS

Le Groupe enregistre des provisions chaque fois que l'échéance d'une obligation ou le montant de la dépense future qu'impliquera leur règlement sont incertains. Ces provisions sont comptabilisées lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la « valeur temps » de l'argent est significatif.

12. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe présente la segmentation primaire en fonction des secteurs économiques dans lesquels il est actif.

Le Groupe comprend par secteur les groupes d'actifs et d'infrastructures opérationnelles qui fournissent des services dont les risques encourus et les résultats obtenus sont différents de ceux obtenus dans d'autres segments. Pour le Groupe il s'agit :

- de l'assurance Non-Vie ;
- de l'assurance Vie ;
- de la Gestion d'actifs.

Le Groupe présente une information sectorielle secondaire sur base de la localisation géographique des actifs.

Certains frais généraux, tels que ceux relatifs à la gestion comptable, la gestion financière ou la gestion sur le plan juridique, sont pris en charge par les différents segments par le biais des entités faisant partie des segments. Ces frais sont identifiés et alloués aux entités du Groupe selon un système interne d'imputation de frais et selon un schéma comptable unique.

13. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Sont considérés comme des produits des activités ordinaires les produits provenant des primes d'assurance en branches Vie et Non-Vie, des prestations de services et de l'utilisation d'actifs d'entités du Groupe productrices d'intérêts, de redevances et de dividendes.

- Les primes d'assurances sont prélevées soit pour des périodes non reconductibles convenues au cas par cas avec les clients, soit pour des durées déterminées et renouvelables par tacite reconduction.

- Les prestations de services impliquent généralement l'exécution par une entité du Groupe de tâches convenues contractuellement dans un délai convenu. Les services peuvent être rendus au cours d'une seule période comptable ou sur plusieurs périodes comptables.
- Les revenus en provenance de la gestion patrimoniale dans le cadre de contrats d'investissement sont des commissions de gestion du portefeuille de valeurs mobilières et des dépôts sous-jacents à ces contrats. Ces revenus sont fixés lors de la signature du contrat d'investissement et sont décomptés périodiquement. Les frais de gestion prélevés lors de la signature des contrats de financement couvrent tant les dépenses facturées par des tiers que la compensation des frais commerciaux encourus.
- L'utilisation par des tiers d'actifs appartenant à des entités du Groupe génère des produits des activités ordinaires sous forme :
 - a. d'intérêts – rémunération de l'utilisation de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie ou montants dus aux entités ;
 - b. de dividendes – distribution de bénéfices aux détenteurs d'instruments de capitaux propres à concurrence des droits qu'ils détiennent dans une catégorie de titres composant le capital.

14. CONTRATS DE LOCATION

Certaines immobilisations corporelles utilisées par le Groupe, tels les immeubles de bureaux, ont été prises en location. Les paiements au titre de ces contrats de location sont comptabilisés en compte de résultat sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Il s'agit de contrats de location simples sans transferts significatifs de risques et avantages au Groupe.

Note 5. Estimations comptables et mode décisionnel de l'application d'une règle comptable

Pour préparer les présents comptes annuels consolidés, la Direction doit établir à la date de ces états des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif et donner des informations sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les produits et charges présentés pendant la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont réexaminées régulièrement. Les effets des modifications d'estimations comptables sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle la modification est apportée si cette dernière ne concerne que la période en cours, ou sur la période au cours de laquelle la modification est apportée et les périodes suivantes si la modification porte à la fois sur la période en cours et les périodes ultérieures.

La mise en œuvre de ces jugements et estimations, pour lesquels une information est donnée dans l'annexe des états financiers, concerne notamment l'évaluation des provisions techniques d'assurance et les modalités pour déterminer les montants des éventuelles dépréciations pour perte de valeur.

1. ESTIMATION DE LA CHARGE DES SINISTRES

La charge effective des sinistres couverts par les contrats d'assurance constitue une estimation comptable critique. Différents éléments d'incertitude doivent être pris en considération dans l'estimation des sinistres, en particulier en matière de sinistres en branche de responsabilité civile (« RC »), tant RC Générale que RC Auto, dont le règlement peut intervenir plusieurs années après leur survenance. En l'absence de jurisprudence constante et en raison des modifications de loi et, en général, des changements de l'environnement économique, une estimation précise de l'évolution de la charge finale est difficile. Ces estimations

sont faites de façon prudente par la Direction et des gestionnaires expérimentés.

Les sommes estimées comme paiements futurs dans le cadre des dossiers individuels sont inscrites dans les provisions pour sinistres.

Ces provisions, à l'exception des provisions pour rentes d'invalidité, ne sont pas escomptées.

Des provisions complémentaires sont constituées pour sinistres déclarés tardivement, pour sinistres déclarés mais insuffisamment provisionnés, ainsi que pour l'ensemble des frais de gestion futurs de ces sinistres. Ces estimations sont faites sur base de données historiques, des tendances actuelles en matière de sinistralité et elles prennent en compte les cadences de règlement observées dans les branches d'assurances individuelles.

2. CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET ASSURANCE PENSION COMPLÉMENTAIRE À LONG TERME

2.1 Estimation résultant de contrats d'assurance Vie et pension complémentaire à long terme

L'estimation des dettes résultant de contrats d'assurance Vie à long terme est effectuée par le Groupe. Cette estimation se fonde sur le nombre de décès pour toutes les années pendant lesquelles le Groupe est exposé aux risques. Elle résulte également des standards du secteur et des tables de mortalité ayant obtenu l'aval des instances de contrôle. Pour les contrats dont le risque consiste dans la survie de l'assuré, des ajustements raisonnables tenant compte de l'augmentation de l'espérance de vie sont réalisés.

La source d'incertitude majeure en matière de risque décès est l'évolution d'épidémies ou de pandémies telles que le SIDA ou la grippe aviaire notamment, ainsi que les changements de modes de vie en matière d'alimentation, de consommation d'alcool et de tabac. Par contre, les

progrès réalisés en matière de soins médicaux et les améliorations des conditions sociales pourront avoir des effets positifs sur l'espérance de vie.

Les contrats épargne sans composante de risque d'assurance ne bénéficient pas d'une couverture de réassurance. Lorsque ces contrats prévoient un taux minimum garanti, les insuffisances éventuelles des rendements futurs sont provisionnées.

2.2 Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques des contrats d'assurance Vie, comportant un risque significatif de mortalité, sont calculées conformément aux principes en vigueur approuvés par les autorités de surveillance, selon les principes prospectifs, sur la base d'hypothèses de taux de rendement, de mortalité/morbidité et des frais de gestion.

En cas de changement des tables de mortalité, une provision supplémentaire correspondant à l'écart entre les provisions calculées selon l'ancienne et la nouvelle table est constituée.

Lorsque les contrats prévoient un taux minimum garanti, les insuffisances éventuelles des rendements futurs sont provisionnées.

Les provisions mathématiques sur les contrats d'épargne sont déterminées à l'aide d'une approche rétrospective et correspondent au total des cotisations versées, majorées des rendements déterminés sur base des taux techniques. Sont également incluses dans les provisions mathématiques les provisions pour participations discrétionnaires allouées lorsque les contrats les prévoient.

3. ESTIMATION DES REVENUS FINANCIERS

Le Groupe procède également à l'estimation des revenus financiers futurs en provenance des actifs investis en placements de valeurs mobilières et immobilières. Ces estimations se font sur base des rendements courants du marché, ainsi que sur une hypothèse d'évolution des revenus de loyers et des revenus de dividendes.

4. CONTRATS D'INVESTISSEMENT (EN UNITÉS DE COMPTE)

Le Groupe souscrit un nombre important de contrats, liés à des supports qui sont valorisés à la juste valeur en contrepartie du résultat. Ces instruments de supports ne sont pas tous cotés dans un marché actif et leur valeur de réalisation est déterminée par le biais de différentes techniques de valorisation prévues en l'absence de marché actif. Ces techniques sont validées avant leur utilisation et, le cas échéant, adaptées afin de garantir un résultat qui reflète une valeur de marché comparable à des actifs similaires.

Des changements dans les hypothèses de base de ces techniques, (i.e. volatilité, risque de crédit, etc.) peuvent avoir une incidence sur la juste valeur de réalisation estimée de ces instruments financiers. Toutefois, étant donné que pour ces contrats l'engagement du Groupe vis-à-vis des souscripteurs correspond à la juste valeur des instruments financiers correspondants, aucun risque financier ne se dégage réellement de cette forme de contrat pour le Groupe. Ces contrats font supporter aux souscripteurs les risques financiers, mais leur garantissent en contrepartie les bénéfices et revenus sur ces supports.

5. ACTIONS DISPONIBLES À LA VENTE DURABLEMENT DÉPRÉCIÉES

A chaque date d'arrêté de compte, le Groupe procède à une revue des instruments de capitaux propres dont la juste valeur présente une moins-value latente supérieure à 20,0% et détermine s'il existe ou non des indications objectives de dépréciation durable pour l'actif pris individuellement ou pour les actifs d'un même secteur d'activité. On peut citer comme indication objective de dépréciation le cas où l'action est en situation de moins-value latente d'au moins 20,0% pendant une période continue de neuf mois ou plus précédant la date de clôture. Le cas échéant, le Groupe comptabilise la dépréciation dans le compte de résultat (cf. Note 4, § 6.5 et 6.7)

Note 6. Gestion des risques d'assurance et risques financiers

Le Groupe souscrit des contrats par lesquels un risque d'assurance ou un risque financier ou les deux sont transférés entre deux parties. La présente note énumère ces risques et illustre la façon dont le Groupe les gère.

1. LE RISQUE D'ASSURANCE

Le risque propre à chaque contrat d'assurance est la possibilité que l'évènement assuré se produise et l'incertitude sur le montant du règlement du sinistre que cet évènement entraîne. De par la nature même du contrat d'assurance, le risque est aléatoire et de ce fait imprévisible.

Dans le cas d'un portefeuille d'assurance pour lequel la fréquence théorique et le coût moyen des sinistres sont appliqués pour la détermination de la prime d'assurance, le risque principal est que la charge de sinistre réelle s'avère être supérieure au montant des revenus de primes attendus. Ceci peut être le cas par exemple, lorsque les hypothèses de fréquence et de coût moyen sont inférieures à la réalité. Par ailleurs, l'occurrence de l'évènement assuré est par essence aléatoire. En plus, la fréquence et le coût moyen deviennent d'année en année des statistiques qui ont permis de déterminer l'estimation.

L'expérience montre que plus le portefeuille est important, moindre sera la déviation par rapport aux statistiques de base. De plus, un portefeuille plus diversifié est moins exposé aux conséquences d'une déviation des résultats réels par rapport aux hypothèses de base.

1.1 Assurance Non-Vie

1.1.1 Généralités

Le Groupe commercialise des produits d'assurance Non-Vie principalement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et plus accessoirement en Belgique en libre prestation

de services. Cette activité expose le Groupe à trois types de risques d'assurance. Les deux premiers types de risques concernent l'activité en cours et future qui supporte à la fois le risque de tarification et le risque de sinistralité extrême. Le troisième type de risque concerne l'activité passée qui supporte un risque de provisionnement. La gestion du risque a toujours constitué un des piliers majeurs de l'activité de l'assureur. De plus, grâce à une participation active aux différentes études quantitatives d'impact du projet européen de refonte des règles et des outils de la surveillance prudentielle des entreprises d'assurances, baptisé « solvabilité 2 », le Groupe s'est progressivement enrichi de nouvelles méthodes visant à quantifier plus précisément son exposition au risque.

1.1.2 Le risque de tarification

1.1.2.1 La définition du risque de tarification

Pour chaque contrat d'assurance, en contrepartie du paiement d'une prime par le client, le Groupe s'engage à indemniser celui-ci dans l'hypothèse où l'évènement assuré survient. Autrement dit, au niveau d'un produit d'assurance ou d'une branche d'assurance, le risque de tarification est le risque pour lequel la somme des primes, déduction faite des frais de gestion et de distribution, serait insuffisante pour payer l'ensemble des sinistres.

1.1.2.2 La gestion du risque de tarification

Pour gérer ce risque, le Groupe dispose de plusieurs moyens :

a) Des moyens techniques

En tant qu'acteur majeur sur le marché national, le Groupe dispose d'une base de données statistiques importante qui lui permet de réduire le risque de volatilité dans les calculs de probabilité de survenance des sinistres, ainsi que dans le calcul des coûts moyens attendus.

Cette base statistique est exploitée par les actuaires du Groupe pour calculer les tarifs. Dans la phase de conception du produit, le Groupe fait des tests à partir d'hypothèses techniques, commerciales et de gestion afin de tester la sensibilité du niveau de rentabilité attendu. Chaque année, à partir de tableaux de bord ou d'analyses complémentaires, le Groupe ajuste ces hypothèses et adapte les tarifs si nécessaire.

b) Un cadre légal

La majorité des contrats sont souscrits pour une durée d'un an et reconductibles tacitement. Grâce aux outils de pilotage décrits au point a), si le Groupe constate une insuffisance tarifaire, il peut agir et modifier les tarifs non seulement pour les nouveaux contrats, mais également pour le portefeuille, moyennant un préavis de trois mois avant l'échéance du contrat.

En branche maladie, les contrats sont souscrits pour une durée indéterminée avec un droit de résiliation exclusif pour le preneur d'assurance. Toutefois, les contrats contiennent une clause d'ajustement du tarif qui est déterminé par les données statistiques de sinistralité de l'ensemble des contrats en portefeuille, par comparaison avec les sinistres estimés à l'émission du contrat mais sous le contrôle d'un expert externe.

c) Un recours possible à l'expertise externe

Pour des risques techniques de taille importante (grands chantiers, risques industriels...), le Groupe bénéficie de l'expertise mondiale de ses partenaires réassureurs en matière de critères de souscription et de niveau de tarification.

1.1.3 Le risque de sinistralité extrême

1.1.3.1 La définition du risque de sinistralité extrême

Lorsque les actuaires calculent le tarif d'une garantie d'un produit, ils enlèvent de leur base statistique les sinistres extrêmes. Par sinistre extrême, on entend tout événement dont la probabilité de survenance est faible (inférieure à 0,5 % par exemple), mais dont le coût est important par rapport au volume de prime annuel de la branche d'assurance. En contrepartie de l'exclusion de cette sinistralité dite « extrême », il sera rajouté à la prime calculée le coût de financement de ce risque. Ce coût est généralement financé par un programme de réassurance dont les caractéristiques principales sont décrites dans le paragraphe suivant.

À titre d'exemple, le Groupe considère à ce jour les sinistres suivants comme « extrêmes » :

- Une Tempête ou une grêle dépassant un coût de € 3,0 millions ;
- Un sinistre Responsabilité Civile dépassant un coût de € 2,5 millions ;
- Un sinistre Incendie ou Explosion dépassant € 2,0 millions.

1.1.3.2 La gestion du risque de sinistralité extrême

Chaque année, pour se protéger contre ce risque de sinistralité extrême, le Groupe souscrit un programme de réassurance composé de différents contrats et de différents réassureurs. Le coût global de ce programme de réassurance est intégré dans le tarif des contrats d'assurance.

Les principaux contrats de réassurance sont les suivants :

Contrats de réassurance	Type de réassurance
Responsabilité Civile Auto	Excédent de sinistre
Responsabilité Civile Générale	Excédent de sinistre
Incendie	Excédent de somme
Catastrophes naturelles	Excédent de sinistre

1.1.3.3 Cas particulier du risque de concentration

Les risques de sinistralité extrême peuvent être décomposés entre d'une part les sinistres de très forte intensité touchant un seul contrat et un seul tiers, et d'autre part les sinistres de faible et moyenne intensité mais touchant un nombre important de contrats ou de tiers. C'est ce deuxième type de risque de sinistralité extrême qui est qualifié de risque de concentration.

Compte tenu de la structure du portefeuille et des engagements contractuels à l'égard des assurés, le risque de concentration concerne surtout les branches d'assurance de dommages aux biens. Les branches de responsabilité civile sont également concernées mais la probabilité est très faible. La branche accident est elle aussi théoriquement concernée, mais la probabilité est également très faible et de plus le coût resterait raisonnable du fait des capitaux assurés limités. Pour gérer le risque de concentration, la réassurance joue un rôle primordial.

Les branches de responsabilité civile

Le risque de concentration porte tant sur la Responsabilité Civile Auto (tunnel, carambolage), que non Auto (produits défectueux). Pour se prémunir contre ces différents risques de Responsabilité Civile, le Groupe dispose d'un traité de réassurance non proportionnel par événement dont la couverture est illimitée pour la branche automobile.

Afin de mesurer l'impact d'éventuels sinistres liés à ce risque de concentration et l'efficacité du programme de réassurance correspondant, le tableau ci-dessous montre la charge sinistre annuelle totale par année d'assurance.

Sur la période analysée, le Groupe n'a pas supporté de sinistre majeur résultant d'un risque de concentration. Les « pointes » de sinistralité concernent uniquement des sinistres avec un seul tiers.

Charge de sinistres (en € millions) (paiements + provisions au 31.12.2008)	Année de survenance		
	2008	2007	2006
Avant réassurance	52,8	43,3	50,5
Après réassurance	51,9	42,7	42,7

Les branches de dommages aux biens

Compte tenu de l'importance de la part de marché du Groupe sur la branche automobile, et des évolutions climatiques constatées ces dernières années, le risque de grêle sur un parking aérien constitue un risque majeur de concentration. Les autres risques (explosion d'un site industriel, crash aérien, incendie dans un parking souterrain) constituent également des risques non négligeables. Pour se prémunir contre ces différents risques de concentration, le Groupe dispose de deux traités de réassurance non proportionnels par évènement. Le premier traité couvre le risque Tempête et Grêle avec une couverture correspondant au sinistre maximum

possible une fois tous les deux cent cinquante ans. Le second traité couvre le risque Incendie et Explosion avec une couverture adaptée au profil et à la taille de son portefeuille. En complément, afin de limiter les engagements les plus importants pouvant excéder les limites du traité de réassurance, le Groupe peut avoir recours à des opérations de réassurance facultatives pour un risque donné.

Afin de mesurer l'impact d'éventuels sinistres liés à ce risque de concentration et l'efficacité du programme de réassurance correspondant, le tableau ci-dessous montre la charge sinistre annuelle totale par année d'assurance.

Charge de sinistres (en € millions) (paiements + provisions au 31.12.2008)

	Année de survenance		
	2008	2007	2006
Avant réassurance	65,5	71,1	56,5
Après réassurance	63,4	61,9	51,7

Le Groupe a supporté en 2007 deux sinistres extrêmes causés par la grêle et résultant du risque de concentration. Le sinistre le plus important a été largement pris en charge par les réassureurs comme le suggère le tableau ci-dessus.

réduite, faibles capitaux assurés) le Groupe n'a pas jugé opportun de réassurer ce risque, sauf cas particuliers.

La branche accident

Le risque de concentration porte sur les accidents de type catastrophique (crash aérien, terrorisme, accident de bus ou de train, incendie ou explosion d'une société assurée dans le cadre d'un contrat Groupe). Compte tenu du très faible capital risque exposé sur cette branche (portefeuille de taille

Afin de mesurer l'impact d'éventuels sinistres liés à ce risque de concentration, le tableau ci-dessous montre la charge sinistre annuelle totale par année d'assurance.

Sur la période analysée, le Groupe n'a pas supporté de sinistre majeur résultant d'un risque de concentration.

Charge de sinistres (en € millions) (paiements + provisions au 31.12.2008)

	Année de survenance		
	2008	2007	2006
Avant réassurance	3,1	1,1	1,2
Après réassurance	3,0	1,1	1,2

1.1.3.4 Analyse de sensibilité

Comme évoqué dans les paragraphes précédents, le résultat annuel est fortement sensible au risque de sinistralité extrême.

L'analyse de sensibilité consiste à simuler l'impact de sinistres extrêmes à travers différents « stress tests ».

Définition des stress tests

1	Un sinistre « RC Automobile » dans un tunnel ou carambolage de € 50,0 millions
2	Cinq sinistres « RC Automobile » d'une valeur unitaire de € 1,5 millions
3	Un sinistre « Tempête » dont le cumul des dommages est de € 25,0 millions
4	Un sinistre « Incendie » de € 25,0 millions dans une usine
5	Un sinistre « Explosion » de € 50,0 millions dans une usine. De plus, l'explosion endommage aux alentours 50 habitations de notre portefeuille avec un coût moyen de € 250,0 milliers par habitation. Le sinistre total s'élève donc à € 62,5 millions

Impact sur le résultat avant impôts (en € milliers)	Stress test 1	Stress test 2	Stress test 3	Stress test 4	Stress test 5
Impact avant réassurance	- 50 000,0	- 7 500,0	-25 000,0	-25 000,0	-62 500,0
Coût cédé aux réassureurs	47 500,0	-	22 000,0	23 000,0	58 000,0
Impact après réassurance	- 2 500,0	- 7 500,0	- 3 000,0	- 2 000,0	- 4 500,0

Comme le montre le résultat des « stress tests », le scénario le plus catastrophique aurait un impact négatif maximal de € 7,5 millions (avant impôts) sur le résultat après réassurance, soit moins de 2,0 % des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2008.

Cette analyse démontre ainsi l'efficacité de notre programme de réassurance face à une sinistralité extrême potentielle.

1.1.4 Le risque de provisionnement

1.1.4.1 La définition du risque de provisionnement

Le risque de provisionnement résulte de l'insuffisance éventuelle de la provision pour sinistres figurant au bilan. Cette provision est la somme des trois montants suivants :

- La provision pour indemnités restant à payer pour les sinistres déclarés ;
- La provision correspondant à la somme de la provision pour sinistres survenus non déclarés (IBNR) et déclarés mais insuffisamment provisionnés (IBNER) ;
- La provision pour frais internes de gestion de sinistres en cas de cessation d'activité.

1.1.4.2 La gestion du risque de provisionnement

1.1.4.2.1 La provision des indemnités restant à payer pour les sinistres déclarés

Elle correspond à la somme des provisions estimée dossier par dossier par les gestionnaires sinistres en fonction de leur expertise et des informations dont ils disposent au moment de l'estimation.

Concernant plus particulièrement les branches de dommages aux biens

La provision des indemnités restant à payer pour les sinistres déclarés au titre des branches d'assurance de dommages aux biens présente un risque d'insuffisance très faible. En effet,

l'estimation se base soit sur la somme assurée du bien sinistré, soit encore sur un devis de réparation établi par l'expert ou le réparateur lui-même. D'autre part, le délai de règlement est très rapide et tout risque «inflationniste» au sens large est donc ainsi exclu.

Concernant plus particulièrement les branches de responsabilité civile

La provision des indemnités restant à payer pour les sinistres déclarés au titre des branches d'assurance de responsabilité civile présente un risque d'insuffisance nettement plus important que celle des branches de dommages aux biens, et plus particulièrement dans le cas de dossiers corporels en assurance automobile. En effet, dans ce type de dossier, il s'agit d'évaluer de multiples postes de dommages en fonction d'expertises médicales susceptibles d'évoluer dans le temps (perte économique, dommages esthétiques, préjudice moral, coûts actuels et futurs du traitement médical,...). D'autre part, le délai de règlement peut s'étaler sur de nombreuses années et l'estimation doit notamment tenir compte des intérêts légaux. Enfin, afin de disposer d'une estimation toujours actualisée, les dossiers sinistres non encore clôturés font l'objet d'une actualisation périodique.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution globalement favorable de la charge sinistre d'année en année, ce qui témoigne de la suffisance des méthodes de provisionnement dossier par dossier.

Avant réassurance : (€ milliers)

		Année de développement					
		0	1	2	3	4	5
Année de survenance	2003	103 127,4	99 874,4	95 041,3	90 698,1	88 125,5	88 102,4
	2004	94 276,5	88 930,9	84 302,4	82 319,5	81 518,6	
	2005	102 269,0	100 396,8	96 809,9	93 348,1		
Année de survenance	2006	107 164,9	107 602,9	102 816,1			
	2007	116 778,0	115 489,8				
	2008	120 951,8					

Après réassurance (vision Groupe hors réassurance intra Groupe) :

(€ milliers)		Année de développement					
		0	1	2	3	4	5
Année de survenance	2003	99 701,0	96 501,8	91 484,6	87 220,8	84 825,5	84 808,3
	2004	92 381,5	87 272,5	82 843,1	80 794,5	79 539,3	
	2005	99 060,0	95 574,6	92 241,9	88 751,0		
	2006	102 141,3	100 567,1	95 425,1			
	2007	107 211,8	105 754,6				
	2008	118 069,5					

Dans le but de communiquer une vue aussi objective que possible de l'évolution de la charge de sinistres par exercice de survenance telle qu'exposée dans les tableaux ci-dessus, il a été nécessaire d'enlever l'ensemble des sinistres déclarés dans le cadre de contrats d'assurance captifs pour lesquels les entités agissent comme fronteur pour compte de compagnies de réassurance captives (solde des provisions net de paiements au 31 décembre 2008 : € 35 459,0 milliers). De plus, la charge de sinistres au 31 décembre 2008 ne renseigne pas les événements pour lesquels le Groupe ne porte pas la responsabilité de la gestion mais dans lesquels le Groupe participe en vertu de conventions nationales tels les sinistres gérés pour compte du Bureau luxembourgeois et du Fonds commun de garantie automobile (provision brute de réassurance et nette de paiements au 31 décembre 2008 : € 1 194,4 milliers). Enfin, afin de tenir compte de l'incidence qu'un sinistre extrême peut avoir sur le développement de la charge sinistre d'une année de survenance en particulier, les sinistres dont la charge dépasse le seuil de € 1,5 million sur un seul contrat ont été écrêtés à ce seuil (provision brute de réassurance et nette de paiements au 31 décembre 2008 : € 10 122,2 milliers). La charge de sinistres brute de réassurance des exercices de survenance antérieurs à 2003 se monte, nette de paiements, à € 80 159,0 milliers et les paiements des exercices

de survenance 2003 à 2008 à € 446 416,3 milliers. Compte tenu de tous ces éléments, la provision pour sinistres brute s'élève au 31 décembre 2008 à € 335 455,2 milliers.

1.1.4.2.2 La provision pour sinistres non déclarés ou insuffisamment provisionnés (IBNR et IBNER)

La provision liée aux sinistres survenus mais non déclarés

Elle est calculée selon une méthode probabiliste variable par branche dont les paramètres sont estimés à partir des données historiques. Toutefois, afin de tenir compte de l'effet de diversification inter branches, la provision est évaluée par simulation globale avec un objectif de niveau de confiance minimal de 95%.

La provision éventuelle pour sinistres déclarés mais insuffisamment provisionnés

La première étape consiste à estimer, pour chaque branche d'assurance, le coût final de la charge sinistre de chaque année d'assurance en fonction de l'observation du passé. L'application de la méthode actuarielle traditionnelle, dite de «chain ladder», permet d'obtenir ainsi une estimation pour chaque branche d'assurance.

Dans une deuxième étape, le Groupe tient compte de la volatilité de l'estimation obtenue en calculant une nouvelle estimation assurant un

niveau de confiance de 95%. Le Groupe regarde ensuite comment se positionne la provision bilantaire décrite au 1.1.4.2.1 par rapport à cette estimation au seuil de confiance de 95%. Dans l'hypothèse où elle serait inférieure, le Groupe fixerait alors une provision complémentaire au titre des sinistres déclarés mais insuffisamment provisionnés. Actuellement, cette provision complémentaire est inutile car le niveau de confiance de la provision décrite au 1.1.4.2.1 excède 95%.

1.1.4.2.3 La provision pour frais de gestion interne des sinistres

Cette provision est calculée à partir d'un modèle ayant pour paramètres principaux :

- Les volumes annuels estimés sur la période de « run off » du portefeuille des sinistres ;
- Les coûts variables (salaires et frais annexes) ;
- Les coûts fixes (maintenance informatique, loyers) ;
- Une hypothèse d'inflation future des coûts.

1.2 Assurance Vie

1.2.1 Généralités

On distingue en assurance Vie essentiellement les contrats destinés à couvrir uniquement les risques décès et invalidité, comme par exemple les contrats d'assurance « temporaire solde restant dû », et les contrats combinés assurant le risque et comportant un volet épargne.

a) Fréquence et risque de cumul

Pour les contrats assurant les risques décès et invalidité, le facteur le plus important pouvant avoir une incidence sur la fréquence sont des événements de catastrophes ou encore des modifications importantes dans l'hygiène de vie comme la consommation de tabac, d'alcool, l'alimentation et l'exercice physique. Pour les contrats où le risque assuré est la survie, le facteur le plus important est le progrès des sciences médicales et sociales ayant une influence positive sur l'espérance de vie. En ce qui concerne les tendances long terme de mortalité

et de longévité, une révision régulière des hypothèses qui sont à la base de notre tarification est effectuée.

b) Concentration des risques

La politique de réassurance qui couvre les risques de catastrophes couvre aussi tout risque de concentration. De fait, tout sinistre catastrophe touchant au moins trois personnes est couvert par ce traité.

c) Sources d'incertitudes dans l'estimation des paiements à échéance finale et des primes futures à encaisser

Les sources d'incertitude sont des éléments aléatoires qui influencent les estimations, tels les changements à long terme de la longévité et les changements comportementaux des assurés. Le Groupe utilise des tables de mortalité qui sont reconnues comme adéquates localement. Un contrôle systématique est fait afin de vérifier le comportement du portefeuille et des statistiques de mortalité générale. Si des déviations importantes devaient être détectées par l'enquête, les ajustements nécessaires seraient faits dans les provisions mathématiques afférentes à ces contrats et dans les tarifs des produits concernés.

1.2.2 Assurance Vie à long et à court terme, hypothèses, modification d'hypothèses et sensibilité

Les contrats d'assurance Vie à rendement garanti et bénéficiant d'une clause de participation discrétionnaire font l'objet d'une estimation lors de la souscription du contrat en tenant compte des probabilités de décès, annulations, des taux d'intérêts et frais généraux. Sur base de ces hypothèses, le Groupe calcule l'engagement d'assurance pour toute la durée de vie du contrat. Ensuite, de nouvelles estimations sont faites régulièrement afin de déterminer si les estimations initiales restent suffisantes. En cas d'insuffisance de l'estimation courante, des provisions additionnelles sont constituées.

En ce qui concerne les contrats bénéficiant d'une clause de participation discrétionnaire, le Groupe n'est pas en mesure d'estimer de façon précise la juste valeur de cette clause dans ces contrats. En effet, bien que cette clause donne droit à un complément de rémunération, le taux d'intérêt auquel cette participation discrétionnaire sera calculée, reste du ressort des Conseils d'administration des entités sur recommandation des actuaires.

La décision quant au montant de la participation discrétionnaire à attribuer aux contrats est fonction de la performance réalisée par les actifs investis. Les taux à attribuer aux contrats sont déclinés à partir de ce montant.

1.2.3 Les hypothèses de sensibilité

Sur base régulière et au moins annuelle, les portefeuilles Vie sont soumis à des « stress tests ». Ces « stress tests » montrent l'excédent – l'éventuelle insuffisance – de couverture des engagements du Groupe.

Les tests tant pour les contrats d'assurance à court terme que les contrats d'assurance à long terme, portent sur l'impact d'une variation des taux obligataires de référence en cas de hausse et de baisse de 25,0%.

En date du 31 décembre 2008, par rapport à l'excédent des actifs de couverture des provisions techniques calculé selon les dispositions réglementaires en vigueur, le taux de couverture évolue de manière suivante :

- au taux de référence de 2,95% (2007 : 4,31%), l'excédent augmente de 184,4% (2007 : 73,0%) ;
- au taux de 3,69% (2007 : 5,39%), soit une hausse de 25,0%, l'excédent augmente de 308,5% (2007 : 98,0%) ;
- au taux de 2,21% (2007 : 3,23%), soit une baisse de 25,0%, l'excédent augmente de 60,3% (2007 : 48,0%).

Le Groupe contrôle, sur base d'un modèle économique, les insuffisances éventuelles des rendements futurs par rapport aux engagements contractuels.

Vu la conjoncture à la baisse des taux, l'insuffisance établie dans un scénario de rendement récurrent du portefeuille de 2,8% à 2,9% n'est pas modifiée. Elle peut être estimée entre 42,6% (2007 : 15,0%) et 26,7% (2007 : 9,4%) de l'excédent de couverture, soit une fluctuation maximale actuelle de € 4 317,0 milliers avec une incidence directe sur les capitaux propres du Groupe à concurrence de € 3 021,9 milliers nets d'impôts.

Cette insuffisance est entièrement couverte par des provisions additionnelles à fin 2008.

1.2.4 Contrats d'assurance Vie à court terme

Le Groupe souscrit des contrats à court terme en Vie Individuelle dans le cadre des contrats financement décès. Ces contrats servent de garantie pour des emprunts contractés par le preneur pour l'acquisition de biens de consommation.

En assurance de groupe, ces contrats court terme sont souscrits par des sociétés dans le cadre de fonds de pensions complémentaires au bénéfice des employés de ces sociétés. Dans la plupart des cas, ces contrats, à côté du volet de constitution d'une épargne, couvrent les risques décès et invalidité. Le risque Vie n'est pas exposé à d'autres aléas que ceux déjà cités ci-dessus en matière de catastrophes ou d'hygiène de vie.

1.2.5 Contrats d'assurance Vie à long terme vendus en libre prestation de services

Outre les contrats cités ci-dessus, le Groupe souscrit des contrats Vie en libre prestation de service au-delà des frontières du Grand-Duché de Luxembourg. Ces contrats sont soit classés comme contrats d'investissement, soit comme

contrats d'assurance selon l'existence ou non de risque d'assurance significatif selon IFRS 4. Dans la majeure partie des cas, le souscripteur verse une prime unique qui sert dès lors comme épargne à investir en fonction d'une politique d'investissement préalablement déterminée. Il s'en suit que pour cette forme de contrat, le risque financier est supporté par le souscripteur, sauf bien sûr pour la partie du risque d'assurance couvert par le contrat.

2. LE RISQUE FINANCIER

Le Groupe supporte un risque financier à travers ses actifs financiers, les créances de réassurance et ses passifs d'assurance. En assurance Vie, il existe le risque que les revenus en provenance des actifs financiers ne soient pas suffisants pour faire face aux engagements en matière d'assurance épargne résultant des contrats d'assurance souscrits. La marge financière est exposée au risque de variations combinées du taux de rémunération des provisions techniques et du taux technique en branche Vie et du taux d'intérêt légal à appliquer aux provisions sinistres en branches Non-Vie.

Compte tenu du profil caractérisant les passifs assurantiels et le profil des flux de trésorerie, le Groupe effectue une gestion des actifs financiers recherchant une rentabilité équilibrée face aux risques encourus. Elle tient compte du cadre légal imposant pour l'investissement des provisions techniques des limites autant par nature des actifs que par émetteur de façon à éviter les risques de concentration. La gestion des actifs s'effectue, au-delà des limites légales, en appliquant une diversification poussée des investissements. Il n'est pas en général appliqué de couverture de risque (hedging) par des instruments dérivés. Les ajustements de portefeuille jugés nécessaires sont effectués directement sur les actifs gérés.

Les facteurs de risque les plus importants sont le risque de taux, le risque de marché, le risque de crédit et le risque de change.

Dans le cadre du risque de crédit, le Groupe a identifié ce risque dans le cadre de la gestion des clients, des intermédiaires et des réassureurs. Tandis que les deux premiers sont gérés par le service contentieux, le risque de crédit de réassurance est géré par le Comité de réassurance.

Les autres risques résultent de positions ouvertes en taux d'intérêts, taux de change, actions et SICAV qui sont exposés aux mouvements des marchés. Compte tenu de la structure des portefeuilles de valeurs mobilières, le risque le plus important est le risque de taux.

Le risque de taux est particulièrement important pour les contrats à long terme puisque la probabilité de voir d'importantes variations dans les taux d'intérêts à moyen et long terme est grande. Ainsi, la baisse des rendements d'actifs due à une baisse durable des taux obligataires peut réduire la marge financière si le rendement des actifs investis n'est pas suffisant pour faire face aux taux techniques et taux de participation aux bénéfices cumulés. Cependant, la hausse des taux obligataires réduit la valeur des portefeuilles d'obligations et peut engendrer d'importantes corrections de valeur.

Le risque de marché s'applique à la perte des actifs investis en actions. Une baisse durable des marchés des actions et du marché immobilier peut non seulement entraîner des corrections de valeur, voire des dépréciations, mais aussi réduire les plus-values latentes et les surplus disponibles.

Le risque de change est marginal, les actifs et passifs du Groupe étant essentiellement libellés en euros.

2.1 Politique de limitation du risque de crédit

Le Groupe, dans le cadre de son activité est exposé à certains risques de crédit. Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait le Groupe à subir une perte financière.

Compte tenu de l'activité du Groupe, les principaux risques de crédit se situent au niveau :

- des emprunts obligataires détenus en portefeuille et des intérêts courus non échus sur ces portefeuilles obligataires ;
- des placements bancaires ;
- des parts des réassureurs dans les provisions techniques et dans les sinistres à régler ;
- des sommes dues par les souscripteurs et intermédiaires de contrats d'assurance.

2.1.1 Politique de limitation du risque de crédit

Afin de limiter son exposition au risque de crédit sur les portefeuilles obligataires, le Groupe suit de façon régulière l'évolution de la notation des divers débiteurs en portefeuille de façon à maintenir un haut degré de qualité de son portefeuille et pour évaluer si la rémunération de l'actif est en adéquation avec le risque de crédit. Il est appliqué une politique de diversification envers les émetteurs fondée sur des critères réglementaires et des considérations de gestion propres par catégorie de rating.

Les risques par rapport aux banques auprès desquelles sont effectuées des placements monétaires sont plafonnés par la définition des limites maximales autorisées par le Conseil d'administration. Ces limites font l'objet d'une revue périodique, au moins annuelle, dans le cadre d'une vérification de leur rating ou, en l'absence de celui-ci, sur base d'une analyse bilantaire de la contrepartie concernée. Ces limites varient entre € 2 000,0 milliers et € 75 000,0 milliers.

Les risques par rapport aux réassureurs sont gérés par le Comité de réassurance. Dans le cadre de ses travaux de transfert des risques du Groupe vers les réassureurs, le Comité de réassurance intègre le risque de défaillance du réassureur en appliquant une diversification sur des réassureurs dont l'indice de sécurité est jugé solide. Le Comité de réassurance se réunit périodiquement et analyse au moins annuellement cet indice de sécurité.

Dans le cadre des affaires captives, le risque de crédit des réassureurs est géré en analysant la situation financière du réassureur et de ses actionnaires par rapport aux risques qu'ils souscrivent.

Les risques clients et intermédiaires font l'objet de suivis constants matérialisés par des lettres de rappels et le cas échéant par la résiliation du contrat qui permet au Groupe de sortir du risque. Le Groupe octroie des prêts à des preneurs d'assurance sous forme d'avances sur polices, ces prêts sont couverts par l'épargne sous-jacente aux contrats d'assurance Vie. Le Groupe octroie également des prêts aux agents d'assurance, ces prêts sont garantis par une indemnité compensatrice liée au portefeuille de l'agent.

2.1.2 Le tableau ci-dessous présente pour les actifs financiers, l'exposition maximale au risque de crédit

31.12.2008 € milliers	Autres	Unités de compte	Total
Titres à revenu variable :			
- Disponibles à la vente	133 684,2	-	133 684,2
- Portefeuille de négociation	18 393,6	-	18 393,6
Titres à revenu fixe :			
- Disponibles à la vente	940 467,8	-	940 467,8
- Portefeuille de négociation	11 902,8	-	11 902,8
- Détenus jusqu'à l'échéance	19 138,5	-	19 138,5
Actifs financiers désignés comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	-	1 159 269,4	1 159 269,4
Créances d'assurance et autres créances	58 504,9	-	58 504,9
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	156 530,7	-	156 530,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	186 514,7	-	186 514,7
Total de l'exposition au risque de crédit	1 525 137,2	1 159 269,4	2 684 406,6

31.12.2007 € milliers	Autres	Unités de compte	Total
Titres à revenu variable :			
- Disponibles à la vente	276 965,2	-	276 965,2
- Portefeuille de négociation	69 618,1	-	69 618,1
Titres à revenu fixe :			
- Disponibles à la vente	757 968,7	-	757 968,7
- Portefeuille de négociation	10 899,3	-	10 899,3
Actifs financiers désignés comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	-	1 434 392,0	1 434 392,0
Créances d'assurance et autres créances	89 115,5	-	89 115,5
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	138 597,9	-	138 597,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	209 082,3	-	209 082,3
Total de l'exposition au risque de crédit	1 552 247,0	1 434 392,0	2 986 639,0

2.1.3 Evaluation du risque de crédit suivant rating externe des contreparties

a) Portefeuille obligataires

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par rating des débiteurs au 31 décembre 2008 des portefeuilles obligataires du Groupe. (Standard and Poors ratings ou équivalents).

	2008	2007
AAA à AA-	67,2%	87,9%
A+ à BBB-	31,2%	11,8%
Inférieur à BBB- *	1,6%	0,3%
Total	100,0%	100,0%

* ou sans rating

Au 31 décembre 2008, l'exposition au risque de crédit se présente comme suit :

	2008	2007
Dettes publiques ou garanties ou établissements publics	51,88%	63,24%
Organismes supranationaux	5,63%	6,69%
Obligations couvertes	7,94%	7,39%
Emetteurs corporate, secteur financier	20,87%	15,99%
Emetteurs corporate, secteur non financier	13,68%	6,69%
Total	100,00%	100,00%

Au 31 décembre 2008, la répartition des échéances obligataires se présente comme suit :

	< 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	> 10 ans
Dettes publiques ou garanties ou établissements publics	4,02%	30,65%	46,28%	19,05%
Organismes supranationaux	0,00%	14,92%	61,00%	24,08%
Obligations couvertes	9,35%	28,17%	16,63%	45,85%
Emetteurs corporate, secteur financier	2,32%	30,32%	51,73%	15,63%
Emetteurs corporate, secteur non financier	0,00%	51,36%	40,78%	7,86%
Total	2,77%	31,93%	45,84%	19,46%

b) Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance

La part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance s'élève à € 156 530,7 milliers (2007 : € 138 597,9 milliers). Les affaires « non captives » représentent € 49 829,1 milliers

(2007 : € 55 402,8 milliers). Au 31 décembre 2008, plus de 54,76% (2007 : 78,89%) des réserves cédées dans le cadre d'affaires non captives, le sont envers des réassureurs dont le rating S&P est au moins égal à AA et 29,06% (2007 : 13,62%) dont le rating est au moins égal à A.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

€ milliers	AA	A S&P	A Interne	Autres	Total
2008	65 635,7	99 565,6	13 683,6	7 629,8	186 514,7
2007	158 799,3	9 067,0	28 412,8	12 803,2	209 082,3

Avec le même objectif de prudence que pour la gestion obligataire du Groupe, la trésorerie du Groupe est placée principalement auprès de banques de grande qualité disposant de ratings élevés. Dans le cas d'absence de rating, une analyse complète est effectuée afin d'attribuer une note interne et ainsi juger si cette contrepartie est suffisamment solide.

2.1.4 Autres éléments d'information

Le Groupe ne dispose pas d'actifs financiers qui sont en souffrance à la date de clôture.

Le Groupe a constaté des pertes de valeurs pour € 300,0 milliers (2007 : € 300,0 milliers) sur les créances sur les preneurs d'assurance et de € 425,8 milliers (2007 : € 425,8 milliers) sur les créances sur les réassureurs. Ces montants ont été estimés sur base d'éléments historiques. Dans le cadre de son activité de réassurance, le Groupe a reçu des dépôts de la part de différentes sociétés de réassurance à hauteur de € 81 342,0 milliers (2007 : € 93 002,9 milliers).

2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer, à leur échéance, les engagements liés à des instruments ou des passifs financiers.

2.2.1 Politique de limitation du risque de liquidité

La principale source de liquidité provient de l'encaissement de primes et des dépôts de la clientèle. Afin de limiter son exposition au risque de liquidité, tout en optimisant les rendements de ses actifs financiers, le Groupe utilise un outil de gestion des liquidités. Cet outil tient compte de la maturité des actifs financiers ainsi que des flux de trésorerie qui y sont liés.

Le risque de liquidité est également limité par une politique d'investissement orientée vers des placements en actifs financiers jugés très liquides.

Le risque de liquidité des passifs de contrats d'investissement et de passifs d'assurance relatifs à des contrats en unité de compte est supporté par les preneurs des contrats.

2.2.2 Profil de maturité des passifs et des actifs

Le tableau ci-dessous présente les échéances des passifs :

31.12.2008 € milliers	< 1 an	1 à 3 ans	> 3 ans	Unités de compte	Total
Autres provisions techniques	158 884,0	137 643,1	627 728,3	-	924 255,4
Provisions relatives à des contrats d'assurance en unités de compte	-	-	-	471 504,6	471 504,6
Fonds de pension complémentaire	-	-	22 476,5	-	22 476,5
Provisions pour autres passifs et charges	-	2 289,0	-	-	2 289,0
Passifs des contrats d'investissement	-	-	-	686 533,4	686 533,4
Emprunts et dépôts des réassureurs	81 342,0	-	-	-	81 342,0
Dettes d'assurance et autres dettes	97 234,7	-	-	-	97 234,7
Total	337 460,7	139 932,1	650 204,8	1 158 038,0	2 285 635,6

31.12.2007 € milliers	< 1 an	1 à 3 ans	> 3 ans	Unités de compte	Total
Autres provisions techniques	162 861,1	168 404,3	517 765,9	-	849 031,3
Provisions relatives à des contrats d'assurance en unités de compte	-	-	-	607 364,0	607 364,0
Fonds de pension complémentaire	-	-	22 239,3	-	22 239,3
Provisions pour autres passifs et charges	-	2 003,0	-	-	2 003,0
Passifs des contrats d'investissement	-	-	-	833 523,7	833 523,7
Emprunts et dépôts des réassureurs	93 002,9	-	-	-	93 002,9
Dettes d'assurance et autres dettes	114 294,4	-	-	-	114 294,4
Total	370 158,4	170 407,3	540 005,2	1 440 887,7	2 521 458,6

Le tableau ci-dessous présente les échéances des actifs :

31.12.2008 € milliers	Courant	Non-courant	Total
Titres à revenu variable :			
- Disponibles à la vente	-	133 684,2	133 684,2
- Portefeuille de négociation	18 393,6	-	18 393,6
Titres à revenu fixe :			
- Disponibles à la vente	-	940 467,8	940 467,8
- Portefeuille de négociation	11 902,8	-	11 902,8
- Détenus jusqu'à l'échéance		19 138,5	19 138,5
Actifs financiers désignés comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	-	1 159 269,4	1 159 269,4
Créances d'assurance et autres créances	51 506,7	6 998,2	58 504,9
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	41 696,1	114 834,6	156 530,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	186 514,7	-	186 514,7
Total	310 013,9	2 374 392,7	2 684 406,6

31.12.2007 € milliers	Courant	Non-courant	Total
Titres à revenu variable :			
- Disponibles à la vente	-	276 965,2	276 965,2
- Portefeuille de négociation	69 618,1	-	69 618,1
Titres à revenu fixe :			
- Disponibles à la vente	-	757 968,7	757 968,7
- Portefeuille de négociation	10 899,3	-	10 899,3
Actifs financiers désignés comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	-	1 434 392,0	1 434 392,0
Créances d'assurance et autres créances	82 250,1	6 865,4	89 115,5
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	43 422,5	95 175,4	138 597,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	209 082,3	-	209 082,3
Total	415 272,3	2 571 366,7	2 986 639,0

Un actif courant est un actif

- qui est acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ;
- que la société s'attend à encaisser à court terme ;
- qui est disponible facilement à court terme.

2.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un investissement financier fluctuent en raison des variations des prix du marché.

Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

Les hypothèses retenues pour les analyses de sensibilité sont considérées comme des changements raisonnablement possibles. La détermination de ces hypothèses se fait tant sur des analyses historiques que sur des projections. Les actifs des contrats en unités de compte ont été exclus des analyses de sensibilité présentées dans les paragraphes qui suivent, dans la mesure où les preneurs d'assurance supportent l'intégralité des risques de marché susceptibles d'affecter les dits actifs.

2.3.1 Politique de limitation du risque de marché

Le risque de marché est analysé et suivi de manière quotidienne par la direction financière du Groupe ainsi que par les gestionnaires d'actifs. De manière régulière, et au moins mensuellement, le Comité de Gestion Financière se réunit pour analyser les événements de marché et leurs impacts sur les actifs du Groupe. Sur base de ses constatations, il fixe la politique d'investissement pour la période à venir.

2.3.2 Risque de taux

Au vu de l'évolution des marchés en 2008, l'impact du risque de taux sur la valorisation du portefeuille obligataire a été estimé à partir d'une variation de 100 points de base (2007 : 50 points de

base) sur une semaine, phénomène qui n'a jamais été observée sur les 390 semaines retenues pour l'étude.

L'analyse ci-dessous présente les impacts avant impôts d'éventuelles fluctuations des taux d'intérêt sur le résultat et sur les capitaux propres du Groupe alors que toutes les autres variables restent constantes.

Au 31 décembre 2008, une variation à la hausse de 100 points de base aurait engendré des moins values de € 52 155,1 milliers. A la même date, une variation à la baisse de 100 points de base aurait engendré des plus values de € 52 243,2 milliers.

2.3.3 Risque de change

Le Groupe ne prend pas de position spéculative sur les devises lorsqu'il investit dans des titres libellés dans une devise autre que l'euro. Par exemple, un ordre d'achat d'un titre en dollar déclenche automatiquement un emprunt à terme pour couvrir la position. Seule reste à risque la plus ou moins value latente.

Le tableau ci-dessous représente l'exposition du Groupe au risque de change par catégories d'actifs et de passifs pour les principales devises :

2008 € milliers	GBP		USD		CHF		NOK	
	Devise	EUR	Devise	EUR	Devise	EUR	Devise	EUR
Actif								
Titres à revenu variable	-	-	19 603,0	14 085,6	1 708,5	1 150,5	180,8	16,6
Titres à revenu fixe	-	-	5 000,0	3 592,7	-	-	-	-
Créances d'assurance et autres créances	3,2	3,3	547,4	393,7	17,7	11,9	47,9	4,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7,3	7,8	931,3	669,2	335,9	226,2	494,4	45,5
Total de l'actif	10,5	11,1	26 081,7	18 741,2	2 062,1	1 388,6	723,1	66,5

2008 € milliers	GBP		USD		CHF		NOK	
	Devise	EUR	Devise	EUR	Devise	EUR	Devise	EUR
Passif								
Dettes d'assurance et autres dettes	-271,0	-366,2	-36 578,2	-26 283,1	-2 744,3	-1 847,3	-31,5	-3,1
Total du passif	-271,0	-366,2	-36 578,2	-26 283,1	-2 744,3	-1 847,3	-31,5	-3,1

Compte tenu du caractère non significatif des positions ouvertes par devise, il n'a pas été jugé nécessaire de présenter une analyse de sensibilité au variation des taux de change.

2.3.4 Risque de prix

L'impact du risque de prix sur le portefeuille actions a été estimé sur la base d'une variation de 10,0% à la hausse ou à la baisse sur une semaine et en cours de clôture de l'indice DJ Eurostoxx 50. Ce scénario correspond à une probabilité d'occurrence d'environ 1,44% sur la période étudiée (16 février 2001 jusqu'au 6 février 2009). La méthode par « look back » statistique sera conservée sauf en cas de changement drastique de l'environnement.

L'analyse ci-dessous présente les impacts avant impôts d'éventuelles hausses ou baisses de la juste valeur des titres à revenu variable sur le résultat et sur les « Réserves » du Groupe alors que toutes les autres variables restent constantes. Au 31 décembre 2008, la variation de 10,0% à la hausse sur une semaine et en cours de clôture de l'indice DJ Eurostoxx 50 aurait induit un accroissement de la valeur du portefeuille actions de € 10 760,0 milliers. A la même date, une variation symétrique à la baisse aurait induit une diminution de la valeur du même portefeuille de € 10 760,0 milliers.

2.4 Instruments de garantie

A fin 2008, le total des garanties accordées par le Groupe s'élève à € 30,8 milliers (2007 : € 43,2 milliers). Ces garanties ont été pour l'essentiel octroyées dans le cadre de divers baux locatifs relatifs à des immeubles d'exploitation.

2.5 Gestion des capitaux propres

Les filiales du Groupe qui sont sous la supervision des autorités compétentes du secteur de l'assurance et de la réassurance, d'une part, et du secteur financier, d'autre part, respectent chacune les exigences de marge de solvabilité requises par les lois et règlements respectifs qui leurs sont applicables dans le cadre de leurs activités.

Note 7. Information sectorielle

1. INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le Groupe est organisé autour de trois pôles d'activités :

- L'assurance Non-Vie couvrant l'ensemble des risques Responsabilité Civile, Dommages aux Biens, Maladie et Accident, Protection Juridique et Réassurance.
- L'assurance Vie couvrant l'ensemble des risques décès, les contrats d'épargne couverts par une garantie de risque décès, des contrats de pensions complémentaires ; l'ensemble de ces risques sont assurés tant en assurance Individuelle, qu'en assurance Groupe. L'assurance Vie propose également des contrats d'investissement.
- La Gestion d'actifs tant pour compte du Particulier que pour compte des sociétés du Groupe, ainsi que le trading en intermédiation et pour compte propre.

Les résultats par segment pour l'exercice 2008 sont les suivants :

Compte de résultat consolidé au 31.12.2008 € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Total
Primes acquises nettes de réassurance	196 815,8	82 251,3	-	279 067,1
Produits d'exploitation nets	-7 728,8	-97 362,4	7 124,2	-97 967,0
Charges de prestations d'assurance nettes de réassurance	-117 155,7	38 880,8	-	-78 274,9
Frais	-57 254,4	-20 658,0	-9 741,2	-87 653,6
Résultat avant impôts	14 676,9	3 111,7	-2 617,0	15 171,6
Impôts	-2 829,0	13,2	-224,4	-3 040,2
Résultat de l'exercice	11 847,9	3 124,9	-2 841,4	12 131,4

Charge d'amortissement et dépréciation sectorielle € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Total
Amortissements sur logiciels acquis	-356,5	-173,2	-426,2	-955,9
Amortissements sur logiciels générés en interne	-639,6	-	-	-639,6
Amortissements sur immeubles d'exploitation, terrains et constructions	-2 100,1	-	-0,1	-2 100,2
Amortissements sur matériel, mobilier et équipement	-1 144,3	-59,2	-127,3	-1 330,8
Amortissements sur immeubles de placement	-2,2	-222,7	-	-224,9

Mouvements sectoriels de l'exercice € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Total
Entrées immobilisations incorporelles	97,9	1 173,9	2 240,4	3 512,2
Sorties immobilisations incorporelles	-	-	-1 360,8	-1 360,8
Entrées immobilisations corporelles	2 840,8	13,3	473,4	3 327,6
Sorties immobilisations corporelles	-241,9	-	-21,5	-263,4

Bilan consolidé au 31 décembre 2008

Actifs et passifs par segment au 31.12.2008 € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Total
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	2 194,9	1 742,7	2 867,5	6 805,1
Immobilisations corporelles	46 670,8	5 766,5	573,0	53 010,3
Titres à revenu variable	77 906,0	60 676,0	13 495,8	152 077,8
Titres à revenu fixe	459 796,2	402 089,4	109 623,4	971 509,0
Actifs financiers désignés comme actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat	-	1 159 269,4	-	1 159 269,4
Impôts différés à l'actif	3 123,0	878,3	576,1	4 577,4
Créances d'assurance et autres créances	38 472,8	17 487,3	2 544,8	58 504,9
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	153 911,4	2 619,3	-	156 530,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	106 789,3	54 467,8	25 257,6	186 514,7

	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Total
PASSIF				
Provisions techniques	474 930,3	920 829,7	-	1 395 760,0
Provisions	16 339,5	8 125,5	300,6	24 765,6
Impôts différés au passif	39 918,4	7 689,5	1 183,7	48 791,6
Passifs financiers	80 114,3	687 761,2	-	767 875,5
Dettes d'assurance et autres dettes	67 971,9	23 996,1	5 266,7	97 234,7

Les résultats par segment pour l'exercice 2007 étaient les suivants :

Compte de résultat consolidé au 31.12.2007 € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Total
Primes acquises nettes de réassurance	189 478,9	86 740,0	-	276 218,9
Produits d'exploitation nets	52 813,6	42 433,7	9 339,1	104 586,4
Charges de prestations d'assurance nettes de réassurance	-108 578,6	-96 575,3	-	-205 153,8
Frais	-52 696,7	-20 135,5	-5 285,0	-78 117,2
Quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées	115,6	-	-	115,6
Résultat avant impôts	81 132,8	12 463,0	4 054,1	97 649,9
Impôts	-17 268,0	-2 649,8	-1 537,9	-21 455,7
Résultat de l'exercice	63 864,8	9 813,1	2 516,2	76 194,2

Charge d'amortissement et dépréciation sectorielle € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Total
Amortissements sur logiciels acquis	-652,4	-106,9	-289,3	-1 048,6
Amortissements sur logiciels générés en interne	-639,6	-	-	-639,6
Amortissements sur immeubles d'exploitation, terrains et constructions	-1 989,3	-	-0,2	-1 989,5
Amortissements sur matériel, mobilier et équipement	-1 026,9	-77,1	-64,8	-1 168,8
Amortissements sur immeubles de placement	-7,4	-220,8	-	-228,1

Entrées sectorielles de l'exercice € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Total
Immobilisations incorporelles	792,6	573,2	995,4	2 361,3
Immobilisations corporelles	3 329,0	60,5	279,8	3 669,4

Bilan consolidé au 31 décembre 2007

Actifs et passifs par segment au 31.12. 2007 € milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Total
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	3 093,0	741,9	1 119,6	4 954,5
Immobilisations corporelles	47 285,1	6 035,1	227,2	53 547,4
Titres à revenu variable	176 348,1	152 701,8	17 533,4	346 583,3
Titres à revenu fixe	371 697,0	327 488,5	69 682,5	768 868,0
Actifs financiers désignés comme actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	-	1 434 392,0	-	1 434 392,0
Impôts différés à l'actif	1 937,0	273,5	29,9	2 240,4
Créances d'assurance et autres créances	45 803,2	23 154,7	20 157,6	89 115,5
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	135 489,4	3 108,6	-	138 597,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	139 793,7	45 737,6	23 551,2	209 082,4
Actifs détenus en vue de la vente	398,7	-	-	398,7

	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Total
PASSIF				
Provisions techniques	440 383,7	1 016 011,6	-	1 456 395,3
Provisions	15 569,4	8 574,6	98,3	24 242,3
Impôts différés au passif	45 885,0	19 524,3	291,1	65 700,4
Passifs financiers	91 764,5	834 762,1	-	926 526,1
Dettes d'assurance et autres dettes	63 945,0	25 853,2	24 496,2	114 294,4

2. INFORMATION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Les trois segments opèrent dans des secteurs géographiques différents. Le tableau qui suit montre la répartition géographique des primes acquises brutes.

€ milliers	2008	2007
Luxembourg	325 528,2	312 798,7
Union Européenne	6 844,2	18 587,4
Total	332 372,4	331 386,1

Tous les actifs corporels du Groupe sont situés à Luxembourg.

Note 8. Capital souscrit et primes d'émission

Le capital souscrit s'élève à € 44 994 210,0 représenté par 8 998 842 actions ordinaires intégralement libérées sans désignation de valeur. Il n'existe pas d'autres classes d'actions, ni d'options ou droits préférentiels donnant droit à l'émission d'actions d'une autre classe qui pourraient avoir un effet de dilution sur le nombre d'actions émises.

Les actions émises jouissent toutes des mêmes droits tant en ce qui concerne leur droit de vote aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, qu'en ce qui concerne le dividende voté par les actionnaires lors des Assemblées générales. Le capital autorisé s'élève à € 74 350 000,0.

Le Groupe n'a pas émis d'actions nouvelles. Entre décembre 2007 et février 2008, le Groupe a racheté 3 801 actions en circulation pour un prix total de € 175,9 milliers, de sorte que le nombre d'actions en circulation correspond à 8 995 041 actions. Le rachat d'actions a été réalisé dans le cadre du mandat de gestion d'actifs dont dispose la société Foyer Patrimonium S.A. qui s'occupe de la gestion d'actifs du Groupe. Étant donné la situation des marchés financiers, ces actions n'ont pas été revendues durant l'exercice 2008. Toutefois elles ne correspondent pas à une intention de rachat d'actions propres.

Les primes d'émissions sont constituées comme suit :

Evolution des primes d'émission	€
2000	2 251 684,0
2001	466 617,7
2002	387 700,7
Total	3 106 002,4

Un dividende à payer en 2009 au titre de 2008 de € 1,117647 brut par action, sera proposé à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, contre € 1,482353 par action un an plus tôt. Les comptes de l'exercice 2008 ne tiennent pas compte du dividende qui sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 7 avril 2009.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	2008	2007
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires (en € milliers)	12 209,0	76 065,7
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	8 995 320,0	8 998 776,0
Résultat de base par action (en €)	1,36	8,45

Note 9. Réserves et résultats reportés

Le tableau suivant donne l'évolution des réserves :

€ milliers	2008	2007
Réserve légale	4 499,4	4 499,4
Réserve spéciale (Impôt sur la fortune)	18 310,4	15 955,5
Réserve de réévaluation (IAS 39)	-27 022,3	21 169,7
Réserve pour écarts actuariels	2 460,5	1 866,4
Autres réserves et résultats reportés	352 725,1	292 706,2
Réserves et résultats reportés - Part du Groupe	350 973,1	336 197,2

Réserve légale

Il s'agit de la réserve légale de la société mère Foyer S.A. qui a été alimentée à raison d'au moins 5,0% du bénéfice net des comptes sociaux élaborés selon les normes LuxGAAP jusqu'à concurrence de 10,0% du capital souscrit. Cette réserve est indisponible.

Réserve spéciale

En accord avec la législation fiscale en vigueur, les sociétés du Groupe ont réduit la charge de l'Impôt sur la fortune. Ainsi, les sociétés du Groupe ont décidé d'affecter en réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'Impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'Impôt sur la fortune.

Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation renseigne la variation de la juste valeur des portefeuilles titres selon les dispositions d'IAS 39.

L'évolution de cette réserve se décompose comme suit :

€ milliers	2008	2007
Réserve au 01.01.	21 169,7	38 040,9
Reprise via résultat	-16 655,0	-17 326,2
Perte de valeur via résultat	18 587,7	825,2
Dotation	-50 124,7	-370,2
Réserve au 31.12.	-27 022,3	21 169,7

La reprise via résultat est liée principalement à des cessions de titres en portefeuille disponibles à la vente.

La perte de valeur via résultat est liée à des dépréciations durables des titres à revenu variable et à revenu fixe (cf. Note 5, § 5) antérieurement comptabilisées en capitaux propres et qui sont transférées en compte de résultat.

Réserve pour écarts actuariels

La réserve pour écarts actuariels reprend l'ensemble des gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraites et engagements assimilés. Les écarts actuariels sont essentiellement liés à l'impact de l'évolution du taux d'actualisation.

Autres réserves et résultats reportés

Les « Autres réserves » sont constituées de la part du Groupe dans les réserves et les résultats reportés d'entités faisant partie du Groupe.

Ces réserves comprennent un montant indisponible pour actions propres de € 175,9 milliers (2007 : € 76,2 milliers).

Note 10. Tableau de variation des capitaux propres

€ milliers	Capital souscrit
Capitaux propres au 31.12.2006	44.994,2
Dividendes versés	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	
Variation de périmètre suite au rachat des minoritaires	
Autres mouvements	
Résultat exercice 2007	
Capitaux propres au 31.12.2007	44.994,2
Dividendes versés	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	
Variation de périmètre	
Autres mouvements	
Résultat exercice 2008	
Capitaux propres au 31.12.2008	44.994,2

Actions propres	Primes d'émission	Réserves et résultats reportés et résultat de l'exercice du Groupe	Total des capitaux propres, part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires
-	3.106,0	364.896,4	412.996,6	750,3
		-12.069,0	-12.069,0	-16,0
		-16.037,8	-16.037,8	-11,0
		-958,7	-958,7	-517,6
-76,2		366,3	290,1	-
		76.065,7	76.065,7	128,4
-76,2	3.106,0	412.262,9	460.286,9	334,1
		-13.339,5	-13.339,5	-110,0
		-47.597,9	-47.597,9	-0,9
		-	-	3.120,0
-99,7		-352,4	-452,1	-
		12.209,0	12.209,0	-77,6
-175,9	3.106,0	363.182,1	411.106,4	3.265,6

Note 11. Immobilisations incorporelles

Les mouvements des immobilisations incorporelles se résument comme suit :

2008 € milliers	Logiciels acquis	Logiciels générés en interne	Ecart d'acquisition positif	Total
Valeur brute au 01.01.	11 905,2	3 197,8	251,2	15 354,2
Entrées de l'exercice	3 512,2	-	-	3 512,2
Sorties de l'exercice	-1 360,8	-	-	-1 360,8
Valeur brute au 31.12.	14 056,6	3 197,8	251,2	17 505,6
Amortissements cumulés au 01.01.	-9 343,1	-1 056,6	-	-10 399,7
Amortissements de l'exercice	-955,9	-639,6	-	-1 595,4
Sorties de l'exercice	1 294,6	-	-	1 294,6
Amortissements cumulés au 31.12.	-9 004,3	-1 696,1	0,0	-10 700,5
Valeur nette au 31.12.	5 052,3	1 501,6	251,2	6 805,1

Au cours de l'exercice, le Groupe a remplacé son principal logiciel de gestion des titres, le nouveau logiciel étant comptabilisé dans la ligne « Entrées de l'exercice » et l'ancien logiciel, ainsi que les amortissements antérieurs à 2008, dans les lignes « Sorties de l'exercice ».

Au 31 décembre 2008, les principales immobilisations incorporelles sont les suivantes :

€ milliers	2008
Logiciel de production Non Vie	1 501,6
Logiciel de production Vie groupe	1 292,2
Logiciel de gestion des titres	2 842,9

2007 € milliers	Logiciels acquis	Logiciels générés en interne	Ecart d'acquisition positif	Total
Valeur brute au 01.01.	9 795,1	3 197,8	251,2	13 244,1
Entrées de l'exercice	2 110,1	-	-	2 110,1
Valeur brute au 31.12.	11 905,2	3 197,8	251,2	15 354,2
Amortissements cumulés au 01.01.	-8 294,5	-417,0	-	-8 711,5
Amortissements de l'exercice	-1 048,6	-639,6	-	-1 688,2
Amortissements cumulés au 31.12.	-9 343,1	-1 056,6	-	-10 399,7
Valeur nette au 31.12.	2 562,1	2 141,2	251,2	4 954,5

Note 12. Immeubles d'exploitation, installations et équipements

Les mouvements survenus sur le poste « Immeubles d'exploitation, installations et équipements » se présentent comme suit :

2008 € milliers	Terrains et constructions	Matériels, mobilier et équipements	Total
Valeur brute au 01.01.	46 110,5	13 900,2	60 010,7
Entrées de l'exercice	1 800,9	1 526,7	3 327,6
Transferts de l'exercice	-	-208,1	-208,1
Sorties de l'exercice	-1,6	-261,8	-263,4
Valeur brute au 31.12.	47 909,8	14 956,9	62 866,7
Amortissements cumulés au 01.01.	-3 415,0	-9 061,8	-12 476,8
Amortissements de l'exercice	-2 100,2	-1 330,8	-3 451,2
Transferts de l'exercice	-	208,1	228,3
Sorties de l'exercice	1,3	201,7	203,0
Amortissements cumulés au 31.12.	-5 513,9	-9 982,8	-15 496,7
Valeur nette au 31.12.	42 395,9	4 974,1	47 370,1

La juste valeur des « Immeubles d'exploitation » figurant à la colonne « Terrains et constructions », basée sur des expertises réalisées en 2006 par un bureau d'experts indépendant et reconnu sur le marché et sur base d'estimations de prix de vente, s'élève à € 48 431,2 milliers (2007: € 48 431,2 milliers), nette de tous frais.

En date du 14 décembre 2004, l'immeuble « Leudelange », qui est la composante principale

du poste « Terrains et constructions », a donné lieu à un nantissement en faveur de l'Etat luxembourgeois dans le cadre des dispositions légales en matière de couverture des engagements techniques de l'entité Foyer Assurances S.A.

Les amortissements de l'exercice ont été reconnus dans le compte de résultat sous le poste « Frais d'administration ».

2007 € milliers	Terrains et constructions	Matériels, mobilier et équipements	Total
Valeur brute au 01.01.	43 675,3	13 015,7	56 691,1
Entrées de l'exercice	2 435,1	1 266,1	3 701,3
Sorties de l'exercice	-	-381,7	-381,7
Valeur brute au 31.12.	46 110,5	13 900,2	60 010,7
Amortissements cumulés au 01.01.	-1 425,5	-8 048,9	-9 474,4
Amortissements de l'exercice	-1 989,5	-1 168,8	-3 158,3
Sorties de l'exercice	-	155,9	155,9
Amortissements cumulés au 31.12.	-3 415,0	-9 061,8	-12 476,8
Valeur nette au 31.12.	42 695,5	4 838,4	47 533,9

Note 13. Immeubles de placement

Les mouvements survenus sur ce poste au cours des exercices 2007 et 2008 se présentent comme suit :

€ milliers	Terrains et constructions 2008	Terrains et constructions 2007
Valeur brute au 01.01.	9 403,2	9 561,7
Entrées de l'exercice	-	26,9
Sorties de l'exercice	-189,1	-185,4
Valeur brute au 31.12.	9 214,1	9 403,2
Amortissements cumulés au 01.01.	-3 389,7	-3 207,0
Amortissements de l'exercice	-224,9	-228,1
Sorties de l'exercice	40,8	45,4
Amortissements cumulés au 31.12.	-3 573,8	-3 389,7
Valeur nette au 31.12.	5 640,3	6 013,5

La juste valeur au 31 décembre 2008 des « Immeubles de placement » du Groupe, établie par des expertises réalisées par un bureau d'experts indépendant et reconnu sur le marché et sur base d'estimations de prix de ventes, s'élève à € 14 170,0 milliers (2007 : € 12 071,1 milliers).

Les revenus de loyers des immeubles de placement s'élevaient en 2008 à € 919,8 milliers (2007 : € 885,8 milliers). Les charges encourues sur ces mêmes immeubles s'élevaient en 2008 à € 274,9 milliers (2007 : € 279,3 milliers).

Au terme de la durée d'amortissement prévue, la valeur résiduelle hors terrain des « Immeubles de placement » du Groupe, est estimée nulle.

Les amortissements de l'exercice sont reconnus dans le compte de résultat sous le poste « Frais d'administration ».

Note 14. Titres à revenu variable et à revenu fixe

Ces actifs financiers sont résumés dans le tableau suivant par catégorie. Ils ne concernent pas les actifs désignés comme étant évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat (actifs représentatifs des contrats en Unités de Compte) qui sont détaillés dans la Note 20.

Les actifs financiers représentatifs des engagements techniques relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement émis par le Groupe constituent un patrimoine distinct affecté par privilège à la garantie du paiement de ces engagements.

Les titres non cotés sont soit évalués selon l'analyse des derniers comptes annuels disponibles, soit sur base d'un prix de transaction réel proche de la date de clôture de la période.

Au 31 décembre 2008, les sociétés Foyer S.A., Foyer Assurances S.A., Foyer Vie S.A. et Foyer RE S.A. ont décidé de conserver certaines obligations jusqu'à leur échéance, qui intervient entre 2015 et 2022. Ces titres ont été reclassés à leur juste valeur de la catégorie des titres disponibles à la vente vers la catégorie des titres détenus jusqu'à leur échéance, pour un montant total de € 19 138,5 milliers.

Ventilation selon leur classification :

Au 31 décembre 2008, les titres se répartissent comme suit :

31.12.2008 € milliers	Disponibles à la vente	Détenus à des fins de transaction	Détenus jusqu'à échéance	Total
Titres à revenu variable				
Actions et parts dans des OPC				
- cotées	127 474,4	18 393,6	-	145 868,0
- non cotées	6 209,8	-	-	6 209,8
Titres à revenu fixe				
Obligations				
- cotées	940 467,8	11 902,8	19 138,5	971 509,1
- non cotées	-	-	-	-
Total	1 074 152,0	30 296,4	19 138,5	1 123 586,9

Au 31 décembre 2007, les titres se répartissaient comme suit :

31.12.2007 € milliers	Disponibles à la vente	Détenus à des fins de transaction	Détenus jusqu'à échéance	Total
Titres à revenu variable				
Actions et parts dans des OPC				
- cotées	270 693,1	69 618,1	-	340 311,2
- non cotées	6 272,1	-	-	6 272,1
Titres à revenu fixe				
Obligations				
- cotées	757 968,7	10 899,3	-	768 868,0
- non cotées	-	-	-	-
Total	1 034 933,9	80 517,4	-	1 115 451,3

Evolution au cours de l'exercice par classification de portefeuille :

Les mouvements des actifs financiers se présentent comme suit :

2008 € milliers	Disponibles à la vente	Détenus à des fins de transaction	Détenus jusqu'à échéance	Total
Valeur comptable au 01.01.	1 034 933,9	80 517,4	-	1 115 451,3
Acquisitions	681 679,3	911 105,6	-	1 592 784,9
Cessions y compris remboursements	-534 465,1	-943 585,8	-	-1 478 050,9
Réévaluation par résultat	-26 305,8	-17 740,8	-	-44 046,6
Réévaluation par réserve	-62 551,8	-	-	-62 551,8
Reclassification	-19 138,5	-	19 138,5	-
Valeur comptable au 31.12.	1 074 152,0	30 296,4	19 138,5	1 123 586,9

2007 € milliers	Disponibles à la vente	Détenus à des fins de transaction	Détenus jusqu'à échéance	Total
Valeur comptable au 01.01.	998 373,4	42 786,8	-	1 041 160,3
Acquisitions	636 366,1	6 372 052,8	-	7 008 418,9
Cessions y compris remboursements	-565 382,3	-6 330 918,0	-	-6 896 300,2
Réévaluation par résultat	-939,2	-3 404,2	-	-4 343,4
Réévaluation par réserve	-33 484,1	-	-	-33 484,1
Valeur comptable au 31.12.	1 034 933,9	80 517,4	-	1 115 451,5

Note 15. Créances d'assurance, autres créances, comptes de régularisation

Le tableau suivant donne le détail des créances d'assurance, de réassurance et des autres créances :

€ milliers	2008	2007
Créances d'assurance	22 073,3	20 504,2
Subrogations et sauvetages	3 301,9	3 341,5
Prêts	6 214,0	6 182,2
Comptes de régularisation à l'actif	21 495,1	19 005,2
Autres créances	5 420,6	40 082,4
Total	58 504,9	89 115,5

Créances d'assurance

Les créances d'assurance se composent comme suit :

€ milliers	2008	2007
Créances sur les preneurs d'assurance	16 324,8	10 939,8
Pertes de valeur sur créances	-300,0	-300,0
Créances sur les intermédiaires	5 676,9	1 561,2
Créances sur les réassureurs	371,6	8 303,2
Créances d'assurance	22 073,3	20 504,2

Le Groupe a constaté des pertes de valeur sur les créances sur les preneurs d'assurance. Ce montant a été estimé sur base d'éléments historiques relatifs au pourcentage d'encaissement des primes contentieuses, avec application de ce pourcentage au montant

des primes qui faisaient l'objet à la date de clôture d'une inscription en contentieux.

Comme le montant des primes contentieuses est sensiblement identique à l'exercice précédent et que le pourcentage d'encaissement n'a que peu varié, le montant de la perte de valeur a été maintenu.

Prêts

Le tableau suivant indique les prêts accordés par le Groupe soit à des tiers, soit à des intermédiaires, soit à des parties liées.

Ces derniers prêts sont également mentionnés à la Note 34 « Informations relatives aux parties liées ».

	Coût amorti (€ milliers)	Durée de vie moyenne (en années)	Taux moyen
Avances sur polices	1 089,3	10,7	5,7%
Prêts aux agents	4 449,1	8,5	5,3%
Prêts aux parties liées	675,6	9,8	3,7%
Total	6 214,0	-	-

Le risque de crédit sur ces prêts est négligeable puisqu'ils sont tous sécurisés de façon adéquate, soit par l'épargne sous-jacente aux contrats Vie mixtes, soit par l'indemnité compensatrice dans le cas des prêts aux agents, soit par des actes

hypothécaires dans le cas de prêts aux membres de la Direction. Les taux de rémunération effectifs de ces actifs étant sensiblement égaux aux taux du marché pour ces formes de prêts, leur valeur d'origine est maintenue.

Comptes de régularisation à l'actif

€ milliers	2008	2007
Intérêts et loyers courus et non encaissés	20 533,1	18 306,6
Frais d'acquisition reportés	784,2	683,2
Autres comptes de régularisation	177,8	15,4
Total	21 495,1	19 005,2

Autres créances

€ milliers	2008	2007
Créances diverses	5 290,5	39 396,1
Créances sur parties liées	130,1	686,3
Total	5 420,6	40 082,4

Les créances sur les parties liées représentent les soldes de comptes courants avec les co-entreprises consolidées par intégration proportionnelle et avec Foyer Finance S.A.

Analyse par maturité

Les parts courantes et non courantes des actifs financiers figurant dans les tableaux ci-dessus peuvent être estimées comme suit :

€ milliers	2008		2007	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Créances d'assurance	22 073,3	-	20 504,2	-
Subrogations et sauvetages	3 301,9	-	3 341,5	-
Prêts	-	6 214,0	-	6 182,2
Comptes de régularisation à l'actif	20 710,9	784,2	18 322,0	683,2
Autres créances	5 420,6	-	40 082,4	-
Total	51 506,7	6 998,2	82 250,1	6 865,4

La part courante des actifs est déterminée par leur échéance contractuelle qui dans tous les cas est inférieure à 1 an. Lorsque l'échéance de la créance n'est pas fixe et dépend de facteurs indépendants de la volonté du Groupe, le Groupe considère ces créances comme non courantes. La part non courante de ces actifs échoit endéans une période de 1 à 5 ans après la date du bilan. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et

créances ci-dessus sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces actifs est le montant escompté des flux de trésorerie futurs à recevoir. Ces flux sont escomptés au taux du marché et donnent la juste valeur de ces actifs financiers. La juste valeur de ces actifs n'a pas été renseignée car l'effet de l'actualisation sur les montants d'origine est négligeable.

Note 16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste s'analyse comme suit :

€ milliers	2008	2007
Dépôts à terme	156 357,8	184 520,3
Espèces en caisse, comptes courants et préavis	30 156,9	24 562,0
Total actif	186 514,7	209 082,3
Dettes envers les établissements de crédit (Note 18)	-28 947,1	-30 034,1
Trésorerie nette	157 567,5	179 048,2

Les dépôts à terme ont des échéances variables de 2 à 30 jours et les taux d'intérêt de ces dépôts sont fonction du marché financier à court terme. Au 31 décembre 2008, les taux d'intérêt étaient de 2,3% en moyenne. La juste valeur de ces actifs n'a pas été renseignée car l'effet de l'actualisation sur les montants d'origine est négligeable.

Le montant des dépôts à terme inclut des dépôts à terme en contrepartie de dépôts des réassureurs pour un montant de € 65 338,0 milliers (2007: € 62 831,2 milliers).

Les dettes envers les établissements de crédit représentent des découverts occasionnels en compte courant avec certains organismes financiers avec lesquels le Groupe traite. Il s'agit de facilités de crédit en compte courant non contractuelles et non confirmées, accordées par ces organismes.

Note 17. Provisions techniques et parts des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance

1. PROVISIONS TECHNIQUES NETTES DE RÉASSURANCE

€ milliers	2008	2007
Montants bruts		
Provision pour sinistres	335 455,2	313 551,1
Provision pour primes non acquises	91 514,9	82 760,4
Provision d'assurance Vie	901 230,2	996 078,7
- dont contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	93 461,9	67 407,1
Provision pour vieillissement	2 221,7	1 755,7
Autres provisions techniques	65 338,0	62 249,4
Total provisions techniques brutes	1 395 760,0	1 456 395,3
Part des réassureurs		
Provision pour sinistres	77 660,5	67 150,7
Provision pour primes non acquises	12 603,6	8 421,1
Provision d'assurance Vie	928,6	776,8
Autres provisions techniques	65 338,0	62 249,4
Total provisions techniques, part des réassureurs	156 530,7	138 597,9
Montants nets		
Provision pour sinistres	257 794,7	246 400,4
Provision pour primes non acquises	78 911,3	74 339,3
Provision d'assurance Vie	900 301,6	995 301,9
Provision pour vieillissement	2 221,7	1 755,7
Total provisions techniques nettes	1 239 229,3	1 317 797,4

La provision pour sinistres Non-Vie comprend une estimation pour sinistres déclarés tardivement pour € 11 801,2 milliers (2007 : € 10 965,2 milliers). Le montant de cette provision est déterminé sur base des données historiques tant sur le plan de la fréquence que sur le plan des coûts moyens. De plus, la provision pour sinistres contient une provision pour frais de gestion de € 19 561,6 milliers (2007 : € 19 561,6 milliers) dont le but est de permettre au Groupe, dans l'hypothèse où il mettrait fin à l'activité de souscription de contrats d'assurance, de disposer des moyens nécessaires lui

permettant de faire face au coût de liquidation des dossiers sinistres.

En branche Vie, la provision d'assurance Vie comprend des provisions additionnelles destinées à faire face aux risques de taux.

A noter que les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire souscrits par Foyer Vie S.A. ne sont significatifs ni en nombre ni en volume. Ils sont gérés selon les dispositions prévues par la législation luxembourgeoise en matière d'assurance Vie.

2. VARIATION DES PASSIFS D'ASSURANCE NON-VIE ET VIE BRUTS ET DES ACTIFS DE RÉASSURANCE Y RELATIFS

2.1 Variation de la provision pour sinistres (hors subrogations et sauvetages)

€ milliers	2008			2007		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	313 551,1	67 150,7	246 400,4	296 344,7	57 849,9	238 494,9
Variation de l'exercice	21 904,1	10 509,8	11 394,3	17 206,3	9 300,8	7 905,5
Provision 31.12.	335 455,2	77 660,5	257 794,7	313 551,1	67 150,7	246 400,4

2.2 Variation de la provision pour primes non-acquises

€ milliers	2008			2007		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	82 760,4	8 421,1	74 339,3	80 066,6	8 155,0	71 911,6
Variation de l'exercice	8 754,5	4 182,5	4 572,0	2 693,8	266,1	2 427,7
Provision 31.12.	91 514,9	12 603,6	78 911,3	82 760,4	8 421,1	74 339,3

2.3 Variation de la provision d'assurance Vie

2.3.1 Variation de la provision d'assurance Vie

€ milliers	2008			2007		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	377 079,8	776,8	376 303,0	336 816,3	676,8	336 139,5
Variation de l'exercice	40 756,6	151,8	40 604,8	40 263,5	99,9	40 163,5
Provision 31.12.	417 836,4	928,6	416 907,8	377 079,8	776,8	376 303,0

2.3.2 Variation de la provision relative à des contrats d'assurance en UC

€ milliers	2008			2007		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	607 364,0	-	607 364,0	606 914,8	-	606 914,8
Variation de l'exercice	-135 859,4	-	-135 859,4	449,2	-	449,2
Provision 31.12.	471 504,6	-	471 504,6	607 364,0	-	607 364,0

2.3.3 Variation de la provision pour participation discrétionnaire

€ milliers	2008			2007		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	11 635,0	-	11 635,0	9 290,1	-	9 290,1
Variation de l'exercice	254,1	-	254,1	2 344,8	-	2 344,8
Provision 31.12.	11 889,1	-	11 889,1	11 635,0	-	11 635,0

2.4. Variation de la provision pour vieillissement

€ milliers	2008			2007		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	1 755,7	-	1 755,7	1 325,5	-	1 325,5
Variation de l'exercice	466,0	-	466,0	430,2	-	430,2
Provision 31.12.	2 221,7	-	2 221,7	1 755,7	-	1 755,7

3. EMPRUNTS ET DÉPÔTS DES RÉASSUREURS

En vertu des contrats de réassurance signés, les réassureurs sont tenus de couvrir leurs engagements de réassurance intégralement ou partiellement selon les souhaits de la cédante par des dépôts espèces. La rémunération de ces dépôts varie selon les traités entre 75,0% et 90,0% du taux Euribor à 6 mois ou selon le taux de rendement des obligations linéaires émises par l'Etat belge. Ces taux sont fixés au 1er janvier de l'exercice qui suit celui pour lequel les montants des dépôts espèces sont décomptés. Le Groupe n'a pas fait usage de la faculté de faire déposer par les réassureurs l'intégralité des dépôts auxquels le Groupe pourrait prétendre.

Le tableau suivant donne la valeur des dépôts au 31 décembre de chaque année.

€ milliers	2008	2007
Contrats Non-Vie	80 114,3	91 764,4
Contrats Vie	1 227,7	1 238,5
Total	81 342,0	93 002,9

La juste valeur de ces passifs n'a pas été renseignée car l'effet de l'actualisation au taux effectif sur les montants est négligeable.

Note 18. Dettes d'assurance, autres dettes et autres passifs financiers

€ milliers	2008	2007
Dettes nées d'opérations d'assurances directes	22 800,8	16 710,1
Dettes nées d'opérations de réassurance	7 821,0	4 009,6
Dettes envers les établissements de crédit (Note 16)	28 947,1	30 034,1
Dettes fiscales	24 323,9	29 927,8
Dettes au titre de la sécurité sociale	5 329,6	6 161,7
Dettes envers les parties liées	86,9	6,7
Autres dettes	7 925,4	27 444,4
Total	97 234,7	114 294,4

Les dettes d'opérations d'assurance directes trouvent leur origine principalement dans les primes de contrats d'assurance Non-Vie souscrits en co-assurance pour lesquels le Groupe est apériteur.

Les dettes nées d'opérations de réassurance représentent les soldes des décomptes de traités de réassurance avec les réassureurs à la fin de la période sous revue.

Les dettes envers les établissements de crédit représentent des découverts occasionnels en compte courant avec certains organismes financiers avec lesquels le Groupe traite. Il s'agit de facilités de crédit en compte courant, non contractuelles et non confirmées, accordées par ces organismes.

Les dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale proviennent de sommes dues à ces administrations en vertu de décomptes d'impôts, de retenues d'impôts sur salaires et de cotisations sociales, ainsi que des provisions d'impôts sur le revenu et sur la fortune calculées annuellement selon les dispositions fiscales du pays de résidence des entités.

Les dettes envers les parties liées représentent les soldes de comptes courants avec les co-entreprises consolidées par intégration proportionnelle et avec Foyer Finance S.A.

Les autres dettes proviennent d'opérations d'acquisition de titres en fin de période pour lesquelles le paiement a été réalisé en début de période suivante.

Après la comptabilisation initiale, les dettes d'assurance et autres dettes (hors dettes fiscales) ci-dessus sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur des dettes d'assurance et des autres dettes est le montant escompté des flux de trésorerie futurs. Ces flux sont escomptés au taux du marché et donnent la juste valeur de ces passifs financiers. Comme toutes ces dettes sont soit exigibles à très court terme, soit compensables avec une créance sur le même débiteur, et que l'effet de l'actualisation sur les montants d'origine est négligeable, la juste valeur de ces actifs n'a pas été renseignée.

Note 19. Charge d'impôts et impôts différés

1. CHARGE D'IMPÔTS EXIGIBLE

Le Groupe a enregistré la charge d'impôts sur le résultat social et sur la fortune de l'ensemble des sociétés du Groupe comme suit :

€ milliers	2008	2007
Impôt sur le revenu des collectivités	-282,1	-10 024,3
Impôt commercial communal	-95,2	-3 545,0
Impôt sur la fortune	-1 500,6	-330,5
Total de la dotation pour impôts constituée par résultat	-1 877,9	-13 899,8

2. CHARGES ET REVENUS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS DE L'EXERCICE

Les impôts différés prennent naissance lorsqu'une différence temporelle apparaît entre la base taxable d'un actif ou d'un passif et la valeur pour laquelle ils figurent au bilan comptable consolidé. Le tableau suivant renseigne le détail de ces impôts :

€ milliers	2008	2007
Impôts différés à l'actif au 01.01.	2 240,4	2 771,4
- Impôts différés imposables dans les 12 mois	2 291,0	-243,1
- Impôts différés imposables au-delà de 12 mois	46,0	-287,9
Total impôts différés à l'actif au 31.12.	4 577,4	2 240,4
Impôts différés au passif au 01.01.	65 700,4	67 305,0
- Impôts différés imposables dans les 12 mois	-11 862,2	-4 328,9
- Impôts différés imposables au-delà de 12 mois	-5 046,6	2 724,3
Total impôts différés au passif au 31.12.	48 791,6	65 700,4
Impôts différés par résultat	-1 162,3	-7 555,9
Charge d'impôts différée	-8 676,7	-8 497,3
Produit d'impôts différé	7 514,4	941,4

L'impôt différé lié aux éléments débités ou crédités directement en capitaux propres se décompose comme suit :

€ milliers	2008	2007
IAS 39	12 025,1	9 250,8
IAS 19	-1 021,7	814,4
Total	11 003,4	10 065,2

3. IMPÔTS DIFFÉRÉS À L'ACTIF

Détaillés selon leur origine, les impôts différés à l'actif se décomposent comme suit :

€ milliers	IAS 38	IAS 37	IAS 19	IAS 12	Total
Impôts différés au 01.01.2007	0,2	462,7	2 063,9	244,6	2 771,4
Débit/crédit résultat	-0,2	-17,5	88,7	-243,1	-172,2
Débit/crédit réserve de réévaluation	-	-	-358,9	-	-358,9
Impôts différés au 31.12.2007	-	445,1	1 793,8	1,4	2 240,3
Impôts différés au 01.01.2008	-	445,1	1 793,8	1,4	2 240,3
Débit/crédit résultat	-	13,0	-452,7	2 291,1	1 851,4
Débit/crédit réserve de réévaluation	-	-	485,7	-	485,7
Impôts différés au 31.12.2008	-	458,1	1 826,8	2 292,5	4 577,4

IAS 38 : la variation du montant des impôts différés relative à la norme IAS 38 provient des frais de constitution dont la correction de valeur actée sous LuxGAAP est extournée sous IFRS.

IAS 37 : le montant de l'impôt différé trouve son origine dans la reconnaissance d'une provision pour congés payés et d'une provision pour cadeaux liés à l'ancienneté.

IAS 19 : le mouvement des provisions pour pensions complémentaires calculé dans les comptes consolidés par application des méthodes prévues par cette norme mais non prévues par les normes LuxGAAP, explique la variation du montant des impôts différés à l'actif.

IAS 12 : la variation du montant des impôts différés relative à la norme IAS 12 est essentiellement due à la constitution de reports de pertes existant au sein de diverses entités du Groupe. Ces reports de perte ont pour origine des pertes comptables sous LuxGAAP. Ils sont déterminés conformément aux dispositions du droit fiscal du Grand-Duché de Luxembourg.

4. IMPÔTS DIFFÉRÉS AU PASSIF

Détaillés selon leur origine, les impôts différés au passif se décomposent comme suit :

€ milliers	IAS 39	IAS 37	IAS 19	IAS 12	Total
Impôts différés au 01.01.2007	23 053,7	23 599,6	326,1	20 325,0	67 305,0
Débit/crédit résultat	-3 661,5	3 393,9	-	-759,0	-1 026,6
Débit/crédit réserve de réévaluation	-578,0	-	-	-	-578,0
Impôts différés au 31.12.2007	18 814,2	26 993,5	326,1	19 566,6	65 700,4
Impôts différés au 01.01.2008	18 814,2	26 993,5	326,1	19 566,6	65 700,4
Débit/crédit résultat	-1 401,6	-1 632,9	-	-3 413,8	-6 448,3
Débit/crédit réserve de réévaluation	-10 460,5	-	-	-	-10 460,5
Impôts différés au 31.12.2008	6 952,1	25 360,6	326,1	16 152,8	48 791,6

IAS 39 : le mouvement des impôts différés au passif relatifs à la norme IAS 39 représente la part d'impôts différés dans la variation de la juste valeur des actifs financiers.

IAS 37 : le mouvement enregistré au 31 décembre provient de l'extourne de la variation de la provision pour fluctuation de sinistralité portée en charge sous LuxGAAP et non admise sous IFRS.

IAS 12 : le mouvement enregistré au 31 décembre provient de l'annulation de la variation du « Poste spécial avec une quote-part de réserve » comptabilisé sous LuxGAAP.

5. RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔTS ET LE RÉSULTAT

€ milliers	2008	2007
Résultat avant impôts	15 171,6	97 649,9
Charge d'impôts selon (1) ci-dessus	1 877,9	13 899,8
Charge d'impôts différée selon (2) ci-dessus	1 162,3	7 555,9
Total charge d'impôts	3 040,2	21 455,7
Charge d'impôts théorique	4 609,1	29 666,0
Incidence report de perte	-2 372,3	-
Incidence abattement forfaitaire	-3,9	-10,2
Incidence de taux (impôts différés)	-1 251,1	-
Impôt sur la fortune	1 500,6	263,9
Décompte d'impôts sur exercice antérieur	-140,2	-41,2
Revenus non imposables	480,9	-8 285,1
Pertes fiscales non recouvrables	216,2	-155,2
Autres incidences	0,9	17,4
Total charge d'impôts	3 040,2	21 455,7

La charge d'impôts sur le revenu et de l'impôt commercial communal a été calculée en considérant un taux d'imposition de 30,38% sur le bénéfice brut, part des minoritaires comprise.

L'impôt sur la fortune est calculé au taux de 0,5% sur la valeur unitaire de chaque entité.

Note 20. Passifs des contrats d'investissement et actifs financiers désignés comme actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat

Les passifs financiers dont les flux de trésorerie sont contractuellement liés à la performance d'actifs évalués en juste valeur en contrepartie du

résultat (contrats d'investissement en Unités de Compte) sont détaillés dans le tableau suivant par origine des preneurs.

1. PASSIFS DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT PAR LOCALISATION DES PRENEURS DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT

€ milliers	2008			Total
	Luxembourg	UE	Hors UE	
Passifs des contrats d'investissement	13 914,9	663 078,1	9 540,4	686 533,4

€ milliers	2007			Total
	Luxembourg	UE	Hors UE	
Passifs des contrats d'investissement	11 260,2	821 416,2	847,4	833 523,7

Tous ces montants correspondent à des passifs financiers désignés par le Groupe comme des passifs financiers à la juste valeur en contrepartie du résultat (Note 4, § 5.4.2). La valeur à l'échéance de ces passifs financiers correspond à la juste valeur des unités de placements représentatives de ces contrats à l'échéance.

Il n'y aura pas de différence entre la valeur comptable et le montant que le Groupe sera tenu de payer contractuellement à l'échéance. Le risque de crédit et de marché lié à l'évaluation des passifs des contrats d'investissement est supporté par les preneurs des contrats en unités de compte.

2. ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS COMME ACTIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR EN CONTREPARTIE DU RÉSULTAT

€ milliers	2008	2007
	Valeur des unités de placement évaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat	1 159 269,4

Note 21. Avantages du personnel

1. AVANTAGES À LONG TERME : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le Groupe offre des avantages postérieurs à l'emploi qui concernent le personnel actif et les pensionnés. Les calculs IAS 19 des obligations ont été effectués au 31 décembre 2008.

Ces obligations au titre des avantages du personnel ne sont pas financées à l'extérieur du Groupe ; elles correspondent au passif net.

1.1. Plans de pensions complémentaires

1.1.1. Régime externe

Les employés bénéficient d'un plan de prévoyance et de retraite financé auprès de Foyer Vie S.A.

Ce plan est un régime externe à contributions définies. A cet effet, les entités du Groupe versent

annuellement une prime à Foyer Vie S.A. Ces contributions sont investies dans des fonds d'investissement sans garantie de rendement.

Cependant, les employés ont la possibilité de choisir une formule d'assurance épargne classique avec un taux d'intérêt garanti de 2,5% plus participation discrétionnaire.

Comme au travers de sa filiale, le Groupe garde les engagements en interne, le régime de pension est assimilé à un régime en prestations définies.

1.1.2. Régime interne

Le plan en régime interne est fermé. Il ne concerne que des pensionnés dont les rentes de retraite, d'invalidité, de survie ou d'orphelins sont versées suite à d'anciennes promesses.

Ces rentes sont indexées.

1.2. Hypothèses

Le taux d'escompte se base sur les données du marché obligataire.

	31.12.2008	31.12.2007
Taux d'actualisation	3,15%	4,6%
Taux d'inflation	1%	2 %
Taux d'augmentation des salaires	1,50%	2,50%
Tables de mortalité des actifs	GBM 90-95	GBM 90-95
Taux d'augmentation des pensions en cours	1%	2 %
Tables de mortalité des pensionnés	ERF (1990) Suisse	ERF (1990) Suisse

Interviennent également les éléments suivants :

- Les taux de rotation du personnel.
- Les choix des investissements faits par les affiliés sont considérés comme constants dans la projection.
- Les impôts liés à l'article 142 LIR (20%) ainsi que la taxe rémunératoire de 0,90% représentent une charge pour l'employeur. Les calculs tiennent compte de cette charge.

1.3. Méthode de comptabilisation

Les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en totalité. Ils sont reconnus dans les capitaux propres.

1.4. Données

a) Régime externe

	2008	2007
Nombre d'actifs	425	442
Âge moyen	41 ans	39 ans
Masse salariale pensionnable annuelle	€ 26 713,4 milliers	€ 26 274,2 milliers

b) Régime interne des pensionnés

	2008	2007
Nombre de bénéficiaires	63	65
Âge moyen	69 ans	68 ans
Prestations annuelles	€ 859 milliers	€ 844,7 milliers

1.5. Calcul des obligations

a) Année 2008

Variation de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies

€ milliers	Total	Salariés	Pensionnés
Valeur actuelle des obligations au 01.01.2008	20 100,4	7 581,5	12 518,9
Coût des services rendus au cours de la période	991,5	991,5	-
Coût financier	893,3	339,6	553,7
Gain (Perte) actuariel	(801,3)	(1 378,7)	577,4
Prestations directement payées	(1 313,0)	(453,0)	(860,0)
Valeur actuelle des obligations au 31.12.2008	19 870,9	7 080,9	12 790,0

Montants comptabilisés dans le bilan

€ milliers	Total	Salariés	Pensionnés
Passif	19 870,9	7 080,9	12 790,0
Actif	-	-	-
Passif net (actif)	19 870,9	7 080,9	12 790,0

Montants comptabilisés en capitaux propres

€ milliers	Total	Salariés	Pensionnés
Gains (Pertés) actuariels reconnus au cours de la période	801,3	1 378,7	-577,4
Gains (Pertés) actuariels au 01.01.2008	2 681,2	1 059,7	1 621,5
Gains (Pertés) actuariels au 31.12.2008	3 482,5	2 438,4	1 044,1

L'état des produits et des charges comptabilisés reprend les gains actuariels comptabilisés en capitaux propres au cours de la période nets d'impôts différés.

Montants comptabilisés en résultat

€ milliers	Total	Salariés	Pensionnés
Coût des services rendus de la période	991,5	991,5	-
Coût financier	893,3	339,6	553,7
Charge totale	1 884,8	1 331,1	553,7

La contribution au plan estimée pour l'année 2009 est de € 997,2 milliers.

Evolution

a) Valeur actuelle des obligations (en € milliers)	Obligations	Actif	Déficit
2008	19 870,9	-	19 870,9
2007	20 100,4	-	20 100,4
2006	21 249,4	-	21 249,4
2005	23 480,1	-	23 480,1
2004	23 894,1	-	23 894,1

b) Impact des changements d'hypothèses sur la valeur actuelle des obligations en %

2008	-4%
2007	-6%
2006	-9%
2005	-5%
2004	6%

b) Année 2007

Variation de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies

€ milliers	Total	Salariés	Pensionnés
Valeur actuelle des obligations au 01.01.2007	21 249,4	7 617,6	13 631,8
Coût des services rendu au cours de la période	941,5	941,5	-
Coût financier	837,3	294,4	542,9
Gain (Perte) actuariel	(1 181,3)	(370,3)	(811,0)
Prestations directement payées	(1 746,4)	(901,7)	(844,7)
Valeur actuelle des obligations au 31.12.2007	20 100,5	7 581,5	12 519,0

Montants comptabilisés dans le bilan

€ milliers	Total	Salariés	Pensionnés
Passif	20 100,5	7 581,5	12 519,0
Actif	-	-	-
Passif net (actif)	20 100,5	7 581,5	12 519,0

Montants comptabilisés en capitaux propres

€ milliers	Total	Salariés	Pensionnés
Gains (Pertes) actuariels au cours de la période	1 181,3	370,3	811,0
Gains (Pertes) actuariels au 01.01.2007	1 499,9	689,4	810,5
Gains (Pertes) actuariels au 31.12.2007	2 681,2	1 059,7	1 621,5

Montants comptabilisés en résultat

€ milliers	Total	Salariés	Pensionnés
Coût des services rendus de la période	941,5	941,5	-
Coût financier	837,3	294,4	542,9
Charge totale	1 778,8	1 235,9	542,9

2. AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Ces provisions sont comptabilisées dans la ligne « provisions pour autres passifs et charges ».

2.1. Provision pour congés payés

Le montant de la provision a été estimé en multipliant le nombre de jours de congés non pris au 31 décembre de chaque exercice par le coût horaire moyen majoré de l'incidence des charges sociales. L'évolution de cette provision est la suivante :

€ milliers	2008	2007
Provisions au 01.01	1 156,8	1 513,0
Mouvements de l'exercice	46,2	-356,2
Provisions au 31.12.	1 203,0	1 156,8

2.2. Provision pour cadeaux liés à l'ancienneté

Des cadeaux sont offerts aux salariés liés à leur ancienneté, dans les limites et sous les conditions mentionnées ci-après :

- Jusqu'à concurrence de € 2,3 milliers, lorsque le cadeau est offert en raison d'une occupation ininterrompue de vingt-cinq années au service de l'employeur ;
- Jusqu'à concurrence de € 3,4 milliers, lorsque le cadeau est offert en raison d'une occupation ininterrompue de quarante années au service de l'employeur.

Les cotisations sociales légales relatives à un cadeau exempté de l'impôt ne sont pas déductibles fiscalement.

La valeur actuelle de l'obligation de ces promesses est calculée selon la méthode actuarielle des unités de crédits en tenant compte des éléments de mortalité et de rotation du personnel. Les hypothèses retenues sont inspirées des hypothèses utilisées dans le cadre des engagements de pension.

L'évolution de cette provision est la suivante :

€ milliers	2008	2007
Provisions au 01.01	308,3	-
Mouvements de l'exercice	50,0	308,3
Provisions au 31.12.	358,3	308,3

Note 22. Promesse d'indemnité de fin de carrière des agents

Une prestation sous forme de capital est promise aux agents d'assurance gérant un portefeuille d'assurance Non-Vie, qui disposent du statut d'agent d'assurance du Groupe, et qui bénéficient du statut d'agent général ou d'agent principal, auxquels la clause spéciale du contrat d'agent «Agent Partenaire – Clause extensive pour Agent Général / Principal» s'applique.

Les dotations annuelles sont effectuées en fonction d'un calcul actuariel tenant compte :

- d'une charge fixe égale à 1,5% du total des commissions attribuées à l'agent au cours de l'année civile ou la partie de celle-ci prise en compte ;
- d'un taux d'intérêt technique égal à 5,0% ;
- d'une table de mortalité.

La charge fixe annuelle est limitée au maximum par agent à € 6,5 milliers à l'indice 668,46 de l'échelle mobile des salaires applicable au Grand-Duché de Luxembourg.

Au 31 décembre, les sommes provisionnées étaient les suivantes :

€ milliers	2008	2007
Provisions au 31.12.	2 605,7	2 030,6

Les provisions sont présentées au bilan dans la ligne « Fonds de pension complémentaire », conjointement avec les avantages du personnel postérieurs à l'emploi (cf. Note 21 § 1).

Note 23. Primes acquises nettes de réassurance

€ milliers	2008	2007
Primes émises brutes Non-Vie		
Incendie et autres Dommages aux Biens	67 896,3	60 646,5
Auto : Responsabilité Civile	52 305,7	52 033,4
Auto : Autres branches	69 108,9	65 782,6
Responsabilité Civile	21 001,8	19 503,8
Maladie, Accident	6 920,2	6 385,9
Pertes pécuniaires	26 478,8	26 324,8
Autres branches	12 889,1	12 370,8
Total primes émises brutes Non-Vie	256 600,8	243 047,9
Variation de la provision pour primes non acquises brute		
Incendie et autres Dommages aux Biens	-5 184,2	-598,9
Auto : Responsabilité Civile	-354,3	-19,6
Auto : Autres branches	-1 883,6	-819,6
Responsabilité Civile	-634,2	-533,9
Maladie, Accident	-138,6	-33,5
Pertes pécuniaires	345,2	-208,9
Autres branches	-229,8	-85,7
Total variation de la provision pour primes non acquises brute	-8 079,6	-2 300,1
Primes acquises brutes Non-Vie		
Incendie et autres Dommages aux Biens	62 712,1	60 047,6
Auto : Responsabilité Civile	51 951,4	52 013,8
Auto : Autres branches	67 225,3	64 963,0
Responsabilité Civile	20 367,5	18 969,9
Maladie, Accident	6 781,6	6 352,4
Pertes pécuniaires	26 824,0	26 115,9
Autres branches	12 659,3	12 285,1
Total primes acquises brutes Non-Vie	248 521,2	240 747,7

€ milliers

2008

2007

	2008	2007
Primes émises brutes Vie (contrats IFRS 4)		
Vie sans UC	81 393,6	76 193,0
- Dont contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	29 412,2	26 476,3
Vie avec UC	3 132,5	14 839,1
Total primes émises brutes Vie	84 526,1	91 032,1
Variation de la provision pour primes non acquises brute		
Vie sans UC	-676,3	-393,7
Vie avec UC	1,4	-
Total variation de la provision pour primes non acquises brute	-674,9	-393,7
Primes acquises brutes Vie		
Vie sans UC	80 717,3	75 799,3
Vie avec UC	3 133,9	14 839,1
Total primes acquises brutes Vie	83 851,1	90 638,4
Primes acquises brutes	332 372,4	331 386,1
Primes cédées Non-Vie		
Incendie et autres Dommages aux Biens	-18 719,2	-14 702,6
Auto : Responsabilité Civile	-978,1	-1 270,3
Auto : Autres branches	-241,2	-353,7
Responsabilité Civile	-6 417,0	-5 556,3
Maladie, Accident	-204,0	-392,2
Pertes pécuniaires	-24 588,0	-24 555,0
Autres branches	-4 740,4	-4 704,8
Total primes cédées Non-Vie	-55 887,9	-51 534,9

€ milliers

2008

2007

Variation de la provision pour primes non acquises part réassureurs

Incendie et autres Dommages aux Biens	234,0	-8,2
Auto : Responsabilité Civile	-	-
Auto : Autres branches	81,1	-51,4
Responsabilité Civile	335,8	187,8
Maladie, Accident	0,8	2,4
Pertes pécuniaires	3 495,1	178,0
Autres branches	35,7	-42,5
Total variation de la provision pour primes non acquises part réassureurs	4 182,5	266,1

Primes acquises cédées Non-Vie

Incendie et autres Dommages aux Biens	-18 485,3	-14 710,8
Auto : Responsabilité Civile	-978,1	-1 270,3
Auto : Autres branches	-160,1	-405,1
Responsabilité Civile	-6 081,2	-5 368,5
Maladie, Accident	-203,1	-389,8
Pertes pécuniaires	-21 092,9	-24 377,0
Autres branches	-4 704,8	-4 747,3
Total primes acquises cédées Non-Vie	-51 705,4	-51 268,8

Primes cédées Vie (contrats IFRS 4)

Vie sans UC	-1 510,4	-3 862,9
Vie avec UC	-89,5	-35,5
Total primes cédées Vie	-1 599,9	-3 898,4

Primes acquises cédées

-53 305,3 **-55 167,2**

Primes acquises nettes de réassurance

279 067,1 **276 218,9**

Note 24. Charges de prestations d'assurances

€ milliers	2008	2007
Charges de prestations d'assurances - Montants bruts		
- Assurances Vie		
Sinistres payés	-57 144,6	-54 038,9
Variation de la provision pour sinistres	1 008,3	72,4
Variation de la provision d'assurance Vie	-40 756,7	-40 263,5
Variation de la provision pour participation discrétionnaire	-254,2	-2 438,6
Variation de la provision relative à des contrats en UC	135 859,3	-449,2
Total	38 712,2	-97 117,7
- Assurances Non-Vie		
Sinistres payés	-112 075,1	-115 537,5
Variation de la provision pour sinistres	-22 912,5	-17 278,8
Variation de la provision pour recours (subrogations et sauvetages)	-39,5	215,4
Variation de la provision pour vieillissement	-466,0	-430,2
Variation de la provision pour participation discrétionnaire	269,4	-
Total	-135 223,6	-133 031,0
Total des charges de prestations d'assurances - Montants bruts	-96 511,4	-230 148,8
Part des réassureurs dans les charges de prestations d'assurance		
- Assurances Vie		
Sinistres payés	657,9	1 078,0
Variation de la provision pour sinistres	-641,1	-635,5
Variation de la provision d'assurance Vie	151,8	100,0
Total	168,6	542,5
- Assurances Non-Vie		
Sinistres payés	6 917,0	14 494,7
Variation de la provision pour sinistres	11 150,9	9 936,3
Variation de la provision pour recours	0,0	21,5
Total	18 067,9	24 452,5
Total de la part des réassureurs	18 236,5	24 994,9
Charges de prestations d'assurances nettes de réassurance	-78 274,9	-205 153,8

Les sinistres payés en assurance Vie comprennent les montants relatifs aux rachats partiels ou totaux de contrats.

Note 25. Commissions de gestion sur contrats d'assurances

€ milliers	2008	2007
Commissions de gestion des placements	4 919,5	5 691,8
Autres produits techniques	100,5	165,8
Total	5 020,0	5 857,6

Note 26. Commissions et participations aux bénéfices perçues sur contrats de réassurance

Les commissions reçues concernent les commissions de réassurance encaissées auprès de nos réassureurs ainsi que les participations

aux bénéfices perçues dans le cadre de certains contrats de réassurance Non-Vie et Vie.

€ milliers	2008	2007
Non-Vie		
- Commission de réassurance	3 976,5	3 892,7
- Clause de participation aux bénéfices	61,8	96,9
Vie		
- Commission de réassurance	217,7	206,2
- Clause de participation aux bénéfices	617,5	555,4
Total	4 873,5	4 751,2

Note 27. Commissions perçues par le secteur Gestion d'actifs

Les revenus de commissions comprennent les commissions encaissées par le secteur de

Gestion d'actifs. Ces revenus se détaillent comme suit :

€ milliers	2008	2007
Commissions d'intermédiation financière nette	1 558,6	1 811,8
Commissions de gestion sur OPC nettes de récessions	1 922,1	3 216,5
Commissions de gestion patrimoniale	1 258,0	1 109,7
Total	4 738,7	6 137,9

Note 28. Commissions d'acquisition et de gestion sur contrats d'investissement

Les montants renseignés en commissions d'acquisition représentent des frais prélevés lors de la souscription de contrats d'investissement (hors contrats avec participation discrétionnaire) et sont considérés comme frais de mise en place

des contrats. Par ailleurs, le Groupe prélève des frais pour la gestion des placements lorsque les services sont rendus, c'est-à-dire régulièrement sur la durée de vie de ces contrats et non pas lors de l'émission de ces contrats.

€ milliers	2008	2007
Commissions d'acquisition	670,7	1 023,1
Commissions de gestion des contrats	5 834,5	6 641,3
Total	6 505,2	7 664,4

Note 29. Autres revenus financiers nets

Les autres revenus financiers sont constitués par l'ensemble des revenus générés par les loyers d'immeubles, dividendes, intérêts d'obligations, intérêts des actifs de trésorerie et équivalents de trésorerie. De plus, les «Autres charges

financières» comprennent les frais généraux engagés dans le cadre de la gestion des actifs financiers.

Les autres revenus financiers se sont développés comme suit :

Produits

€ milliers	2008	2007
Revenus financiers nets sur terrains et constructions	613,8	576,8
Dividendes encaissés sur actions	7 253,1	5 816,5
Intérêts sur obligations	38 149,6	32 112,1
Intérêts encaissés sur dépôts	5 285,4	5 011,4
Total	51 301,9	43 516,8

Charges

Intérêts payés sur prêts	-1 286,0	-4 334,8
Résultat de change sur dépôts et valeurs mobilières	-1 227,3	-293,5
Dépréciation sur titres à revenu variable disponibles à la vente	-24 742,5	-29,0
Dépréciation sur titres à revenu fixe disponibles à la vente	-1 563,3	-796,2
Autres charges financières	-4 211,4	-6 073,0
Total	-33 030,5	-11 526,5

Note 30. Gains nets réalisés sur actifs financiers

Le Groupe a réalisé au cours de l'exercice des opérations de vente de valeurs faisant partie des différents portefeuilles de valeurs mobilières. Le tableau suivant donne le détail des résultats générés :

€ milliers	2008	2007
Plus-values réalisées sur cession d'actifs financiers		
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des OPC	32 482,4	59 528,4
Obligations	6 796,0	-1 955,4
Moins-values réalisées sur cession d'actifs financiers		
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des OPC	-36 462,2	-9 603,3
Obligations	-2 582,2	-2 480,3
Autres plus-values réalisées	122,1	61,0
Total	356,1	45 550,4

Note 31. Variation de juste valeur d'actifs / passifs comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat

1. ACTIFS / PASSIFS DÉSIGNÉS COMME DES ACTIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR EN CONTREPARTIE DU RÉSULTAT

€ milliers	2008		2007	
	marché local	marché international	marché local	marché international
Variation des plus ou moins-values non réalisées sur actifs financiers	-3 592,9	-292 302,9	119,3	6 894,2
Variation des plus ou moins-values non réalisées sur passifs financiers	1 852,0	174 052,7	-41,2	-1 296,2
Total	-1 740,9	-118 250,2	78,1	5 598,0

2. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTIONS

€ milliers	2008	2007
Variation des plus-values non réalisées sur actifs financiers		
- actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des OPC	304,4	3,9
- obligations	688,0	-
Variation des moins-values non réalisées sur actifs financiers		
- actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des OPC	-17 374,2	-2 837,9
- obligations	-1 359,0	-207,5
Total	-17 740,8	-3 041,5

Note 32. Frais

1. FRAIS D'ACQUISITION

Les frais d'acquisition se composent de commissions attribuées aux intermédiaires sous forme de commissions d'acquisition, de commissions d'intéressement ou de commissions d'encaissement et de la reprise

sur frais d'acquisition reportés. De plus, les frais d'acquisition comprennent les autres frais généraux engagés dans le cadre de l'acquisition de contrats et de la gestion administrative des contrats.

€ milliers	2008	2007
Commissions aux intermédiaires	-32 120,3	-28 154,0
Autres frais d'acquisition	-28 866,1	-26 627,0
Frais d'acquisition reportés	101,0	105,0
Total	-60 885,4	-54 676,0

Les commissions aux intermédiaires comprennent des commissions sur contrats d'investissement avec participation discrétionnaire pour € 977,6 milliers (2007 : € 741,2 milliers).

2. FRAIS D'ADMINISTRATION

Le poste contient l'ensemble des frais généraux afférents à l'administration du Groupe autres que ceux relatifs à la production, la gestion des sinistres et la gestion financière, ainsi que les commissions d'encaissement sur contrats Vie à primes périodiques.

€ milliers	2008	2007
Frais d'administration	-21 541,5	-17 768,8

3. FRAIS RELATIFS AUX CONTRATS D'INVESTISSEMENT ET D'ASSURANCES

Il s'agit des frais exposés par Foyer International S.A. dans le cadre de sa gestion du portefeuille de contrats d'investissement et d'assurances.

€ milliers	2008	2007
Frais relatifs aux contrats d'investissement et d'assurance	-5 045,8	-5 601,9

4. AUTRES FRAIS D'EXPLOITATION

Le poste renseigne l'ensemble des frais d'exploitation qui n'ont pu être affectés dans les autres rubriques.

€ milliers	2008	2007
Autres charges	-180,9	-70,5

Note 33. Frais de personnel

L'effectif moyen du personnel au cours de l'exercice 2008 s'est élevé à 425,3 personnes (2007 : 420,4 personnes), représenté par les catégories suivantes :

Catégories	2008	2007
Dirigeants	27,0	23,0
Cadres	49,9	50,0
Employés	348,4	347,4
Total	425,3	420,4

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit :

€ milliers	2008	2007
Salaires et traitements	28 550,4	27 272,2
Charges sociales	3 164,4	3 049,1
Autres frais de personnel	5 464,4	4 670,0
Total	37 179,2	34 991,3

Note 34. Informations relatives aux parties liées

1. CONTRATS D'ASSURANCE ET AUTRES SERVICES

Les couvertures d'assurances sont placées à 100% auprès d'un assureur en dehors du Groupe. Foyer Patrimonium S.A. a signé des contrats avec d'autres sociétés du Groupe Foyer Finance S.A. dans le but d'intervenir pour leur compte sur les marchés financiers. Ces prestations sont faites au prix coûtant.

Foyer Vie S.A. intervient comme gestionnaire des plans de pensions complémentaires à prestations définies et à cotisations définies de l'ensemble des sociétés du Groupe. Ces prestations sont faites au prix coûtant.

€ milliers	2008	2007
Primes des contrats de couverture RC Dirigeants, RC Professionnelle et Fraude	90,6	88,3
Fournitures de services de Gestion financière	23,5	18,3

2. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les rémunérations allouées aux membres des Organes d'administration, de Direction et de surveillance en raison de leurs fonctions et les engagements de pension à l'égard des membres de la Direction se ventilent comme suit :

€ milliers	2008	2007
Organes de la Direction	6 267,0	5 461,2
Conseil d'administration	228,4	91,5

Les rémunérations allouées aux membres des Organes de Direction comprennent pour l'exercice 2008 un montant de € 162,1 milliers (2007 : € 158,8 milliers) pour pensions complémentaires en vertu du régime interne fermé (cf. Note 21).

€ milliers	2008	2007
Primes pensions complémentaire organes de direction	446,2	383,4

3. PRÊTS ACCORDÉS À CERTAINS MEMBRES DE LA DIRECTION

Les prêts accordés aux membres des Organes de Direction et engagements pris pour ces personnes se détaillent comme suit :

€ milliers	Montant restant à rembourser	Taux d'intérêts	Durée
Organes de la Direction	557,8	3,8%	jusqu'à 20 ans

Aucun montant n'a été remboursé au cours de l'exercice (2007 : € 143,2 milliers).

Le Groupe accorde aux membres de la Direction concernés le bénéfice des règlements grand-

ducaux successifs portant exécution de l'article 104 LIR de la loi du 4 décembre 1967 en matière d'exemption fiscale de rémunérations en nature sous forme d'intérêts sur prêts.

4. PROMESSE D'INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE DES AGENTS

Le Groupe s'est engagé vis-à-vis des agents partenaires de son réseau au paiement d'un capital de retraite lorsqu'ils cesseront leur activité d'agent. Cet engagement exprime la volonté du Groupe de fidéliser les agents en tant qu'agents exclusifs du Groupe. Si la cessation de l'activité intervient pour des raisons autres, comme la

faute grave, le changement de compagnie, ou le retrait de l'agrément d'agent, l'agent est déchu de son droit.

Les montants provisionnés au 31 décembre des années 2007 et 2008 sont indiqués à la Note 22 « Promesse d'indemnité de fin de carrière des agents ».

5. PRÊTS ACCORDÉS A CERTAINS AGENTS

Le Groupe accorde des prêts aux agents destinés à racheter des portefeuilles devenus disponibles. Ces prêts sont sécurisés par l'indemnité compensatrice à laquelle les portefeuilles donnent droit. Les montants prêtés au réseau d'agents sont indiqués à la Note 15, sous la rubrique « Prêts ».

6. DIVIDENDES REÇUS DES ENTREPRISES LIÉES

Le Groupe a reçu des dividendes versés par des sociétés du groupe Foyer Finance S.A. pour un montant de € 28,0 milliers (2007 : € 22,5 milliers). Ils sont comptabilisés à la Note 29, dans la ligne « Dividendes encaissés sur actions ».

Note 35. Contrats de location simples

Une entité du Groupe a souscrit des baux de location d'espaces de bureaux sur des périodes

initiales supérieures à un an. Les principales dispositions de ces contrats sont les suivantes :

Situation € milliers	Échéance	Indexation	Loyer 2008	Estimatif 2009	Loyer > 1 et < 5 ans
Bruges	31.12.2008	oui	10,6	-	-
Bruxelles Green Land	31.07.2010	oui	48,5	51,5	30,0
Total			59,1	51,5	30,0

Note 36. Informations sur des évènements postérieurs à la clôture

1. ACQUISITION DU GROUPE CAPITALATWORK

Le 5 février 2009, Foyer S.A. a acquis 99,95% du capital social de la société CapitalatWork Group S.A.

Comptes annuels Foyer S.A.

Sommaire

P. 130	Rapport de gestion
P. 133	Déclaration
P. 134	Rapport du Réviseur d'Entreprises
P. 136	Bilan
P. 138	Comptes de profits et pertes
P. 139	Annexe aux comptes annuels

Rapport de gestion

du Conseil d'administration de Foyer S.A.

à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 avril 2009

Le résultat de l'exercice 2008 se solde par un bénéfice après impôts de € 52,55 millions comparés à € 41,22 millions en 2007.

Le tableau ci-dessous donne le détail de ces résultats :

€ millions	31.12.2008	31.12.2007
Revenus sur participations	54,64	33,50
Foyer Assurances	47,02	27,00
Foyer Vie	6,93	5,50
Foyer Asset Management	-	1,00
Foyer Patrimonium	0,69	-
Plus-value sur vente de participation	-	7,02
Revenus sur titres et liquidités	5,42	5,46
Corrections de valeur, intérêts, frais financiers	- 4,14	- 2,88
Frais généraux	- 3,13	- 1,57
Bénéfice avant impôts	52,79	41,53
Impôts	- 0,24	- 0,31
Bénéfice après impôts	52,55	41,22

Au total, les dividendes perçus des différentes filiales sont en progression de € 21,14 millions, soit de 63,1%. Foyer Assurances augmente sa contribution de € 20,02 millions, Foyer Vie de € 1,43 millions, tandis que Foyer Patrimonium a distribué un dividende de € 0,69 million.

L'augmentation de la charge liée à la ligne « corrections de valeur, intérêts, frais financiers » provient essentiellement de corrections de valeur enregistrées sur le portefeuille actions et de pertes liées à des ventes d'actions suite à la détérioration des marchés boursiers.

L'augmentation des frais généraux par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par des frais de consultance en relation avec l'acquisition du Groupe CapitalatWork, la prise en charge de certains frais de personnel, ainsi que par des frais relatifs à des événements de promotion.

Dans le cadre de la restructuration de Foyer Patrimonium, Foyer Asset Management a été intégralement absorbée par Foyer Patrimonium, avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Le 25 avril 2008, Foyer S.A. a pris une participation de 50% dans la société anonyme Tradhold S.A., société de participations financières. Les 50% restants sont détenus par la Banque de Luxembourg S.A.. La société Tradhold a pour seul objet la détention d'une participation de 10,54 % dans la Société de la Bourse de Luxembourg S.A.

Actions propres

En conformité avec l'autorisation qui lui avait été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} avril 2008, Foyer S.A. a racheté au cours de l'exercice 2008 un nombre total de 2 234 actions propres (0,025% des actions souscrites) à un prix

moyen de € 44,61 par action. Parallèlement, la réserve indisponible pour actions propres, au passif du bilan, a été portée d'un montant de € 76 237,50 à € 175 888,40, par la dotation d'un montant supplémentaire de € 99 650,90. Après ces rachats d'actions, le nombre total d'actions détenues en auto-contrôle s'élève à 3 801 actions (0,042% des actions souscrites).

Perspectives

En date du 5 février 2009, Foyer S.A. a pris une participation de 99,95% dans le capital social de la société CapitalatWork Group S.A., qui est la société faîtière du Groupe CapitalatWork dont les activités s'étendent à la Belgique, au Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas, à la Suisse et à l'Espagne. Par cette acquisition le Groupe Foyer a renforcé considérablement son pôle d'activité dans la gestion privée.

Sous réserve de l'acceptation par l'Assemblée Générale Ordinaire de Tradhold S.A., il est prévu qu'au premier semestre de l'exercice 2009, Foyer S.A. touche de cette filiale un dividende d'un montant de € 100.000,00. Contrairement à 2008, où Foyer S.A. avait perçu des dividendes exceptionnellement élevés, les sociétés Foyer Assurances, Foyer Vie et Foyer Patrimonium ne verseront pas de dividende en 2009. Il en est de même des filiales Foyer International et CapitalatWork Group.

Affectation du résultat

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale de répartir comme suit le bénéfice disponible de € 54 625 528,70 se composant du bénéfice après impôts de l'exercice de € 52 550 778,98 augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent de € 2 074 749,72 :

€	
Dividende brut de € 1,117647 aux 8 998 842 actions	10 057 528,76
Prélèvement de l'impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2003 du poste 'Réserve pour impôt sur la fortune imputé'	- 685 000, 00
Transfert du montant prélevé de l'impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2003 au poste 'Autres réserves'	685 000,00
Report à nouveau	44 567 999,94
Total	54 625 528,70

Si vous acceptez cette proposition, un dividende brut de € 1,117647 (2007 : € 1,482353) sera payable, après déduction de la retenue de 15,0% de l'impôt luxembourgeois sur les dividendes, à raison de € 0,95 (2007 : € 1,26) net par action à partir du 16 avril 2009, contre remise du coupon n° 9 :

- au Grand-Duché de Luxembourg : auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat
- en Belgique : auprès de Petercam S.A.

Leudelange, le 10 mars 2009
Le Conseil d'Administration

DÉCLARATION

En application de l'article 3 (2) c) de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, Monsieur François TESCH, Chief Executive Officer, et Monsieur Marc LAUER, Chief Operating Officer, déclarent que les états financiers de Foyer S.A. ont

été établis sous leur responsabilité, conformément au corps de normes comptables applicable, et que, à leur connaissance, ces états financiers donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de Foyer.S.A., et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de l'entreprise.

Marc Lauer
COO

François Tesch
CEO

Rapport du Réviseur d'Entreprises

Aux Actionnaires
de Foyer S.A.
12 rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 4 avril 2006, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Foyer S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2008 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives aux comptes annuels.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'Entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Foyer S.A. au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Réviseur d'Entreprises

Jean-Michel PACAUD

Luxembourg le 24 mars 2009

Bilan

au 31 décembre 2008

€

ACTIF	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Actif immobilisé	4		
Immobilisations corporelles	3.2		
<i>Autres installations, outillage et mobilier</i>		5 652,50	5 652,50
Immobilisations financières	3.3		
<i>Part dans des entreprises liées</i>	5	59 269 200,28	53 269 200,28
<i>Titres ayant le caractère d'immobilisations</i>		413 000,00	680 000,00
<i>Actions propres</i>		175 888,40	76 237,50
Total actif immobilisé		59 863 741,18	54 031 090,28
Actif circulant			
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	3.4	574 032,90	306 748,14
Autres valeurs mobilières	3.5,3.6	103 350 974,29	74 388 656,94
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèque postaux, chèques et en caisse		12 173 623,10	8 324 522,16
Total actif circulant		116 098 630,29	83 019 927,24
Comptes de régularisation		1 875 306,34	1 356 877,97
TOTAL DE L'ACTIF		177 837 677,81	138 407 895,49

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

€

PASSIF	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Capitaux propres	6		
Capital souscrit		44 994 210,00	44 994 210,00
Primes d'émission		3 106 002,40	3 106 002,40
Réserves:			
<i>Réserve légale</i>	7	4 499 421,00	4 499 421,00
<i>Réserve pour actions propres ou parts propres</i>	8	175 888,40	76 237,50
<i>Autres réserves</i>		65 612 111,60	37 823 762,50
<i>Autres réserves - réserve spéciale</i>	9	2 149 500,00	2 140 500,00
Résultats reportés		2 074 749,72	2 087 502,65
Résultats de l'exercice		52 550 778,98	41 223 707,51
Total des capitaux propres		175 162 662,10	135 951 343,56
Provisions pour risques et charges	3.7,10		
Provisions pour pensions et obligations similaires		3 296,89	3 296,89
Provisions pour impôts		1 314 351,03	1 223 894,73
Autres provisions		165 600,00	-
Total des provisions pour risques et charges		1 483 247,92	1 227 191,62
Dettes	3.8		
Dettes envers des établissements de crédit dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1 498,23	659 277,31
Dettes sur achats et prestations de service dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		300 398,40	-
Dettes envers des entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		327 412,38	212 813,91
Autres dettes dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		71 491,69	28 027,41
Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		490 967,09	329 241,68
Total des dettes		1 191 767,79	1 229 360,31
TOTAL DU PASSIF		177 837 677,81	138 407 895,49

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Compte de profits et pertes

pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008

€

CHARGES	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Autres charges d'exploitation		4 989 079,07	2 407 769,95
Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	3.9	2 287 349,28	1 565 256,23
Autres intérêts et charges assimilés		1 376 159,56	399 187,66
Impôts sur le résultat	13	-198 632,08	-22 666,35
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		443 338,38	331 367,77
Bénéfice de l'exercice		52 550 778,98	41 223 707,51
TOTAL DES CHARGES		61 448 073,19	45 904 622,77
PRODUITS			
Autres produits d'exploitation		1 001 796,65	2 062 922,73
Produits de participations provenant d'entreprises liées		54 648 595,00	40 526 308,29
Produits d'autres valeurs mobilières et d'actif immobilisé		1 955 972,09	786 298,50
Autres intérêts et produits assimilés		3 813 917,35	2 500 188,25
Reprises de corrections de valeur sur immobilisations financières et éléments de l'actif circulant		27 792,10	28 905,00
TOTAL DES PRODUITS		61 448 073,19	45 904 622,77

Les notes figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels

Note 1. Généralités

Foyer S.A. (« la Société ») a été constituée le 13 novembre 1998 sous le nom de Le Foyer, Compagnie Luxembourgeoise S.A.. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 novembre 2005 a décidé de modifier la dénomination de la Société en Foyer S.A. Le siège social de la Société est établi à Leudelange. La Société a pour objet principal toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

Note 2. Présentation des comptes annuels

La Société présente, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, des comptes annuels consolidés et un rapport de gestion consolidé qui sont disponibles au siège de la Société, 12 rue Léon Laval, L- 3372 Leudelange.

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi du 19 décembre 2002 concernant la comptabilité et les comptes annuels des entreprises telle que modifiée, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par le Conseil d'administration de la Société.

La Société est incluse dans les comptes consolidés de Foyer Finance S.A. constituant l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la Société fait partie en tant que filiale. Le siège de cette société est situé au 12, rue Léon Laval L-3372 Leudelange. Les comptes consolidés et le rapport de gestion consolidé de Foyer Finance S.A., ainsi que la charte de gouvernance de Foyer S.A. sont disponibles à cette même adresse.

Note 3. Résumé des principales politiques comptables

Les principales politiques comptables adoptées par la Société dans la présentation des comptes annuels sont les suivantes :

3.1. Conversion des postes libellés en devises étrangères

Les actifs et les passifs, exprimés en devises étrangères, sont convertis en Euros (€) aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les transactions de l'exercice, libellées en devises étrangères, sont converties en Euros (€) aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Les moins-values non réalisées ainsi que les plus et moins values réalisées relatives aux variations des cours de change sont comptabilisées au compte de profits et pertes.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition. Le coût d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

Les immobilisations corporelles dont la durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne sont pas amorties.

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires.

Les immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur, afin de leur donner la valeur inférieure entre la valeur probable de réalisation et le prix d'acquisition qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

3.4. Créances

Les créances sont inscrites au bilan au plus bas de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

3.5. Placements financiers autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Les placements financiers autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évalués au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires.

Les placements financiers autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre la valeur probable de réalisation et le prix d'acquisition qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

3.6. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

3.6.1. Evaluation après le 1^{er} janvier 2006 des titres acquis jusqu'au 31 décembre 2005

Jusqu'au 31 décembre 2005, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe étaient évaluées à leur prix d'acquisition ou à la valeur de réalisation compte tenu des éléments suivants :

- l'écart positif (agio) entre le prix d'acquisition et la valeur de réalisation était directement pris en charge au compte de profits et pertes ;
- l'écart négatif (disagio) entre le prix d'acquisition et la valeur de réalisation n'était pas reconnu en revenu avant l'échéance.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe faisaient l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition amorti et la valeur de marché qui était à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

Par application de la législation fiscale, ces corrections de valeur étaient maintenues lorsque les raisons qui les avaient motivées avaient cessé d'exister.

Au 1^{er} janvier 2006, la valeur nette comptable des obligations et autres titres à revenu fixe acquis jusqu'au 31 décembre 2005 n'a pas été modifiée. Toutefois, les titres qui présentent une différence négative entre leur valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2006 et leur valeur de remboursement font l'objet d'une proratisation du disagio correspondant sur la période restant à courir entre le 1^{er} janvier 2006 et l'échéance.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition amorti ou la valeur de réalisation et la valeur de marché qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

3.6.2. Evaluation des titres acquis après le 1^{er} janvier 2006

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition ou à leur valeur de réalisation compte tenu des éléments suivants :

- l'écart positif (agio) entre le prix d'acquisition et la valeur de réalisation est pris en charge au compte de profits et pertes de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance ;
- l'écart négatif (disagio) entre le prix d'acquisition et la valeur de réalisation est porté en résultat de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition amorti et la valeur de marché qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

3.7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture du bilan, sont soit probables, soit certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

3.8. Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de réalisation.

3.9. Corrections de valeur

Les corrections de valeur sont déduites directement de l'actif concerné.

3.10. Impôts

En 2008, en vertu de l'article 164 bis L.I.R., Foyer S.A. (société faîtière) a obtenu de l'Administration des Contributions l'agrément d'intégrer fiscalement certaines filiales de façon à faire masse de leurs résultats fiscaux respectifs (régime dit d'intégration fiscale). Les filiales comprises dans le périmètre de consolidation sont :

- Foyer Assurances S.A. ;
- Foyer Vie S.A. ;
- FOYER RE S.A. ;
- Foyer International S.A. ;
- Foyer Patrimonium S.A.

Chaque société faisant partie du périmètre de l'intégration fiscale calcule et comptabilise les charges relatives à l'Impôt Commercial Communal et à l'Impôt sur le Revenu des Collectivités sur base de son résultat social avant impôts.

Le bénéfice résultant de la différence entre la somme des impositions sociales de chaque société et l'imposition déterminée selon les calculs du régime de l'intégration fiscale est comptabilisé dans sa totalité par la société faîtière.

Note 4. Actif immobilisé

Les mouvements de l'actif immobilisé survenus au cours de l'exercice se résument comme suit :

€	Autres installations, outillage et mobilier	Parts dans des entreprises liées	Titres ayant le caractère d'immobilisations	Actions propres
Valeur brute au 01.01.2008	5 652,50	53 269 200,28	1 528 750,00	76 237,50
Entrées de l'exercice	-	6 000 000,00	-	99 650,90
Sorties de l'exercice	-	-	-	-
Valeur brute au 31.12.2008	5 652,50	59 269 200,28	1 528 750,00	175 888,40
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2008	-	-	-848 750,00	-
Corrections de valeur de l'exercice	-	-	-267 000,00	-
Reprises de corrections de valeur de l'exercice	-	-	-	-
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2008	-	-	-1 115 750,00	-
Valeur nette au 31.12.2008	5 652,50	59 269 200,28	413 000,00	175 888,40
Valeur nette au 31.12.2007	5 652,50	53 269 200,28	680 000,00	76 237,50

Les entrées de l'exercice correspondent à la création de la société Tradhold S.A. dans laquelle la Société détient 50% et le rachat par Foyer S.A. de 2 234 actions propres.

Note 5. Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées au 31 décembre 2008 peuvent être résumées comme suit :

€	Capital détenu	Prix d'acquisition	Fonds propres au 31.12.2008 (1) (2)	Résultat de l'exercice 2008 (1)	Résultat de l'exercice 2007
Foyer Assurances S.A.	99,9994%	23 175 257,94	111 605 373,04	426 133,90	49 964 574,91
Foyer Vie S.A.	99,9994%	7 784 662,72	29 848 618,78	616 022,01	6 174 111,79
Foyer International S.A.	99,9999%	9 936 780,95	23 870 411,78	-808 534,27	1 289 248,41
Foyer Patrimonium S.A.	100,0000%	12 372 498,67	13 061 986,36	-890 438,45	273 580,37
Tradhold S.A.	50,0000%	6 000 000,00	12 000 000,00	212 429,62	-
		59 269 200,28		-444 387,19	57 701 515,48

(1) sur base des comptes annuels audités au 31.12.2008

(2) excluent le résultat du dernier exercice

Note 6. Capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sur les capitaux propres se décomposent comme suit :

€	Capital souscrit	Prime d'émission	Réserve légale
Au 31.12.2007	44 994 210,00	3 106 002,40	4 499 421,00
Affectation du résultat			
- dividendes			
- réserves et résultats reportés			
Rachat d'actions propres			
Résultat 31.12.2008			
Au 31.12.2008	44 994 210,00	3 106 002,40	4 499 421,00

A la date du 31 décembre 2008, le capital souscrit s'élève à € 44 994 210,00 et est représenté par 8 998 842 actions intégralement libérées sans désignation de valeur nominale. Le capital autorisé s'élève à € 74 350 000,00.

Note 7. Réserve légale

Sur le bénéfice net, il doit être prélevé annuellement 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social. La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la Société.

Note 8. Actions propres

Au 31 décembre 2008, la Société détient 3 801 (2007 : 1 567) actions propres d'une valeur de € 175 888,40 (2007 : € 76 237,50) pour lesquelles une réserve indisponible pour actions propres a été actée au passif du bilan. Ces actions sont incluses sous le poste des immobilisations financières « Actions propres » à l'actif du bilan.

Note 9. Autres réserves – réserve spéciale

En accord avec la législation fiscale en vigueur, et depuis le 1^{er} janvier 2002, la Société a réduit la charge de l'impôt sur la fortune. Afin de se conformer à la législation, la Société a décidé d'affecter en réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'impôt

Réserve pour actions propres	Autres réserves	Autres réserves, réserve spéciale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice
76 237,50	37 823 762,50	2 140 500,00	2 087 502,65	41 223 707,51
				-13 339 460,44
	27 888 000,00	9 000,00	-12 752,93	-27 884 247,07
99 650,90	-99 650,90			
				52 550 778,98
175 888,40	65 612 111,60	2 149 500,00	2 074 749,72	52 550 778,98

sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'impôt sur la fortune.

Les dotations à cette réserve se ventilent comme suit :

• 2003	€ 685 000
• 2004	€ 875 000
• 2005	€ 192 500
• 2007	€ 397 000
Total :	€ 2 149 500

Note 10. Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

€	31.12.2008	31.12.2007
Provision pour pensions et obligations similaires	3 296,89	3 296,89
Provisions pour impôts	1 312 529,97	1 223 894,73
Autres provisions	165 600,00	-

Les provisions pour impôts représentent essentiellement les charges d'impôts estimées par la Société pour les exercices pour lesquels les bulletins d'imposition définitifs n'ont pas été reçus. Le dernier bulletin d'imposition définitif acquitté était relatif à l'exercice 2003. Les avances payées figurent dans le poste «Autres créances», à l'actif du bilan.

Note 11. Personnel employé au cours de l'exercice

La Société a employé une personne au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2008 (2007 : 0,5). Le montant de ces frais est repris pour son intégralité dans la catégorie «Autres charges d'exploitation».

Note 12. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2008, la Société a alloué des rémunérations aux membres des organes d'administration pour un montant de € 189 000,00 (2007 : € 91 542,47).

Note 13. Impôt sur le résultat

Au 31 décembre 2008, le poste impôts sur le résultat comprend une extourne de € 182 906,35 liée au décompte d'impôt définitif de l'exercice 2003.

Note 14. Honoraires du contrôleur légal des comptes

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les honoraires facturés par le contrôleur légal des comptes et, le cas échéant, les membres affiliés à son réseau, ont été les suivants (montant hors TVA) :

€	31.12.2008	31.12.2007
Contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés	44 286,05	18 963,00

Groupe Foyer :
12, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Adresse postale :
L-2986 Luxembourg
Site internet : www.foyer.lu

FOYER S.A.
Tel. : +352 437 437
Fax : +352 437 43 3466
e-mail : contact@foyer.lu

FOYER ASSURANCES
Tel. : +352 437 437
Fax : +352 437 432 499
e-mail : contact@foyer.lu

FOYER VIE
Tel. : +352 437 43 4000
Fax : +352 437 43 4500
e-mail : vie@foyer.lu

FOYER SANTÉ
Tel. : +352 437 43 4200
Fax : +352 437 43 4700
e-mail : sante@foyer.lu

FOYER-ARAG
Tel. : +352 437 437
Fax : +352 428 717
e-mail : contact@foyer.lu

FOYER RE
Tel. : +352 437 43 2015
Fax : +352 437 43 2515
e-mail : contact@foyer.lu

RAIFFEISEN VIE
Tel. : +352 26 68 36 20
Fax : +352 26 68 36 22
e-mail : mail@raiffeisen-vie.lu

FOYER INTERNATIONAL
Tel. : +352 437 43 5200
Fax : +352 437 43 5700
e-mail : contact@foyerinternational.lu

FOYER PATRIMONIUM
Tel. : +352 437 43 6000
Fax : +352 26 44 03 07
e-mail : fpa@fpa.lu